

<p>PROCES VERBAL</p> <p>CONSEIL DE LA</p> <p>MÉTROPOLE</p> <p>jeudi 9 novembre 2017 à 09h00</p> <p>Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse</p>

L'an deux mille dix-sept le jeudi neuf novembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOU-DENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	110
Procurations :	23
Date de convocation :	3 novembre 2017

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Bagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Claudette FAGET
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme

	Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Michel ROUGE
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Guy LAURENT	Michel ALVINERIE
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Danielle PEREZ
M. Bernard SOLERA	Pierre TRAUTMANN
Mme Dominique FAURE	Damien LABORDE
M. Christophe ALVES	Philippe PLANTADE
M. Olivier ARSAC	Ghislaine DELMOND
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Samir HAJIJE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Laurent LESGOURGUES
Mme Christine ESCOULAN	Romuald PAGNUCCO
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Djillali LAHIANI	Bertrand SERP
Mme Annette LAIGNEAU	Sacha BRIAND
Mme Marthe MARTI	Franck BIASOTTO
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Dorothée NAON	Emilion ESNAULT
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Catherine BLANC
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2017**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2017**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-17-0933*
- 5 ADMINISTRATION**
 - 5.1 Procès-verbal de l'élection du 6ème Vice-Président - *DEL-17-0855*
 - 5.2 Procès-verbal de l'élection du 20ème Vice-Président - *DEL-17-1215*
 - 5.3 Procès-verbal de l'élection d'un membre du Bureau - *DEL-17-1216*
 - 5.4 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (20) - *DEL-17-1100*
 - 5.5 Présentation des rapports annuels des déléguaires de services publics pour l'année 2016 - *DEL-17-0717*
 - 5.6 Présentation des rapports annuels 2016 des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration des SEML et des sociétés publiques locales (SPL) : Cité de l'Espace (SEMECCEL), Zénith (SEMEST), Oppidéa, Semidias, SEM Tourisme, SEM du MINT, Europolia SPLA, SMAT, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL) - *DEL-17-0795*
- 6 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
 - 6.1 Rapport Développement Durable 2017 de Toulouse Métropole - *DEL-17-0847*
 - 6.2 Plan Climat Energie Territorial - Convention 2015-2017 conclue avec Unis Cité pour le financement du programme Média Terre : adoption de l'avenant 2017 - *DEL-17-0910*
 - 6.3 Education à l'environnement : attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets "Education à la biodiversité" - *DEL-17-0724*
 - 6.4 Éducation à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations - *DEL-17-1091*
 - 6.5 Modifications statutaires du Syndicat du Bassin Hers Girou - *DEL-17-1095*
- 7 FINANCES**
 - 7.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2018 - *DEL-17-0998*
 - 7.2 Attribution de compensation au titre de l'année 2017 et suivantes : modification suite à la CLETC du 10 octobre 2017 - *DEL-17-1119*
 - 7.3 Société d'Economie Mixte du Marché d'intérêt National de Toulouse (SEM du MIN) : transformation de l'apport en compte courant d'associés en capital social - *DEL-17-1099*
 - 7.4 Adoption d'une convention cadre tripartite avec le SDIS de la Haute-Garonne et la Ville de Toulouse pour l'étude d'implantation de nouveaux Centres d'Incendie et Secours - *DEL-17-0973*
- 8 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES**
 - 8.1 Coopération territoriale avec les EPCI de la Haute-Garonne - *DEL-17-1122*
- 9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**
 - 9.1 Commune de Blagnac : instauration de deux périmètres de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-17-1124*
 - 9.2 Commune de Castelginest - Secteur La Gleysette : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-17-1138*
- 10 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS**
 - 10.1 Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine - Demande d'adhésion du Muretain Agglo : avis de Toulouse Métropole - *DEL-17-0972*
- 11 COHÉSION SOCIALE**
 - 11.1 Organisation des assises métropolitaines de la Politique de la Ville : adoption d'une convention avec l'Université de Toulouse Jean Jaurès - *DEL-17-0950*
- 12 EAU ET ASSAINISSEMENT**
 - 12.1 Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif - *DEL-17-0830*
- 13 DÉCHETS URBAINS**
 - 13.1 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères - *DEL-17-0802*

14 VOEUX

- 14.1 Voeu du Groupe écologiste pour la réalisation des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse - *INFO-17-0007*
- 14.2 Voeu du Groupe écologiste pour l'engagement de Toulouse Métropole dans le mouvement des "Communautés bleues" - *INFO-17-0008*
- 14.3 Vœu du Groupe des Elu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens contre les économies imposées par l'Etat aux collectivités et la remise en cause de leur libre administration - *INFO-17-0009*

15 QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc MOUDENC invite Romain CUJIVES, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance.

M. MOUDENC

Mes chers collègues, vous trouverez sur votre pupitre, un exemplaire d'un livre qui vient d'être publié chez Privat, qui s'intitule « Toulouse Métropole, métropole des réussites ». C'est un livre dont nous avons soutenu la publication et qui met en avant, de manière assez originale, les réussites et le dynamisme de la Métropole, non pas tellement en parlant des lieux, des thématiques ou des secteurs de ce dynamisme, mais en mettant en avant des figures très diverses qui l'incarnent. Il est donc à votre disposition.

Je veux réserver mes premiers propos, dans le cadre de cet exercice traditionnel que constitue le liminaire, à une figure qui vient de disparaître. Il s'agit de Marie-Angèle DEL RIO BETTINI. Angèle BETTINI s'est éteinte dans la nuit de dimanche à lundi, quelques heures après le soixante-dix-septième anniversaire, jour pour jour, du premier acte de résistance qui s'était passé à Toulouse et auquel elle avait participé de manière active, avec celui qui était à l'époque son fiancé. C'était le jour de la visite du Maréchal PÉTAINE à Toulouse, le 5 novembre 1940. Un certain nombre de jeunes, d'étudiants, aiguillonnés par le parti communiste français, avait alors élaboré un tract et l'avait distribué. Il était titré : « La jeunesse de France ne veut pas du maréchal Pétain ». Ce premier acte de résistance s'est déroulé à l'angle de la rue de Metz et de la rue Alsace-Lorraine. Il fait l'objet d'une commémoration, bien évidemment, chaque année. Angèle BETTINI en a été une figure essentielle et toute sa vie durant, qui fut une vie de combats, elle a témoigné. Cet acte de résistance lui avait valu d'être livrée à la Gestapo, et après avoir rejoint le maquis, elle avait été déchuée de la nationalité française. Elle avait été internée dans plusieurs camps, successivement, le Récébédou, Rieucros, Reims et puis le terrible camp de Gurs dont elle s'était évadée en 1944. Tout au long de sa longue vie, puisqu'elle a vécu jusqu'à l'âge de 95 ans, elle a porté avec beaucoup de fidélité le témoignage de résistance qui avait marqué sa vie. Par ailleurs, c'était une femme d'engagement politique, avec beaucoup de passion et beaucoup de constance. Je souhaitais donc que nous évoquions sa mémoire aujourd'hui, d'autant que ses obsèques auront lieu cet après-midi au cimetière de Lardenne.

Mes chers collègues, dans un registre différent et pour rester dans ce que nous avons l'habitude de pratiquer lors des liminaires, c'est-à-dire traiter d'un certain nombre de sujets d'actualité, sans pour autant traiter de sujets inscrits à l'ordre du jour, qui, bien sûr, feront l'objet des débats ; je voudrais évoquer le succès de la journée du 4 octobre, organisée à l'initiative de Carole DELGA et de Jean-Louis CHAUZY, pour le TGV, qui a rassemblé un nombre considérable d'élus, de représentants de la société civile, de forces économiques pour affirmer notre ambition d'avoir une desserte TGV à Toulouse. Nous continuons la démarche. Il y a deux jours, s'est tenue à Paris la première réunion de travail, convenue avec la ministre des Transports et les quatre collectivités, Région Nouvelle Aquitaine, Région Occitanie, Métropole de Bordeaux, Métropole de Toulouse, à partir des propositions que nous avons formulées le 5 septembre dernier, lors de notre visite à la ministre. Et demain, nous recevrons la ministre à Toulouse. Nous aurons une réunion de travail avec elle sur ce

sujet et ensuite nous l'inviterons à participer à un événement important puisque nous inaugurons également demain la 4G dans le métro toulousain. C'est un événement important pour une raison locale, sans doute, parce que c'est un service de plus aux usagers du métro, quelque 400 à 440 000 personnes par jour sur le territoire de notre grande agglomération. Mais c'est aussi un événement national, puisque, nous pouvons en être fiers, Toulouse est la première métropole à être équipée de la 4G dans son métro. Même Paris ne l'a pas et je trouve assez symbolique qu'un ancien président de la RATP soit à nos côtés pour fêter ce succès toulousain. Je rappelle que ce sont les quatre opérateurs, que d'ailleurs je remercie, qui financent cet investissement à hauteur de 80 %.

Permettez-moi aussi de vous dire un mot d'un combat que nous menons dans un autre domaine, celui du logement. On a beaucoup parlé ici du logement social. Encore hier, j'étais avec mon collègue Yvon ROBERT, président de la Métropole de Rouen, dans le bureau du Premier ministre qui recevait successivement les associations d'élus qui œuvrent pour que le gouvernement revienne à une vision plus réaliste sur sa volonté de réforme du logement social. On peut concevoir qu'il y ait des réformes à faire et qu'un système ancien puisse être amélioré. Pour autant, nous ne pensons pas que la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL), équivalente à la baisse des loyers soit, sur la forme, une bonne méthode. Et sur le fond, nous pensons que c'est extrêmement dangereux, parce que dans le court terme, cela provoquera un effondrement de la capacité d'autofinancement des bailleurs sociaux. Alors à quoi bon inviter les bailleurs sociaux à s'investir et à investir sur les programmes de rénovation du parc social, de rénovation énergétique et de transition énergétique, de renouvellement urbain dans les quartiers politique de la ville et s'investir également dans l'objectif maintenu consistant à produire 25 % de logement social ? Il est totalement impossible de tenir ces objectifs, qui sont déjà très nombreux et très ambitieux, en privant à court terme les organismes concernés de cette capacité de financement. Et si le Premier ministre et les ministres présents ont fait valoir des compensations offertes, notamment en matière de prêts, nous avons démontré qu'elles n'étaient pas à la hauteur de la perte subie, certainement pas ! Et il est assez contradictoire de voir le gouvernement, d'un côté, vouloir instaurer, on en reparlera, un ratio d'endettement pour limiter, de fait, notre capacité d'investissement et d'emprunt à long terme et en même temps, préconiser pour le logement social une stratégie basée sur un surendettement, qui bien évidemment, sera beaucoup plus coûteux. Voilà, c'est ce que j'ai souhaité dire au Premier ministre avec Yvon ROBERT : sur la table, il vaut mieux une réforme du logement globale et convenue avec tous les acteurs. J'ai rejoint la position du président du Sénat, d'un Grenelle du logement social, qui permettrait de réunir tous les acteurs publics, privés, nationaux et locaux, pour voir ce qu'il faut changer et améliorer. Parce que oui, il y a des choses à changer et à améliorer, mais introduire ce débat par la seule approche du Projet de Loi de Finances 2018 à travers cette question financière, c'est d'abord créer un blocage politique dans lequel le gouvernement s'est enfermé et c'est ensuite une méthode qui ne rend pas compte de la pertinence d'une vision pour le logement social.

Pour terminer mon propos liminaire, je voulais saluer deux personnes, membres de notre assemblée. D'abord je voulais saluer Joseph CARLES, le nouveau maire de Blagnac, mais qui n'est pas une figure nouvelle pour autant. D'abord à Blagnac, mais également ici, puisqu'il est investi depuis longtemps dans notre collectivité et aujourd'hui, comme président de la commission des finances, il apporte sa contribution, son expérience et sa compétence sur des sujets à la fois extrêmement importants et difficiles. Nous comprenons, les uns et les autres, que les difficultés ne vont pas manquer, non seulement de perdurer, mais peut-être même de s'aggraver dans les années à venir. Donc je salue en votre nom et vous avez eu raison de le faire, par des applaudissements, l'élection récente qui est la sienne et je lui souhaite bonne chance dans le mandat que le conseil municipal de Blagnac très largement lui a confié pour prendre la suite de Bernard KELLER, à qui j'avais rendu hommage lors de notre dernière réunion.

Deuxième personnalité que je veux saluer également, c'est Claude RAYNAL. Il a fait le choix, dans le cadre de l'application de la loi de limitation du cumul des mandats, de quitter la vice-présidence qu'il

occupait à la Métropole. Beaucoup de sénateurs ont fait des choix déchirants ces dernières semaines ; nous avons suivi cela. Et beaucoup ont choisi de faire prévaloir leurs responsabilités locales. Claude RAYNAL a décidé de s'investir davantage dans son mandat sénatorial, ce qui est parfaitement légitime. Lui aussi a une compétence sur les sujets financiers et je ne doute pas qu'il la mobilise déjà et la mobilisera encore au niveau national et notamment dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire dans l'intérêt des collectivités territoriales. C'est un tournant, c'est une page qui se tourne puisque Claude RAYNAL a toujours été investi à haut niveau dans cette assemblée, quelle que soit la forme. Il a vécu le District du Grand Toulouse, il a vécu la Communauté d'agglomération puis la Communauté urbaine, l'arrivée de la Métropole. Il a toujours défendu une vision très volontariste et très ambitieuse du développement métropolitain. Il passe aujourd'hui le relais. Je ne pouvais pas ne pas le saluer et ne pas le remercier pour tout ce qu'il aura fait pour notre collectivité.

Mes chers collègues, je donne maintenant la parole aux groupes qui souhaitent s'exprimer dans l'esprit traditionnel des liminaires.

M. PÉRÉ

Monsieur le président, chers collègues, je voudrais évoquer quatre points dans les dix minutes imparties. Premier point, il concerne une demande de rééquilibrage entre les dépenses d'attractivité et les dépenses de proximité. Je souhaite faire état de difficultés de nombreuses municipalités face aux nécessités d'entretien, à l'accueil de nouveaux quartiers, de nouveaux programmes, à la nécessité d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de nos voiries. Il me semble qu'il est peut-être temps de réfléchir, à l'issue d'une révision de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM), à un moratoire sur les 20 % de baisse des enveloppes communales de voirie de chacune de nos 37 communes. Comme je l'ai dit, nous sommes face à des difficultés pour entretenir nos réseaux. Nous avons fait, pendant trois ans, cet effort de redistribuer les 20 %, ce qui constitue une somme, je crois, de 70 millions d'euros. Par courrier daté du 13 octobre, nous avons souhaité connaître la destination de ces 70 millions d'euros. Je pense qu'il est temps, à mi-mandat, ce sera le sens de notre proposition, de réfléchir à ce rééquilibrage entre les dépenses de proximité, proches des gens et les dépenses d'attractivité, que nous avons programmées jusqu'à présent, qui se chiffrent en dizaines voire en centaines de millions d'euros. Il me semble, et je le dis de manière responsable, que cette réallocation des 20 % vers l'ensemble des 37 communes devra se faire avec une étude fine de la PPIM, de façon à ce qu'on puisse effectivement réorienter et faire des arbitrages nouveaux. C'était le premier point de mon intervention.

Le deuxième point concerne le plan mobilités, le PDU. Je suis persuadé, pour vivre comme 300 ou 350 000 personnes qui habitent non pas dans Toulouse mais dans la périphérie, que nous faisons fausse route sur le court et moyen terme. En vivant les déplacements tels qu'on les vit quand on habite dans l'un des quatre points cardinaux de notre métropole, je pense réellement que nous sommes face à une aggravation terrible de la situation. Nous sommes dans une spirale qui fait que nos voies d'accès, notre périphérie est de plus en plus saturée. Je souhaite mentionner ici, devant Madame la présidente du Conseil de Développement, la proposition que le Codev a faite, proposition d'un véritable plan d'urgence mobilité. Bien sûr, il s'agit de répondre tant que faire se peut et je sais qu'il sera extrêmement difficile de trouver des réponses. Sans être dans l'incantation donc, il nous semble important de mettre en place des mesures d'urgence, de façon à répondre à cette véritable asphyxie de la périphérie toulousaine. Si nous ne le faisons pas et avec les chiffres que l'on connaît et qui situent, en gros, 10 000 personnes de plus dans l'agglomération, nous allons vers une asphyxie totale. Je le dis avec responsabilité, en ajoutant qu'une fois qu'on a dit ça, on n'a pas dit grand-chose, mais en tout cas, il faut se mettre autour de la table pour réorienter des sommes initialement prévues. C'est en cohérence avec la position de notre groupe Métropole Citoyenne sur le PDU et notamment sur la troisième ligne de métro, avec ses 2,4 milliards d'euros où nous disons clairement, nous l'avons déjà dit à ce micro : « c'est trop cher, trop long, trop ambitieux ! » 28 kilomètres, c'est-à-dire l'équivalent

de la ligne A plus la ligne B, en un seul programme. Je pense que ces 2,4 milliards d'euros pourraient être minimisés avec une ligne que nous défendons, la ligne Colomiers-Matabiau qui nous semble importante. Sachant que la partie sud de la troisième ligne de métro nous semble pouvoir être phasée dans un deuxième temps, notamment parce qu'elle est relativement parallèle à la ligne B et parce qu'on a décidé de la connexion entre la fin de la ligne B et Labège. Donc, nous souhaitons réfléchir à un plan d'urgence mobilité, peut-être sur les bases de ce que le Codev a proposé. Par exemple, quelque chose qui n'est pas acceptable et sur laquelle, peut-être, on peut trouver une solution relativement facilement, ce sont les parkings relais. Pour ma part, je n'expérimente que les parkings relais du nord-est toulousain, Borderouge, Gramont et les Argoulets. Est-il acceptable qu'à 9h10, les parkings soient pleins et qu'on soit obligé de se garer n'importe où, ou de ne pas prendre le métro ? A mon avis, on peut y apporter des solutions, cela est mentionné d'ailleurs dans le plan d'urgence du Codev sous le thème « Œuvrer pour le multimodal ». L'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain (AFNT) est une des réponses dont on parlera plus tard je crois, donc je ne vais pas m'étendre. L'arrêt du Boulevard Urbain Nord (BUN) a marqué un recul terrible par rapport à ce qu'on pouvait espérer pour donner de l'air aux transports dans le nord-est. De même, il faut dialoguer avec la Région afin de travailler à une offre de type RER, cadencée, attractive, avec plus de places disponibles, lancer des actions fortes pour le covoiturage et multiplier par trois le budget « pistes cyclables ». Je pense réellement que ce plan d'urgence est absolument nécessaire, sans quoi nous serons comptables d'une situation d'asphyxie totale d'ici quatre à cinq ans. Je peux comprendre que, quand on habite à Toulouse et qu'on travaille à Toulouse, on ne vive pas ce calvaire et cette asphyxie. Je le dis clairement, je crois qu'il faut que l'ensemble des métropolitains comprenne que nous allons droit vers une situation de total blocage et que la réponse à 2,4 milliards ou 60, 70 % des dépenses sur la troisième ligne de métro n'est pas adaptée et ne répond pas à une solution à court et à moyen terme.

Ma troisième intervention concerne l'eau. Le groupe Métropole Citoyenne a adressé un courrier, le 25 octobre, au président MOUDENC. Je le remercie pour sa réponse détaillée et précise. Nous savons qu'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) est en cours et que quatre réponses ont été reçues. Dans cette réponse, il est souligné le rôle prépondérant de la Commission Eau et Assainissement, qui devra suivre les schémas directeurs en préparation. Nous avons demandé qu'on informe régulièrement le Conseil de la Métropole de la progression des « deux jambes sur lesquelles nous marchons » ; la première étant la procédure DSP en cours, la deuxième étant l'étude pour une solution en régie. Pour cela, le président MOUDENC a accepté d'étendre le groupe d'élus qui négocient cette DSP. Aujourd'hui, il y a deux personnes, l'élus en charge de la délégation DSP et le Vice-président délégué au domaine eau. Il a accepté qu'un troisième élu les rejoigne. Pour notre part, nous nous portons candidat en la personne de François LÉPINEUX.

Je terminerai avec une intervention sur l'aéroport de Toulouse et un rapide historique pour l'ensemble des élus. Le 13 septembre 2017, un communiqué de presse du groupe Métropole Citoyenne mettait en avant l'échéance qui est devant nous, en avril 2018, et dénonçait une gestion financière non adaptée. Le 3 octobre, un vœu était adopté ici à l'unanimité par Toulouse Métropole pour une gestion de l'aéroport Toulouse Blagnac au service de notre territoire. Le 9 octobre, on a eu l'envoi par le président du Département d'un courrier à la présidente DELGA, au président de la CCI et à vous-même Monsieur le président. Ce courrier conviait l'ensemble de ces quatre représentants de la puissance publique à une réunion de travail, afin d'évoquer des propositions alternatives de reprise des 10 % d'actions de l'État. Pour notre part, nous rappelons que nous ne sommes pas favorables au rachat de ces 10 %, en considérant que, via l'impôt, les citoyens ont déjà payé l'aéroport. Il ne faut pas racheter ! La position doit être ferme et non pas affaiblie par des propositions alternatives. Le 17 octobre, les élus du conseil départemental ont adopté une résolution qui demandait à l'État de garder les 10 %. Le 27 octobre, Jean-Luc LAGLEIZE, qu'il en soit remercié, posait une question orale au ministre de l'Économie à l'Assemblée Nationale. La réponse du ministre est la suivante et je lis le verbatim, parce que c'est important : « Depuis la privatisation, l'activité a augmenté de 16 %. Nous

verrons si le consortium veut rester ou pas. L'État ne prendra aucune décision sans avoir consulté les acteurs locaux ». Le 31 octobre, question orale de la sénatrice Françoise LABORDE que l'on remercie également. La réponse du ministre Bruno LE MAIRE est la suivante : « *Aucune décision ne sera prise sans consultation étroite des partenaires locaux et sans la certitude que ça aille dans le sens de l'intérêt général* ». Enfin, le 3 novembre, le Conseil régional Occitanie a adopté à l'unanimité un vœu similaire demandant à l'État de garder ses parts. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il faut être clair, parler haut et fort, éviter toute ambiguïté qui pourrait nous être renvoyée en prétextant : « On n'a pas compris si tout le monde était d'accord ». Je pense que la solution, Monsieur le président, devrait passer par une lettre cosignée par les quatre acteurs que sont la Chambre de commerce, le Conseil régional, le Département et la Métropole. Une lettre adressée au ministre LE MAIRE, qui relaie ces propos publics, au Sénat et à l'Assemblée nationale, disant clairement que ces quatre entités ne souhaitent pas que l'État revende ses parts. Attention à la petite musique qu'on commence à entendre ! L'augmentation du trafic de 15 % en deux ans, ce serait bien la démonstration que le privé est extrêmement fort et sait gérer un aéroport. C'est un argument totalement fallacieux. C'est peut-être lié à l'arrivée de nouvelles lignes, mais les gens ne se sont pas précipités pour prendre l'avion en se disant : « C'est super, maintenant ce sont les Chinois et le privé qui dirigent, on va pouvoir voyager ! ». Il me paraît donc essentiel de contrer cette musique-là, d'entrée. Parler haut et fort, Monsieur le président, et dire clairement que les autres entités que j'ai mentionnées, via un courrier au ministre, sont opposées à la vente des 10 %.

M. LACAZE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, d'abord nous associer au nom du groupe communiste à l'hommage que vous avez rendu à Angèle BETTINI et aux jeunes communistes qui ont participé au premier acte de résistance à Toulouse, un des premiers en France, le 5 novembre 1940. J'ajoute qu'Angèle BETTINI, suite aux répressions syndicales visant son mari, a vécu douze ans à Fumel, puis a passé toute sa vie à Toulouse et dans notre métropole. C'est aussi quelqu'un qui a accompagné les évolutions sociales et politiques pendant 95 ans, qui a toujours été dans l'engagement, au sein des jeunesses communistes d'abord, ensuite au parti communiste, dans le mouvement de la paix, le mouvement des parents d'élèves, le mouvement des locataires... C'était une femme engagée et libre que nous saluons. Nous ne serons peut-être pas présents sur toute la durée du Conseil puisque c'est au funérarium de Toulouse à 15h qu'un hommage lui sera rendu.

Monsieur le président, je veux prolonger un peu l'intervention de Marc PÉRÉ en étant peut-être plus offensif que lui sur certaines questions. Aujourd'hui, vous saluez « la métropole des réussites ». Vous avez, par beaucoup de moyens, salué les trois ans de votre mandat à Toulouse et à Toulouse Métropole. Je pense qu'il vous faut aussi parler des difficultés et non pas simplement « parler haut et fort ». Au dernier Conseil de la Métropole, nous vous trouvions bien gentil, bien doux vis-à-vis du gouvernement d'Édouard PHILIPPE et vis-à-vis d'Emmanuel MACRON. Dans vos propos liminaires, vous avez durci un peu le ton vis-à-vis de l'endettement des collectivités. J'y reviendrai dans la délibération sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), même si Monsieur BRIAND met des bémols sur la libre administration des collectivités, qui serait conservée, mais encadrée. On aura des discussions avec lui sur le pourcentage du taux d'investissement des collectivités publiques, tel qu'affirmé dans le rapport qui nous est proposé à l'occasion du DOB. Il y a une situation qui, pour nous, est inacceptable de la part du gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales. Et nous vous demandons, Monsieur le président, de le dire. Vous vous êtes félicité de la mobilisation sur la LGV. Vous avez lancé une forte mobilisation, il y a quelques mois, à Toulouse, avec des banderoles affichées sur la place du Capitole, des pétitions. Et vous êtes maintenant associé à la mobilisation qu'a lancée Carole DELGA et que nous soutenons, sur la défense du ferroviaire dans notre grande région, la LGV et les trains du territoire. Malheureusement, vous ne faites pas la même chose quand Marc PÉRÉ vous demande de parler haut et fort sur l'aéroport. Nous trouvons que vous faites

insuffisamment, sur cette question-là, ainsi que sur la défense des collectivités territoriales alors que trois communes viennent d'être mises sous tutelle dans notre département. Vous vous félicitez du taux de logement social à Toulouse, soit ! Mais nous voyons qu'il y a du retard important partout. Un vœu a été adopté à votre initiative à la Ville de Toulouse, mais ici, sur le soutien aux bailleurs sociaux, nous pourrions, cet après-midi, décider d'une motion, d'une déclaration adoptée à l'unanimité des groupes. Je pense que nous pourrions adopter un vœu de soutien au mouvement des associations ou des organismes de bailleurs sociaux face aux décisions de l'État. Donc nous considérons que, sur ces questions-là, vous pouvez amplifier votre mécontentement, Monsieur MOUDENC. Je crois que vous avez encore raté une occasion aujourd'hui, à la différence de beaucoup de maires ou de présidents d'intercommunalités, de protester contre les décisions du gouvernement. C'est un choix tactique, je le redis, qui vous appartient et vous êtes, dans cette assemblée, minoritaire sur cette question. Aujourd'hui, l'ensemble des élus, des associations de maires, des collectivités territoriales, protestent sur la méthode d'Emmanuel MACRON, notamment contre des engagements non tenus sur les contractualisations vis-à-vis des collectivités. Donc je crois qu'il faut faire plus que hausser la voix. Il faut nous associer, l'ensemble des élus et au-delà, les associations et citoyens mobilisés, pour refuser et empêcher les décisions d'Emmanuel MACRON. C'est vrai sur l'aéroport comme sur la situation des bailleurs sociaux. L'occasion vous est donnée dans ce Conseil de réaliser une expression plus forte avec le soutien des élus.

Venons-en à la question de l'eau. Vous le savez, nous militons depuis de nombreuses années pour une régie publique de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la métropole. Et je tiens à saluer la création d'un collectif, regroupant plusieurs associations, s'adressant à l'ensemble des citoyens métropolitains et même au-delà, à tous ceux qui suivront ce dossier dans le département ou qui sont concernés par ce dossier. Nous saluons ce collectif pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la métropole. Vous le savez, plusieurs communes ont fait le choix de cette gestion en régie publique, avec des formes variables d'exploitation, je crois que c'est une obligation, pour nous aujourd'hui, de passer en régie publique. Marc PÉRÉ demande le regard d'un troisième élu. Je pense que c'est la Commission eau dans son ensemble, qui devra gérer cette question tout au long de l'année 2018. En respectant, parce que ce n'est pas obligatoirement très clair dans les réponses que vous apportez aux groupes qui vous ont questionné, en respectant l'engagement de fin d'année 2018 sur les décisions. Déjà, le temps est court sur la discussion. Nous pensons, nous, qu'il faut un grand débat, le plus transparent possible, associant, je l'espère, le collectif qui vient de se créer et donnant les éléments de la transparence. C'est compliqué, vous le soulignez dans votre courrier en disant que la négociation sur la DSP nécessite une confidentialité, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une simple étude, que tout ne sera pas décidé au bout et que le candidat qui aurait fait une proposition finale pourra être indemnisé si la DSP n'est finalement pas retenue. Moi, je pense qu'il faut un grand débat public sur cette question. Cela suppose de travailler avec beaucoup de transparence. Et puis, peut-être, comme cela a été fait pour la LGV, mener sur la place publique des assises de l'eau et un débat sur les choix. Et ça peut-être dès le début de l'année 2018. Peut-être, Monsieur MOUDENC, vous êtes-vous scandalisé, comme moi, des annonces successives autour des « Paradise Papers » ? Certainement vous avez regardé la publication par Veolia de son chiffre d'affaires en croissance. Vous regardez certainement ce que fait Suez à l'international ou ce que font les deux candidats espagnols. Il y a aujourd'hui, sur les managements de flux financiers à l'international, des scandales qui imposent, je crois, à notre collectivité, de travailler au passage en régie de manière la plus sérieuse qui soit. Je sais que peut-être ici, nous ne sommes pas majoritaires à penser que la régie de l'eau et de l'assainissement est la meilleure garantie de la bonne utilisation des fonds publics pour nos concitoyens mais nous avons, nous aussi, en tête la question du prix de l'eau et de sa qualité. On ne peut pas s'indigner de l'ensemble des scandales financiers qui frapperont, ont frappé Veolia, Suez ou les multinationales espagnoles qui ont candidaté et, en même temps, créer les conditions pour que ces multinationales s'installent sur un marché de l'eau où elles sont déjà très puissantes. J'ajoute que

les délégataires nous présentent des comptes, on y reviendra tout à l'heure, mais nous l'avions déjà relevé lors d'un audit de l'eau qu'avait lancé Pierre COHEN sous la précédente mandature ; des comptes où il est extrêmement compliqué d'analyser de manière fine les variables entre l'emploi de sous-traitants affiliés au groupe Veolia, les charges qui appartiennent au groupe à l'international, au niveau national ou sur la gestion de l'eau au niveau de la Métropole. Donc je souhaiterais que vous preniez un engagement, aujourd'hui, puisque nous sommes réunis, ou avant la fin de l'année, sur l'organisation d'assises de l'eau et d'un débat public sur cette question. C'est l'argent des Toulousains et des habitants de la Métropole dont il est question. Il ne s'agit donc pas simplement de reconduire une DSP avec Veolia, on verra bien ce que sera le choix final même si nous pensons qu'il est très engagé déjà en faveur d'une DSP. Il s'agit aussi de privatiser des régies publiques existantes. Donc je souhaite effectivement que ce débat puisse se concrétiser, à votre initiative. Nous prendrons nous-mêmes des initiatives. Les citoyens, les associations prendront des initiatives. Mais je pense qu'il est d'abord du rôle de la collectivité d'apporter tous les éléments de compréhension à nos concitoyens, aux associations qui en feront la demande, aux élus, et qu'on les écoute. Monsieur MOUDENC, attention ! Oui, c'est « la métropole des réussites » mais dans notre ville, Toulouse et dans notre métropole, vivent aussi des gens en difficulté. Donc il faut qu'on ait cette transparence totale avec nos concitoyens. Je crois que le Conseil de la Métropole, c'est aussi la bonne instance, Monsieur MOUDENC, pour apporter la solidarité politique. Je vous voyais faire la moue lors de mes interventions sur votre silence vis-à-vis du gouvernement MACRON. Nous verrons bien si vous votez le vœu que nous avons déposé pour cette séance. S'il vous convient, puisque a priori je pense que vous pourriez le voter. Je crois qu'il faut un signe fort dans le débat public qui agite notre pays. Vous le savez parfaitement, plusieurs villes en France ont décidé de journées « service public mort » au vu des décisions de l'État. Des associations de maires ont protesté, les régions ont quitté la conférence territoriale, les départements sont dans des discussions serrées avec le gouvernement. Il vous faut aujourd'hui exprimer votre mécontentement sur les choix de ce gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales. Parce que c'est bien la libre administration des communes et des intercommunalités qui est remise en cause par le gouvernement d'Édouard PHILIPPE.

M. MOUDENC

Bien, à ce niveau de mauvaise foi, je vais émettre une modification à ma manière de conduire les débats liminaires. Parce que je veux bien qu'on débattenne sur le fond, mais il y a quand même des limites. Celui qui, du fait de mes fonctions, s'exprime le plus ici pour défendre les collectivités territoriales et tenir un discours critique à l'égard de telle ou telle décision du gouvernement, c'est moi, que ce soit au niveau local ou national ! Si vous voulez une revue de presse de toutes mes déclarations depuis cinq mois sur les collectivités territoriales, sur les finances locales, je peux vous dire qu'il y a un paquet épais. Donc je ne peux pas vous laisser dire, à ce stade du débat, que je serais taiseux à ce sujet. Sur le logement social, vous semblez dire que je laisse passer les choses alors que je viens d'en parler, il y a vingt minutes à peine, dans des termes critiques, parce que je suis en désaccord avec le gouvernement là-dessus et que je ne cesse de le dire et de le redire. Et comme vous faites semblant d'être amnésique, je vais demander qu'on recherche le vœu qui a été voté en conseil municipal de Toulouse. Il concerne Toulouse d'accord, mais on va donner l'information à tous les conseillers de la Métropole. Et en lisant ce vœu que j'ai proposé, ils verront que vos propos ne sont pas conformes à la réalité et que ma position là-dessus, non seulement est claire mais elle est extrêmement offensive. Sur l'aéroport de Blagnac, pareil ! Vous m'accusez de ne rien faire, de ne rien dire. C'est moi qui ai pris l'initiative de voter un vœu demandant le maintien des 10 % à l'État. Et là, vous avez l'air de dire que c'est une question dont je ne m'occupe pas. Là aussi, puisque vous faites semblant d'être amnésique, nous allons distribuer ce vœu de la Métropole à nouveau en séance. Voilà ! Je veux bien que vous contestiez mes positions, c'est normal, mais pas en déformant à ce point la réalité, surtout lorsqu'elle est matériellement attestée par des documents et des déclarations. Sur les autres sujets, vous vous êtes

positionnés sur le fond, il n'y a pas de problème. Nous vous répondrons selon les formes habituelles et dans les temps habituels. Mais pour la qualité de nos débats, il faut un minimum de respect de l'expression de chacun. Moi, je ne déforme pas vos propos, je les respecte, tantôt je les approuve, tantôt je les combats, mais je ne les déforme pas. Et donc je vous demande de respecter les propos qui sont tenus par les uns et par les autres, les positions tenues par les uns et par les autres, y compris les miennes. Je donne la parole à Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL

Merci. Je vais me lever pour me remettre à la hauteur de la tribune si vous le permettez.

M. MOUDENC

Elle vous manque déjà ?

M. RAYNAL

25 ans d'habitude, c'est difficile, en un jour en tout cas, de passer outre. Figurez-vous que votre intervention liminaire m'a tellement surpris que je suis resté sur ma chaise et que j'ai oublié de lever la main. Je me retrouve donc troisième interlocuteur et tout a été dit, en tout cas l'essentiel a été dit par Marc PÉRÉ et Pierre LACAZE. Sur beaucoup de points, sur les sujets qui sont dits malgré vos réserves, je partage beaucoup de leurs analyses. Vous savez, pensant passer en premier, j'avais préparé un propos un peu au vitriol mais très sincèrement, vos mots aimables me l'interdisent maintenant. C'est une façon extraordinaire de faire la politique. Vous l'aviez sans doute senti...

M. MOUDENC

J'ai un peu de nez et j'en suis fier.

M. RAYNAL

C'est vous qui le dites !

M. MOUDENC

Et j'en suis fier !

M. RAYNAL

Voilà. Quelques mots seulement. Vous nous dites que vous avez et que vous combattez la politique du gouvernement d'Édouard PHILIPPE. Très sincèrement et je suis également prêt à recevoir le document complet de vos présentations, je trouve qu'il y a effectivement des réserves de manière régulière, mais on est loin, bien loin, de l'époque précédente sur laquelle, si je puis dire, l'agressivité était autrement plus forte...

M. MOUDENC

Ça n'avait rien à voir ! Et ça vous gêne, je vous comprends.

M. RAYNAL

Il y a eu une période qui justifiait la critique et d'ailleurs, nous-mêmes en tant qu'élus, on était souvent d'accord sur l'idée que 10 milliards de baisse brutale de dotations, onze au final, ce n'était pas acceptable. Nous l'avons dit, nous l'avons partagé et je rappelais à plusieurs occasions, moi aussi, je tiens également une revue de presse à votre disposition, que c'était une autre période où nous avions trouvé 5,2 % de déficit public et avec 0,2 % seulement de croissance. Donc évidemment, quand à un moment donné, on ne peut plus recourir aux emprunts, sauf à des taux extrêmement élevés, il y a obligation de serrer de façon extrêmement brutale. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Mais je voudrais

faire référence à une position très claire. Vous avez défendu la position d'Édouard PHILIPPE, de manière très limpide, dans un discours très original, très complet que vous avez tenu, le 7 octobre, au Congrès des maires de l'Association départementale des Maires de France (AMF 31). C'était déjà il y a plus d'un mois, vous me direz, mais le discours était tellement en défense du gouvernement, ce jour-là, qu'il a surpris tout le monde. Vous le savez, il y avait deux députés En Marche, avec nous, uniquement deux d'ailleurs, et ces deux-là, à la fin parlaient de vous en disant : « On n'aurait pas mieux fait ! » Je prends ça, certes, pour un compliment, mais également comme le signe que vous ne les avez pas convaincus sur le fait que vous étiez un opposant extrêmement ferme. Vous avez dit en gros : « La Taxe d'Habitation, il faudra se méfier, mais c'est pas trop mal ». Vous avez dit sur les contrats avec 319 collectivités, d'une certaine façon : « Vous petites communes, ça vous concerne et ici, ça concernera Toulouse et la Métropole. » Au passage, vous avez oublié le Département, peu importe ! Mais à aucun moment, vous n'avez fait comme par le passé, une espèce de chiffrage du coût pour les collectivités. À l'époque, vous aviez dit, je me souviens, ça coûtera 250 millions d'euros à Toulouse Métropole ! Là, on attend toujours le chiffre de cet impact. Vous avez dit : « La méthode est meilleure. » Elle est meilleure, elle est plus subtile et elle arrive exactement au même résultat ! Nous allons d'ailleurs le voir dans le DOB. Quand on compare l'évolution des dépenses aujourd'hui, liées à nos projets et ce qui nous sera demandé à l'avenir, c'est-à-dire une augmentation de 1,2 % en valeur, inflation comprise, autrement dit pas plus que l'inflation, et bien, nous verrons qu'évidemment, ça ne peut pas tenir et ça ne peut pas marcher. Et donc effectivement, il faut être beaucoup plus ferme sur cette question. Peut-être l'avez-vous été depuis le 7 octobre ? Mais je me souviens très bien de ce discours où vous avez présenté les choses en disant : « C'est mieux que par le passé ». Sur la méthode sans doute, sur le résultat, c'est exactement la même chose, sinon pire ! Mais on y reviendra et ce sera facile à prouver à partir des chiffres qui nous ont été proposés par Sacha BRIAND. Ne parlons pas du contrôle de l'investissement ! On est dans un système où on nous demande d'augmenter notre autofinancement, de diminuer notre emprunt, au moment où nous avons justement un appel à l'emprunt extrêmement important pour soutenir les investissements que nous souhaitons faire. Alors oui, on peut s'interroger sur notre capacité future à réaliser ces investissements. Ce qui va compter dans les prochains mois, c'est d'avoir une analyse, comme nous l'avions fait d'ailleurs sous la forme d'un séminaire, il vous appartiendra de choisir la voie, d'avoir une analyse claire des conséquences de cette politique pendant cinq ans et des choix que nous devrons faire. En attendant, avant de les accepter, il faut d'abord, me semble-t-il, les refuser en bloc.

De la même façon, dans cette même réunion et dans un discours très complet, vous avez fait une offre de services de la Métropole vers les territoires ruraux. On y reviendra à travers un projet de délibération, mais là encore, vous avez dit une chose très étonnante : « Nous souhaitons, je souhaite un dialogue direct avec les intercommunalités sans intermédiaire ». Or, l'intermédiaire traditionnel entre la métropole et les intercommunalités, ce sont les départements, c'est leur fonction. En tout cas, ça a été compris comme cela, vous allez me répondre là-dessus, par tous ceux qui étaient présents. Parce que si le Département n'est pas l'intermédiaire traditionnel entre la création de richesses de la métropole et la redistribution sur les territoires ruraux, alors je ne vois pas de qui il s'agit ! Et cela a éveillé, de manière sincère chez tout le monde, je vous donne le retour de la salle, l'idée qu'on revenait vers cette réflexion sur le modèle lyonnais et la fusion du Département et de la Métropole. Je voudrais rappeler que, depuis trois ans, vous avez toujours salué l'accueil nouveau que vous aviez au Département et la qualité des relations entre la Métropole, la Ville et le Département. Il y a eu plusieurs interventions de ce niveau et je voudrais que vous disiez ce qu'il en est et ce que vous avez voulu dire par ces propos. Je pense que nous avons tout intérêt à poursuivre un dialogue de qualité avec l'ensemble des collectivités, avec lesquelles nous avons bien travaillé depuis le début de ce mandat.

Enfin, je reprendrai quelques points sur lesquels les socialistes souhaiteraient plus de force. C'est vrai sur l'affirmation financière. Là je crois qu'il faut passer d'une opposition feutrée à un vocabulaire sinon guerrier, ça ne vous ressemble pas, mais en tout cas affirmé, c'est ce que nous vous demandons. Sur la gestion de l'eau, c'est un débat qu'il faut essayer de prendre différemment de celui qui a pu avoir lieu il y a dix, quinze ou vingt ans. Aujourd'hui, pour beaucoup de gens, sont posées la question de la ressource et celle de la qualité d'approvisionnement. Et je crois qu'au-delà de ce que nous construisons ensemble et que nous construirons, il est vraiment important d'ouvrir le champ de cette question. Beaucoup de gens y sont attentifs. Je suis moi-même quelquefois étonné, dans mes contacts, des réponses que je reçois. Ce n'est pas uniquement une question de prix, mais toute une question générale autour du traitement de l'eau, de l'approvisionnement, de la qualité, des questions de santé, etc. Et donc sur cette demande, fondamentale, sous des formes à trouver, aujourd'hui, il y a de nouveaux outils, pour interroger, être en interaction avec le public sur ces questions-là. C'est une question fondamentale et nous y apportons tout notre soutien.

M. CARLES

Je voudrais, Monsieur le président et chers collègues, vous remercier pour vos encouragements dans cette fonction que m'a laissée Bernard KELLER et vous comprendrez qu'il n'est pas toujours facile de passer derrière quelqu'un comme lui, mais je vais m'y employer.

Le premier point que je souhaitais aborder fait suite à une récente réunion sur le Programme d'Aménagement des Routes Métropolitaines (PARM). Ce qui en est ressorti, ce sont l'importance et les enjeux de ces projets d'aménagements routiers qui concernent l'ensemble des secteurs. Je crois qu'à partir de là, on ne peut pas opposer attractivité et proximité. Les gens du quotidien, ils sont dans la proximité, quand on passe une heure dans les bouchons, c'est pas de l'attractivité, c'est de la proximité. Donc opposer attractivité et proximité ne me paraît pas du tout pertinent. Par contre, la question qui se pose consiste à savoir comment on rend les arbitrages. Est-ce qu'on fait des trottoirs ? Est-ce qu'on fait de l'enrobé dans les différentes communes ou est-ce qu'on consacre effectivement des enveloppes à traiter des questions des déplacements structurants ? Je crois que la vraie question est là. C'est vrai, la question s'est posée quand nous avons décidé ensemble le gel des 20 % des enveloppes locales, parce que nous considérons qu'il fallait prioriser les équipements structurants en matière de voirie. La question est toujours devant nous parce que j'entends ce qu'a dit Marc PÉRÉ. C'est vrai qu'on ne peut pas rester dans cette asphyxie. Il va donc falloir bouger de façon importante sur ces questions et qu'on s'interroge sur ce qui est prioritaire. Effectivement, sur la fin du mandat, on peut peut-être redonner un peu d'oxygène sur la proximité, mais ce sera autant de recul sur la réalisation du PARM.

Deuxième sujet, celui du logement social où il y a, je crois, une nécessité de remise à plat. Les dispositifs mis en place à la fin des années 50, début des années 60, la création des sociétés HLM, correspondaient à un moment où il fallait construire du logement en masse. C'était un dispositif mis en place dans un processus de rapidité extrême. On a vu ce que ça a donné, y compris dans la construction. Aujourd'hui, on déplore ces modes de construction où on a un peu ghettoisé un certain nombre de populations. Mais actuellement, les problèmes du logement social ne se posent pas de la même façon. Il me semble donc absolument nécessaire d'en revoir les procédures et les modalités et peut-être aussi de repositionner la typologie des acteurs qui doivent intervenir sur le logement social. Les questions sont complètement ouvertes là-dessus. Peut-être ne faut-il pas réserver les interventions de logement social au mouvement HLM ? Peut-être faudrait-il aussi faire venir des opérateurs autres sur cette question centrale, au regard du nombre de logements que nous avons à construire ? C'est quand même considérable !

La troisième point est relatif à l'eau. Si j'ai bien compris, Monsieur le président, vous avez souscrit à la proposition de Marc PÉRÉ d'élargir ce groupe de travail, cette démarche avec notre collègue qui a en charge les délégations de service public et le président de la Commission eau. Sachez que si tel était

le cas, je serai, moi aussi, candidat pour participer à cette réflexion, ayant sur ces questions une certaine expertise et ayant conduit pas mal de réflexions sur les problématiques des modes de gestion. Enfin, sur l'aéroport, oui je crois qu'il faut éviter à tout prix que l'on ait une autre intervention que celle de l'État. Si l'État ne conserve pas ses 10 %, je pense que, quelles que soient les modalités, la gestion publique majoritaire au sein du conseil de surveillance de l'aéroport ne pourra pas être assurée. La décision lui appartient. Écoutons et faisons confiance au ministre quand il a dit qu'il rencontrera les acteurs locaux et je crois que les acteurs locaux doivent, effectivement, demander fortement à l'État de conserver ses parts.

Mme BLEUSE

Je suis très contente d'intervenir en dernière position, Monsieur le président, mes chers collègues. Pour ma part, les dernières fois où je levais très vite la main pour participer en premier, c'était quand j'étais à l'école. C'est un petit clin d'œil à notre ami Claude RAYNAL. Je suis contente d'intervenir en dernière position parce que non, on n'a pas parlé de tout ce qui est important aujourd'hui dans le contexte actuel au sein de cette assemblée. Il y a deux ans, Monsieur MOUDENC, vous aviez eu un petit mot, à peu près à la même période, sur la COP21 qui se déroulait à Paris. Cette semaine s'est ouvert la COP23 à Bonn, présidée, je crois, par les Îles Fidji. Or, il est important d'en parler parce que ça semble se passer loin, mais c'est en fait très près de nous et très important en termes d'impact. Le contexte a été acté comme très préoccupant. La presse locale en a même fait ses grands titres, avec une grande double-page le week-end dernier. Il est établi que nous ne pourrions pas contenir la hausse de la température à deux degrés en 2100. Nous ne pourrions donc pas limiter le réchauffement climatique. L'année 2016 a battu tous les records de chaleur. Les concentrations de CO2 dans l'atmosphère n'ont jamais été aussi élevées depuis des milliers d'années. Et des études scientifiques viennent d'établir par exemple, qu'en 27 ans, les trois quarts des insectes ont disparu. Tout cela vous semble, là encore, bien lointain, mais l'augmentation de la température, la dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, la dégradation de l'accès à l'eau et au sol, la dégradation de la biodiversité, ça a des impacts directs sur notre territoire. C'est loin, on en parle, vous en avez parlé, il y a deux ans, Monsieur le président, et puis on oublie. Et pourtant, aujourd'hui, à l'ordre du jour de ce Conseil, il y a des points particulièrement liés à cette problématique et à cette inquiétude. Je pense en particulier au débat d'orientations budgétaires. Je pense en particulier au rapport sur le développement durable. Effectivement, à travers le DOB, nous allons parler des orientations budgétaires, des recettes, des dépenses. On va peut-être encore noyer ceux qui nous écoutent dans des chiffres. On va peut-être encore interpeller l'État sur la baisse, le maintien des dotations aux collectivités, sur les contrats, les pactes, pour reprendre des termes que vous aimez bien et dont nous aurons l'occasion de parler, Monsieur le président, lors de ce point de l'ordre du jour. Mais cela ne nous exonère pas de faire des choix clairs dans ces orientations, lisibles pour tous les concitoyens et adaptés à tous les défis de notre collectivité et notamment le défi climatique, énergétique et environnemental. C'est vrai, les élus écologistes sont souvent moqués. Pourtant, nous ne nions pas les problématiques de la crise des finances publiques et nous pourrions débattre largement de ce qui véritablement la fonde. Mais justement, on vous l'a toujours dit et nous sommes obligés de vous le redire aujourd'hui, cela nous oblige à dégager des priorités sur les choix, les orientations politiques, donc budgétaires, que nous menons. Dans le débat d'orientations budgétaires, nous allons parler de différentes choses. Nous allons parler de la programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole. Ça a été évoqué par différents intervenants, en particulier par Marc PÉRÉ. Nous allons reparler et là, je pense qu'il faudra que nous approfondissions, la question des fameux grands projets. Ces projets que nous qualifions de coûteux et inutiles. Surtout au regard des impératifs qui sont devant nous et que je viens d'évoquer. Il y a le PEx, la LGV et d'ailleurs fort opportunément, Monsieur le président, tout à l'heure au lieu de dire « LGV » vous avez dit « TGV ». Le train à grande vitesse, il arrive déjà à Toulouse ; c'est la ligne à grande vitesse qui n'y arrive pas. Il ne faut pas mélanger les mots et les termes parce que ce n'est pas

la même chose et ça sème la confusion. Il y a aussi le Stadium et le Plan de déplacements urbains qui ont également été évoqués. Sur le Plan de déplacements urbains, ça a été dit, c'est l'asphyxie ! L'asphyxie à tous points de vue, parce que ce plan ne va rien résoudre. Il ne résout pas les problématiques de la grande périphérie et surtout, il est en évidente contradiction avec la préoccupation fondamentale, à savoir la lutte contre le changement climatique. Nous nous sommes engagés dans le Plan climat à baisser de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et ce Projet Mobilités, lui, prévoit une augmentation de 9 % des émissions de gaz à effet de serre. Nous pourrions débattre et peut-être, à propos du rapport de développement durable, discuter de la façon d'analyser les chiffres. Ce qu'il faut retenir, c'est que les grandes agglomérations sont responsables de 70 % des gaz à effet de serre au niveau mondial. Et c'est bien cela qui nous engage, Monsieur MOUDENC. Sur Toulouse, les transports sont responsables de presque la moitié de ces émissions. Et le Plan climat Toulouse Métropole a acté un grand nombre de choses sur lesquelles nous devrions nous pencher et qui doivent nous inquiéter. Effectivement, la hausse des déplacements sur l'aire urbaine d'ici 2020. Il y a urgence à agir pour trouver des alternatives à la voiture. Il faut qu'on se le dise et qu'on ait le courage de le poser sur la table. La problématique du déplacement, c'est une chose, mais il y a également celle de la santé publique, ça a été aussi abordé. La santé publique avec les problématiques de pollution. Vous parlez souvent, Monsieur MOUDENC, de préservation du cadre de vie. Quasiment dans tous les documents relatifs aux investissements, vous parlez du cadre de vie, mais vous oubliez effectivement la santé publique. Peut-être que dans votre esprit, c'est associé, vous nous le direz. En ce qui concerne la qualité de l'air, l'essentiel des améliorations est dû aux progrès escomptés sur la motorisation des véhicules et sur les appareils de chauffage. En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation des émissions est en contradiction avec tous les objectifs du Plan climat-air-énergie territorial. Donc effectivement, cet enjeu de santé publique, il nous impose d'autres arbitrages. Il nous impose de trouver des solutions, ça a été dit aussi par d'autres, à très court terme. Il nous impose d'améliorer l'offre existante pour les habitants de la périphérie et il nous impose également de trouver les solutions pour agir véritablement sur ces problématiques de pollution.

Quand on regarde l'ordre du jour, hormis les orientations et les grands projets, on trouve aussi le rapport développement durable. Cet exercice amène à se poser une question : « qu'avons-nous fait, avons-nous tenu nos engagements ? » Nous en débattons tout à l'heure mais d'ores et déjà, on doit se dire qu'une grande part de ce que nous trouvons dans ce rapport, c'est un peu de bonne conscience. Nous faisons un petit quelque chose, un peu de faire semblant, le fameux *greenwashing*, mais nous ne sommes pas suffisamment sur l'adaptation de notre modèle. Et nous ne sommes pas du tout sur le changement de notre modèle. Pourtant, il y a deux ans, vous nous aviez sommés de vous faire des propositions et, nous élus écologistes en avons fait, concernant la mobilité, des arbitrages différents, la prévention et le traitement des déchets, on vous en fera encore d'autres, la protection et le développement des espaces agricoles, on pourra s'en parler. Il ne suffit pas d'écrire des lignes, il faut rentrer dans le détail parce que le diable se cache dans les détails, en la matière. Et d'ailleurs, dans la même ligne, à l'ordre du jour de ce Conseil, nous avons proposé deux vœux que nous traiterons en fin d'ordre du jour. Un premier sur l'engagement de Toulouse Métropole dans le mouvement des communautés bleues, pour que Toulouse Métropole s'engage sur une vision globale sur la préservation de la ressource en eau. Et nous avons également présenté un autre vœu sur la réalisation des aménagements ferroviaires du nord de Toulouse. Et là, nous retrouverons nos collègues qui sont précédemment intervenus.

Donc effectivement, je suis très contente d'être intervenue en fin de liminaire puisque visiblement, nous sommes les seuls pour l'instant, mais nous ne désespérons jamais, à être particulièrement préoccupés et à demander des arbitrages différents en la matière.

Juste un petit point concernant la gestion de l'aéroport Toulouse Blagnac. Bien évidemment, nous considérons que la gestion des infrastructures doit rester une gestion sous maîtrise publique. Il ne faut

quand même jamais que nous perdions de vue que les entreprises privées n'ont qu'un objectif, puisqu'on parle d'objectifs et d'engagements, celui de faire du profit, c'est-à-dire d'augmenter le chiffre d'affaires et les dividendes ensuite prélevées. Quand on ne regarde pas ça avec réalisme, on ne peut pas effectivement se positionner. Le secteur privé n'a pas des objectifs d'intérêt collectif.

M. MOUDENC

Madame BLEUSE, je suis désolé de vous décevoir. A l'instant vous exprimez votre satisfaction d'être la dernière à parler. Souffrez que le groupe de la majorité puisse s'exprimer, lui aussi ! Et donc je donne la parole à Sacha BRIAND, dernier orateur avant que je conclue ce débat liminaire.

M. BRIAND

Sans vouloir choquer personne, vous connaissez cette phrase célèbre, « Les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers ». Monsieur le président, mes chers collègues, quelques observations, car les interventions des uns et des autres s'inscrivent, à mi-mandat, dans l'examen de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre depuis 2014, au regard du dynamisme de notre métropole. Car c'est bien le dynamisme de notre métropole qui justifie que ces débats soient aussi virulents, parfois même, d'un certain point de vue, un peu étonnants. En effet, j'entends la remarque faite par Marc PÉRÉ que dans notre métropole, au-delà de la ville centre, la périphérie connait également, comme la ville centre, des problèmes de mobilité. Je ne dis pas seulement des problèmes de circulation, mais bien des problèmes de mobilité. Mais dans notre projet précisément, c'est au bénéfice de la mobilité de la périphérie que nous avons décidé, dans un groupe de travail, et Marc PÉRÉ en fait partie, de proposer au Conseil de Métropole de consacrer 20 % des enveloppes de voirie qui ne sont pas « gelées », mais activées et affectées aux trois grands projets d'infrastructures métropolitaines. C'est le Boulevard Urbain Nord (BUN), pour la périphérie du nord, le premier début du BUN, c'est également la prise en compte du projet au sud-est et c'est évidemment la desserte du secteur aéroportuaire, aéronautique dans le nord-ouest. Alors, aujourd'hui proposer que les 20 % consacrés à ces trois projets soient réaffectés à la périphérie, c'est une première contradiction. Évoquer également le fait qu'il faudrait un plan d'urgence en matière de transports collectifs dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), c'est une seconde contradiction. Car le PDU, sur la période 2015-2020, consacre un niveau d'investissement supérieur au mandat précédent, et alors même que le projet Toulouse Aerospace Express (TAE) n'est pas à l'intérieur de cette période pour consommer des crédits. C'est la démonstration que les efforts consacrés dans ce PDU sont réels. Et sur la période 2015-2020, peut-on faire plus précoce que de le faire tout de suite ? Avec les Linéo, qui précisément, desservent la périphérie. Avec une nouvelle ligne ces derniers jours avec la mise en service de la desserte vers Colomiers, avec les travaux qui sont engagés actuellement sur la commune même de Marc PÉRÉ pour mettre en œuvre une amélioration sensible de la desserte, n'est-ce pas là des projets consacrés à la périphérie et pour permettre de développer les transports collectifs sur l'ensemble de notre métropole, mais aussi sur l'ensemble du périmètre des transports urbains qui est de la responsabilité de Tisséo ? Il est également évoqué la question des parkings relais dont nous avons déjà parlé dernièrement. Le PDU n'oublie pas les parkings relais. Des investissements importants sont d'ores et déjà mis en œuvre pour augmenter leur capacité. Mais j'aimerais simplement rappeler qu'avec, me semble-t-il, 100 000 passagers par jour, il paraît difficile d'envisager de créer des parkings silo avec 100 000 ou 200 000 emplacements, qui auraient un effet dévastateur sur le périmètre. Naturellement, c'est dans ce cadre et dans ce contexte-là que le projet TAE, dont on voudrait aujourd'hui raccourcir le tracé et oublier tout le secteur sud-est, prend toute son importance avec la connexion à cinq gares TER qui permettra enfin une véritable intermodalité. Pour faire en sorte que le problème des parkings relais soit réglé d'une façon très simple, en faisant en sorte que les gens n'aient plus besoin de prendre leur véhicule personnel pour aller jusqu'au réseau de transports collectifs. Mais qu'ils puissent utiliser le réseau de TER pour pénétrer sur les réseaux de transports

collectifs de notre agglomération. Et TAE, en assurant la desserte de 65 % des emplois de notre métropole, permettra par l'intermodalité et par son tracé du Sicoval jusqu'à Colomiers, d'apporter une réponse claire et cohérente aux besoins, non pas seulement de la périphérie, pas seulement du PDU, mais de l'ensemble de l'aire urbaine qui, aujourd'hui, effectivement, rencontre des difficultés de mobilité. C'est la troisième contradiction. Je crois que la difficulté à laquelle nous sommes confrontés dans la mise en œuvre de nos politiques, c'est d'assurer la cohérence de celles-ci. Le PDU, pour la première fois, apporte une cohérence, non seulement dans ses éléments constitutifs, mais également dans la prise en compte et l'élaboration du PLUi-H, c'est la première fois que l'élaboration est concertée.

Il y a aussi un certain nombre de remarques qui ont été formulées et je pense par exemple à l'aéroport. Pour Monsieur LACAZE, nous serions trop silencieux sur l'aéroport. Je voudrais simplement apporter une information au Conseil, le groupe de l'union des élus de la droite et du centre, auquel j'appartiens au Conseil régional, à l'initiative de Vincent TERRAIL-NOVÈS, a déposé un vœu sur l'aéroport qui était, à quelques mots près, le copier-coller de celui adopté à l'unanimité par cette assemblée. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil régional d'Occitanie en ce compris les amis de Monsieur LACAZE. Et dans ces conditions, si nous sommes silencieux en ayant adopté ce vœu, Monsieur LACAZE, vos collègues élus au conseil régional le sont aussi manifestement et n'auraient peut-être pas dû s'y associer. La position unanime qui a été adoptée ici et au conseil régional d'Occitanie nous permet d'avoir, vis-à-vis du gouvernement, une unanimité des collectivités locales et une position claire et forte que nous devons naturellement défendre.

Enfin, c'est le troisième sujet important qui a été abordé et qui effectivement nous concerne, les mesures du gouvernement sur les finances locales. La question de la méthode, c'est souvent celle qu'on évoque pour éviter de parler du fond. Claude RAYNAL l'a dit, effectivement, la méthode de ce gouvernement est plus claire que celle du précédent. Le Président de la République a été élu en annonçant un certain nombre de mesures, qui aujourd'hui se traduisent par des propositions législatives. Le précédent avait été élu sur des promesses radicalement inverses de ce qu'il a mis en œuvre dès les élections municipales passées. Et je crois me souvenir, lorsque Claude RAYNAL nous demande aujourd'hui de monter sur nos chevaux, sabre au clair contre le gouvernement, qu'il a voté les projets de lois de finances et les lois de finances qui actaient la baisse des dotations de l'État. Alors, s'il n'a pas lui-même utilisé la méthode du sabre au clair hier, pourquoi le ferions-nous aujourd'hui ? Il ne s'agit pas d'une marque de faiblesse, mais simplement d'une volonté d'engager avec le gouvernement une discussion sur la base de propositions concrètes. Aujourd'hui, ces propositions ne sont pas encore très claires, parce qu'elles sont manifestement contradictoires. Contradictoires parce qu'effectivement, l'encadrement de l'endettement des collectivités est contraire à l'objectif de maintien d'un niveau d'investissement significatif dans notre pays, qui est nécessaire. Contradictoires parce que la réforme du logement social, qui a été clairement contestée par le conseil municipal de Toulouse, est contraire avec l'objectif de production de logements. Il nous faut donc trouver les pistes d'une discussion avec le gouvernement. En ce qui me concerne, je n'exclue pas d'adopter des positions plus radicales si la situation restait en l'état. Parce qu'effectivement, les dispositions du projet de loi de finances et de la loi de programmation sur les finances publiques ne sont pas acceptables pour la Métropole de Toulouse, qui est dans une situation atypique parce qu'elle bénéficie d'un niveau de développement élevé qui rend indispensable un niveau d'investissement élevé. Cela a toujours été notre position. Pardon, Monsieur RAYNAL, de ne pas adopter aujourd'hui une position différente de celle que nous avons adoptée précédemment. Nous constatons simplement que nous avons face à nous aujourd'hui un gouvernement qui met en œuvre des propositions qui ont été exprimées pendant la campagne électorale. Et nous pensons que, peut-être, cet effort de sincérité, ou du moins, de transparence dans les actions du gouvernement est de nature à permettre d'engager un débat avec celui-ci pour assurer une évolution de ces propositions. Au total et dans la deuxième période du mandat qui s'ouvre, cet effort de cohérence, nous allons devoir le trouver et le mettre en

œuvre tous ensemble réunis. Le PARM devra être évoqué bientôt. La mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, dont nous avons évoqué, il y a quelque temps, l'évolution d'un certain nombre de lignes, doit faire l'objet d'un débat. Le débat sur l'eau et l'assainissement doit être exercé dans la transparence, non pas pour répondre à des dogmes, mais bien pour répondre aux besoins de nos populations. Il faut, je crois, à cette occasion, que nous soyons capables tous ensemble de mettre de côté certaines postures pour nous concentrer sur ce qui est l'essentiel de notre action, l'intérêt de notre métropole, l'intérêt d'une métropole qui est la plus dynamique de France et qui doit pouvoir le rester.

M. MOUDENC

Bien, mes chers collègues, quelques éléments de réponse très rapides pour ne pas allonger de manière inconsidérée le débat. Tout d'abord, sur la question posée par Marc PÉRÉ de savoir si les 20 % du budget voirie devaient être rendus aux communes, ce serait une voie extrêmement dangereuse. D'abord, parce que cette proposition, alors que tout le monde parle de « faire métropole », c'est le contraire. C'est-à-dire qu'au lieu de se fixer des objectifs communs, intercommunaux, qui impactent un secteur à travers un projet de desserte, à ce moment-là, chacun retourne uniquement à 100 % dans la logique communale. Je sais bien qu'il y a des besoins communaux. Je peux vous dire qu'à Toulouse, ils sont extrêmement considérables et si nous pouvions avoir ces 20 %, j'en serais ravi. Sauf que si nous avons à nouveau ces 20 %, si on revenait à 100 %, ce ne serait pas la peine de déplorer les besoins d'infrastructures, comme les élus du Nord l'ont fait, pas la peine de déplorer que le BUN n'avance pas pas assez vite, pas la peine de travailler sur un PARM.. Parce que toute cette logique-là, c'est une logique où on met en commun les problèmes de desserte de secteurs. Où on ne se focalise pas que sur le problème de la commune. C'est donc une position qui nous mettrait en contradiction avec beaucoup de discours qui sont tenus ici fort légitimement par les élus qui s'inquiètent de la situation qu'ils trouvent en matière de mobilités dans leur commune et dans leur secteur.

Sur l'aéroport, nous sommes, je crois, tous d'accord, et effectivement, je pense que tactiquement, c'est extrêmement dangereux de rentrer dans l'hypothèse de la vente des 10 % par l'État, d'inventer d'autres solutions, sans se préoccuper d'ailleurs si elles ont une assise juridique solide. Non, il ne faut pas rentrer dans cette logique qui consisterait à dire qu'on retient l'hypothèse de la vente des 10 % puisque, justement dans les termes de ce qui a été convenu en 2014 et formalisé au journal officiel en avril 2015, si mes souvenirs sont bons, l'État a la faculté de vendre, mais aussi de ne pas vendre, et ce, pendant une durée de douze mois. Donc appuyons l'idée de ne pas vendre. Et puisqu'on est d'accord tous les quatre, la CCI, la Région, le Département et la Métropole, je retiens et j'accepte la proposition de Marc PÉRÉ que, chacun ayant discuté et délibéré dans ces assemblées, ce qui s'est passé ces dernières semaines, nous puissions maintenant avoir une lettre commune cosignée de nous quatre. Je crois que c'est une bonne proposition. Moi-même j'ai rendez-vous le mois prochain avec le ministre Bruno LE MAIRE pour un tas de sujets et j'en profiterai pour appuyer dans ce sens.

Sur la DSP eau, on aura l'occasion d'en reparler bien évidemment mais effectivement, j'ai souhaité faire un signe d'ouverture. Dans l'hypothèse DSP puisqu'on avance concomitamment sur deux hypothèses, régie et DSP, dans l'hypothèse DSP, la demande était qu'il y ait, outre les deux élus délégués, c'est-à-dire le vice-président chargé de ce domaine et l' élu chargé des DSP, une troisième personnalité avec une sensibilité politique différente. Je l'ai acceptée. J'entends qu'il y a aujourd'hui deux candidatures possibles, peut-être qu'il y en aura d'autres. Donc j'invite ceux qui voudraient candidater à se faire connaître auprès de moi et je ferai un choix puisque c'est bien évidemment, dans les textes et la procédure, un choix qui relève de l'exécutif.

Sur le dialogue avec le gouvernement, je crois que Sacha BRIAND a très bien répondu. Ce gouvernement ne traite pas les collectivités comme l'ancien gouvernement les maltraitait. Et quand j'entends aujourd'hui, quelques mois après la fin du quinquennat précédent, mettre sur le même pied deux démarches totalement différentes, je dénonce avec vigueur la mauvaise foi. Parce

qu'effectivement, je rappellerai aux socialistes, puisque ce sont eux qui sont les premiers concernés, la promesse n°54 de François HOLLANDE. Je l'ai faite distribuer déjà, mais je crois qu'il faut que je la fasse distribuer à chaque Conseil parce que celle-là, elle a du mal à « imprimer » visiblement ; ce qui est paradoxal. L'engagement 54 du candidat HOLLANDE, c'était de maintenir le niveau des dotations de l'État au niveau de celui de 2012. Cette promesse a été violée et a mis en difficulté toutes les collectivités, les obligeant, à leur tour, à partir d'avril 2014, à revoir leur stratégie budgétaire et parfois, effectivement, à ne pas pouvoir faire ce qui avait été convenu avec les électeurs. La source de tout le mal, elle est là ! Et à l'époque, Monsieur RAYNAL, effectivement, vous dénonciez, mais en même temps, dans un double jeu dont vous connaissez la subtilité, vous votiez effectivement tout cela au Sénat en soutenant le gouvernement. Ce qui fait que, lorsque vous dites : « Il faut être guerrier ! », je crois que vous êtes extrêmement mal placé. D'abord parce que ce n'est pas tellement votre style non plus et ensuite parce que justement, les faits démentent ce que vous préconisez aujourd'hui. Du reste, depuis cinq mois, je vous entends très peu. Et sur un ton très peu offensif sur ces questions des collectivités territoriales. Peut-être que je n'ai pas suffisamment lu les comptes-rendus des débats au Sénat. En tout cas je vais être attentif à ceux qui viendront puisque, ayant connaissance de ceux qui se sont déroulés avant le changement de quinquennat, effectivement là par contre, votre atonie était attestée dans les PV. Peut-être vouliez-vous en sortir ? Et au fond quand vous dites : « Il faut être guerrier ! », je pense que c'est une injonction que vous vous faites à vous-même. Et peut-être que vous avez besoin d'être guerrier pour envisager tel ou tel avenir vous concernant. Je comprends qu'il y ait un besoin de ce côté-là et j'ai cru comprendre que depuis quelques jours, il était devenu plus urgent et plus pressant. Je n'en dis pas plus, mais tout se sait, vous le savez bien.

Sur le rôle du Conseil départemental, je suis extrêmement étonné de vos propos. Parce qu'effectivement, ce que j'ai proposé lors de l'assemblée générale des maires et qui a été, je dois dire, extrêmement bien reçu par beaucoup de maires ruraux qui sont venus m'en parler, c'est un dialogue direct, oui un dialogue direct, entre notre intercommunalité, la Métropole, et les intercommunalités rurales. Quand nous dialoguons avec l'État, on ne prend pas d'intermédiaire ! Quand on dialogue avec la Région, on ne prend pas d'intermédiaire ! Quand on dialogue avec le Département, on ne prend pas d'intermédiaire ! Quand on dialogue avec Montpellier, on ne prend pas d'intermédiaire ! Quand on dialogue avec les Portes de Gascogne, on ne prend pas d'intermédiaire ! Quand on dialogue avec les villes du dialogue métropolitain, on ne prend pas d'intermédiaire ! Donc je ne vois pas pourquoi un intermédiaire serait chargé de mener le dialogue. En plus, je vous le dis franchement, quand je vois le président du Conseil départemental qui réunit régulièrement les intercommunalités sauf la Métropole, j'y vois un désaveu pour l'esprit de votre proposition. Et je confirme que les relations de travail directes entre la Métropole et le Département sont bonnes et constructives, qu'elles sont transparentes. Ce n'est pas parce que nous avons de bonnes relations avec le Département pour un certain nombre de sujets que nous devons l'amener à nous contrôler ou tout autre chose. On se parle directement entre élus. Souffrez là aussi que les élus le fassent, je dirais, sans avoir un surveillant général à côté, puisque Madame BLEUSE était dans l'image de l'école tout à l'heure et que l'on puisse se parler directement et dans le respect, en particulier, des compétences départementales. J'en dirai un mot très précis pour la délibération de tout à l'heure.

Bien, mes chers collègues, je vous propose de constater que le débat liminaire touche à sa fin et de revenir vers l'ordre du jour. Auparavant, je vous signale d'une modification intervenue dans la composition de deux groupes puisque Madame Cécile RAMOS m'a fait savoir que, désormais, elle était membre du groupe Métropole Citoyenne. Nous en prenons acte.

Je vais maintenant donner la parole à Marie-Christine JAILLET, la présidente du Codev, le Conseil de développement de Toulouse Métropole, pour la présentation du rapport d'activité. Vous savez que c'est un rendez-vous annuel auquel je tiens tout particulièrement. Vous avez reçu un dossier préparatoire à ce sujet. Un diaporama va accompagner le propos de la présidente à qui je cède immédiatement la parole.

Mme JAILLET

Monsieur le président, Mesdames les vice-présidentes, Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, Mesdames et Messieurs, je vais donc vous présenter le rapport annuel d'activité du Codev que vous avez, j'espère, lu avec attention et plaisir. Quelques rappels pour commencer. Le Codev a été refondé en 2013 et regroupe une assemblée de plus de 200 membres, dont je rappelle qu'ils sont tous bénévoles. Il est organisé avec des instances, une assemblée plénière réunie deux à trois fois par an, dont au moins une fois en présence du président de Toulouse Métropole et toujours en présence de l'élu de référence du Codev, François CHOLLET. Le Codev dispose d'une commission permanente qui est convoquée chaque fois qu'il est nécessaire de mettre en discussion et de valider nos avis et nos contributions. Il dispose d'un bureau et d'un certain nombre de groupes de travail. Actuellement, les groupes de travail portent sur la question des mobilités et de l'urbanisme, sur la question de la politique de la ville, sur la question de l'emploi, sur laquelle nous revenons, sur la question du citoyen digital, sur la question du projet Toulouse Euro-Sud-Ouest et puis sur la question des finances locales. Un changement important par rapport à l'année dernière. Trois nouveaux vice-présidents après le retrait de Jean-Pierre HEGOBURU qui a travaillé à mes côtés dans la première partie de ce mandat. Trois nouveaux vice-présidents pour mieux prendre en compte la diversité de la composition du Codev. Tout d'abord, Heike TRENTZSCH qui est présidente de Mipygreen, une association blagnacaise de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Heike est consultante en communication et recrutement franco-allemand et c'est une citoyenne européenne convaincue. Ensuite, Bruno MAGIMEL, directeur de cabinet à la délégation régionale EDF Occitanie et Frédéric CAMEO PONZ, représentant de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS Occitanie). Ce Codev reste un Codev très actif avec quatre publications. Une publication qui s'est appelée « Les dialogues urbains de la Métropole ». Cette publication a interrogé les dialogues que la Métropole entretient à différents niveaux. Qu'il s'agisse des relations entre les 37 communes de son territoire, qu'il s'agisse du niveau européen, en passant bien sûr par son rapport aux autres intercommunalités de l'agglomération, Sicoval, Muretain, aux territoires péri-métropolitains, aux villes à une heure ou encore à la métropole de Montpellier. Une publication à venir, mais qui sortira incessamment, sur les mobilités au service de la fabrique métropolitaine que nous avons intitulée « Mieux bouger pour vivre mieux », qui s'inspire des réflexions menées sur les transports et les déplacements avec les Codev du SICOVAL et du Muretain dans le cadre de la collaboration avec Tisséo et la SNCF. Elle invite à réfléchir aux liens entre l'évolution des pratiques de mobilité des Toulousains, les solutions offertes en matière de déplacements et les choix urbanistiques de l'agglomération toulousaine. Une publication qui va sortir également, qui revient sur la politique de la ville et qui sera une publication présentée pour les deuxièmes assises de la politique de la ville qui se tiendront en décembre 2017. Et puis enfin, une publication commune avec le Codev Montpellier Méditerranée Métropole qui s'appelle : « Deux métropoles pour l'Occitanie, une chance pour la Grande Région ». Cette année, le Codev est resté également animateur du débat public sur la Métropole avec d'une part des conférences publiques, sur des questions de fond, organisées à la médiathèque José Cabanis, des cafés métropolitains sur des enjeux locaux que nous tenons au Quai des Savoirs, mais aussi dans les communes de la Métropole, à L'Union et Saint-Orens de Gameville. Et puis nous avons pris deux initiatives nouvelles. D'abord, un cycle de cinq conférences que nous avons organisées avec l'AUAT et l'Institut de la Ville, au Quai des Savoirs, pour accompagner l'exposition accueillie cette année et qui s'intitulait : « Inventez la ville dont vous êtes les héros ! ». Et puis enfin, l'ouverture d'un nouvel espace de débat que nous avons appelé « Les cafés de la Métropole en débat » qui vont permettre aux habitants de la Métropole de s'exprimer sur les projets ou les enjeux qui font l'actualité de la Métropole, afin de mettre en circulation leurs opinions, leurs interrogations et leurs interpellations. Nous en avons tenu un, il y a peu, sur le projet de Tour Occitanie ; nous en tenons un ce soir sur la thématique suivante : « Quelle place, à l'avenir, pour la voiture à Toulouse ? ». Un élément intéressant aussi, la reprise de nos travaux

dans la presse locale et spécialisée, qui atteste d'un intérêt plus grand qui nous est porté. Autre élément caractéristique sur lequel je voulais insister et qui constitue une avancée notable cette année dans nos activités, c'est le renforcement de nos relations avec les services de la Métropole et avec les élus. Puisqu'à la demande formulée l'année dernière par Jean-Luc MOUDENC au moment de la présentation de ce même rapport, nous avons pu, en effet, présenter les travaux du Codev devant les élus des commissions : les travaux sur les déplacements devant la commission transports et mobilités ; les travaux sur ce que nous avons appelé « les territoires fertiles », mais aussi sur la question de la densification et également sur le projet TESO devant la commission urbanisme et projets urbains ; les réflexions que le Codev a menées sur les politiques du logement social dans le cadre de ses travaux sur la politique de la ville devant la commission habitat. Et puis, les travaux que nous avons menés sur ce qui fait le bien-être et le bien-vivre des habitants de la Métropole devant la commission Prospective, contractualisation et programmation métropolitaines. Vous trouverez dans le rapport à la fois la synthèse de nos présentations devant les commissions, mais également la synthèse des échanges auxquels ces présentations ont donné lieu. Le Codev a développé d'autres collaborations avec les élus et les services de la Métropole. En particulier, en organisant cette année deux conférences à destination des élus et des techniciens. L'une en direction des élus et des techniciens des communes de la périphérie autour du livret que nous avons appelé « Qui fait quoi pour aménager la Métropole ? » Nous avons mis en débat la question de la plus-value apportée par la Métropole aux communes avec un débat, auquel ont participé des élus métropolitains, Dominique FAURE, Béatrice URSULE, François CHOLLET, Dominique COQUART et Joseph CARLES. Et une autre conférence que nous avons organisée au Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur cette question : « Où va la Métropole ? » Egalement, nous avons eu des échanges avec les directions de la communication des communes et souligner la poursuite des travaux en collaboration avec Tisséo Collectivités dans le cadre d'un travail mené en commun avec les Codev du Sicoval et du Muretain. Il s'agit là d'une collaboration au long cours et d'un débat exigeant, mais fructueux, avec Tisséo. Parmi les autres collaborations dans lesquelles nous nous sommes engagés, je voudrais citer notre participation au groupe Métropole de la Coordination Nationale des Conseils de développement, notre participation aux ateliers synergie et complémentarité entre les métropoles de Montpellier et de Toulouse organisés par le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie. Notre participation au comité de suivi du projet « Développer le maraîchage dans la Métropole toulousaine Quinze Sols Blagnac ». Et l'organisation d'un séminaire sur les outils numériques avec le Conseil économique social et environnemental local de Blagnac, celui d'Escalquens et le Codev du Sicoval.

Quelles sont nos perspectives pour 2017-2018 ? À court terme, rédiger la contribution du Codev sur le document « Toulouse Métropole : un projet partagé, un cap pour le long terme » suite à la saisine par le président et ce pour la fin novembre. Nous allons bien sûr poursuivre nos travaux sur les mobilités et sur l'articulation entre l'organisation des déplacements et la planification du développement urbain dans le cadre des réflexions sur l'articulation en particulier entre le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Nous participons au « groupe miroir » qui accompagne les travaux sur la troisième ligne de métro. Et puis, nous allons apporter début 2018 notre contribution au Plan Local de l'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) Enfin, contribuer aux réflexions qui s'engagent dans le cadre de la révision du SCoT. Nous allons également formaliser un travail sur l'acceptation de la densité par les habitants des premières couronnes avec pour objectif de publier, courant premier trimestre 2018, une sorte de boîte à outils de la densification, à destination des élus et des services. Avec un message, au fond : « La densité c'est possible », en essayant d'identifier à quelles conditions celle-ci est possible et acceptable par nos concitoyens. Nous allons aussi finaliser une contribution sur la situation des habitants des différentes composantes de la Métropole au regard de l'impôt et de l'accès aux services. Nous allons revenir sur des travaux plus anciens du Codev, après avoir revisité notre contribution sur la politique de la ville, nous allons revenir

sur celle sur l'emploi. Et il est également possible qu'en 2018, nous engagions une réflexion sur la culture. Bien sûr, nous continuerons à développer des partenariats de travail avec d'autres Codev, celui de la Métropole montpelliéraine, ceux des franges périurbaines de la Métropole, en particulier avec celui de Portes de Gascogne et nous allons continuer à animer le débat public et à faire la pédagogie de la Métropole.

Pour conclure cette rapide présentation d'un rapport consistant, je voudrais dire que présenter le bilan des activités du Codev Toulouse Métropole, c'est souligner notre capacité à tenir dans la durée notre double ambition. Apporter notre contribution aux réflexions qui sont les vôtres sur le développement de la Métropole en veillant à la qualité de notre propos et à la robustesse de nos propositions. Participer à l'animation du débat public et à la pédagogie de la Métropole dans la diversité de ses territoires pour aider les habitants de cette Métropole à mieux comprendre à quoi sert la Métropole et ce qu'elle peut leur apporter. Si le Codev a pu tenir cette ambition, il le doit avant tout à l'implication de ses membres, c'est notre force, mais c'est aussi un défi pour le Codev que celui de fidéliser des bénévoles tout en assurant le renouvellement du vivier de celles et ceux qui acceptent de faire, en son sein, un bout de chemin réflexif avec nous. Ce que nous trouvons souvent à cet investissement chronophage, c'est bien sûr le plaisir de l'échange et de la discussion, c'est aussi celui d'apporter sa pierre au bien commun, de mettre notre expertise individuelle au service d'une intelligence collective. Le plaisir aussi de voir nos analyses, nos propositions être reprises, circuler, nourrir et enrichir l'action et les politiques publiques. Dossier d'importance pour le devenir de la Métropole que celui, bien sûr, des mobilités, qui engagent aussi le développement de l'organisation de la Métropole. Nous y avons consacré beaucoup de temps cette année et bien sûr, nous poursuivrons ces réflexions. Car c'est bien le modèle d'urbanisation qui doit être interrogé pour limiter les effets d'une urbanisation, d'une périurbanisation par trop extensive et les effets des migrations pendulaires. Mais promouvoir le retour à une ville plus dense, plus intense, c'est solliciter les habitants pour qu'ils partagent l'espace et la qualité de vie auxquels ils ont accédé en venant s'installer au cœur de l'Occitanie. Nécessité, nous le savons bien, qui fait surgir bien des questions sur le sens de l'hospitalité que peut ou doit manifester la société métropolitaine à l'égard de celles et ceux qui arrivent, à l'égard aussi des plus modestes. Les sujets à investir ne manquent pas, car les métropoles sont des villes en transition, entre un modèle de développement qui a montré ses limites et un modèle encore embryonnaire qui doit répondre aux exigences de la durabilité, de la soutenabilité économique, énergétique, sociale et démocratique. Sans oublier que les métropoles ne sont pas hors sol, mais bien inscrites dans un territoire qu'elles innervent et avec lequel elles développent des liens, des échanges. Le Codev est attaché au développement par Toulouse Métropole de ces dialogues avec les deux communautés d'agglomération avec lesquelles elles constituent le cœur de l'aire métropolitaine, mais également avec les villes à une heure, les territoires métropolitains, la Région, le Département, avec lesquels il convient de trouver la voie d'une réciprocité dans les échanges, avec bien sûr aussi Montpellier. Nous savons que vous y travaillez. Si le rôle du Codev est d'enrichir votre réflexion, celle des élus sur le développement de la Métropole, il est aussi de relayer les questionnements, mais également les propositions de la société civile pour qu'ils soient toujours mieux considérés. En conclusion, je formule donc le vœu d'une plus grande reconnaissance encore et d'une meilleure prise en considération de nos travaux en 2018 et ce qui ne gênerait rien, formule le vœu que soient accordés au Codev un peu de moyens supplémentaires. Je vous remercie de votre attention.

M. MOUDENC

Permettez-moi en quelques mots de remercier d'abord Marie-Christine JAILLET pour son investissement extrêmement constant et qualitatif à la tête du Codev et dans la relation entre le Codev et notre collectivité, le rapport qui a été présenté et que vous avez reçu le démontre de manière exhaustive, remercier aussi l'ensemble des membres du Codev pour leur investissement dont il est bon, effectivement, surtout par les temps actuels, de rappeler qu'il est totalement bénévole, non indemnisé,

et qu'il se fait à partir d'une volonté de représenter la société civile, de prendre en compte une diversité, et aussi de mettre dans le débat l'expérience des uns et des autres qui composent le Codev sur des sujets métropolitains. J'ai souhaité effectivement, depuis le début du mandat, que la visibilité du Codev soit plus forte aux yeux de notre assemblée, que la relation soit plus intense. Et je remercie ceux d'entre vous qui se sont investis dans cette relation, notamment à travers les travaux de commissions dont a parlé la présidente, Marie-Christine JAILLET, commissions qui ont permis, c'était une grande première, de mettre ensemble autour de la table les élus des communes membres de la Métropole, les élus métropolitains eux-mêmes, et des membres du Codev. Je crois que c'est une pratique qui doit maintenant devenir systématique, en tout cas, c'est le souhait que je formule. Bien évidemment, dans les réflexions et suggestions du Codev, il y a des points qui feront convergence avec notre assemblée, d'autres non, mais c'est par définition le débat démocratique. Je crois toutefois qu'une relation respectueuse s'est instaurée, et pour ma part j'en suis ravi. On ne manque pas de sujets, comme cela a été dit et bien dit. Je ne veux pas être trop long, mais je veux aussi remercier le Codev pour un autre point, qui est un point très important. C'est qu'à travers son propos, à travers ses réflexions, à travers aussi tout le travail de pédagogie qu'il fait, par des initiatives de communication, par des initiatives de mise en contact avec les conseils municipaux des communes de la Métropole, il contribue à ce que j'appellerai l'élaboration progressive d'une conscience métropolitaine. Et cela ne va pas de soi ! La Métropole est parfois perçue comme une construction un peu lourde, un peu lointaine, un peu technocratique, pas très concrète. C'est normal, les gens touchent du doigt de façon plus naturelle et beaucoup plus ancienne la commune, les réalités communales, le conseil municipal. Il nous appartient pourtant, je crois, si nous sommes ici, de faire progresser cette conscience métropolitaine sans effacer la personnalité des communes. Et je remercie donc le Codev qui s'inscrit d'emblée, lui, dans une modernité et une vision d'avenir de ce point de vue-là qui me paraît extrêmement intéressante.

M. MAURICE

Je souhaitais, au nom des élus écologistes, remercier Marie-Christine JAILLET, et à travers elle le Conseil de développement, qui selon nous fait un travail remarquable, vous l'avez dit, et essentiel. Car nous voulions rappeler que le rôle du Codev, c'est aussi de pallier le déficit démocratique de notre collectivité, puisque nous ne sommes pas encore élus au suffrage universel direct, et que les citoyens n'ont pas l'occasion d'avoir de vrais débats démocratiques sur des projets métropolitains au moment d'élections, qui sont ensuite portés par des élus. Ce sont bien les élus des communes, quand même, qui mènent les politiques métropolitaines, ce qui explique aussi la difficulté pour nos concitoyens de s'approprier nos actions. Et je crois que ce travail-là est tout aussi essentiel. Simplement, nous approuvons le fait que vous ayez donné suite à une demande que nous avions faite l'an dernier au moment du rapport, à savoir de renforcer le travail avec les élus, qui a commencé effectivement à être mis en œuvre à travers la présence du Codev au sein des commissions. Et nous souhaitons que ce travail puisse être amplifié, parce que pour l'instant quand même, il portait essentiellement sur la présentation justement des rapports rédigés par le Codev dans les commissions, suivie d'un temps d'échange. Et je crois qu'on peut aussi imaginer des formats beaucoup plus participatifs qui mélangent élus, membres du Codev autour de réflexions. Je crois que ça aiderait encore plus à nourrir nos travaux et ensuite nos choix d'actions. Je plaide aussi pour une réflexion sur la manière de mieux prendre en compte ces travaux, et ça a été évoqué par Marie-Christine JAILLET. Ce travail conséquent, qui plus est bénévole, ça a été dit, est quand même très pertinent et nous amène beaucoup d'idées. La question, c'est comment mieux tenir compte de ce travail, que ce soit sur des dossiers sur lesquels le Codev amène son éclairage sur le Plan mobilité, le PLUi-H... Par exemple sur le Plan mobilité, nous y reviendrons, les trois Codev ont quand même émis de grosses réserves sur le fait que le Plan n'est pas à la hauteur des besoins aujourd'hui. Comment on l'entend ? Est-ce qu'on continue à se satisfaire d'éventuels votes quasi-unanimes ici ou là, si on est déconnecté des besoins des citoyens qu'exprime

notamment le Codev, mais pas seulement ? Et à l'inverse, comment pourrait-on intégrer des propositions, de notre point de vue très intéressantes et qui ouvrent sur la prospective, par exemple la prise en compte des indicateurs de bien-être, ce qui a fait l'objet d'un rapport très intéressant, présenté en Commission Prospective. Nous avons pu avoir un échange sur le sujet. Mais ensuite, comment nous, élus, on s'approprie ces propositions, on les intègre dans nos politiques publiques et dans les choix que nous avons à faire ? Enfin, je voudrais appuyer la demande du Codev d'avoir un peu plus de moyens, notamment pour les encourager à poursuivre ce travail qu'ils font auprès des citoyens, des communes, les cafés métropolitains, tous ces outils qu'ils ont expérimentés cette année et qui permettent justement de mener ces débats citoyens, de permettre aux citoyens de s'approprier les sujets métropolitains. Il me semble que pour encourager le Codev dans cette action, il faut envoyer un signal en leur donnant ces moyens supplémentaires. Donc un grand merci, en espérant que cette collaboration élus-Codev et que ce travail de démocratisation de la Métropole que mène le Codev puissent être renforcés et poursuivis.

M. LÉPINEUX

Beaucoup de choses ont été dites et je m'associe aux remerciements adressés au Codev et à ses bénévoles. Cet éclairage citoyen est fondamental, parce que nous, nous courons après un projet, notre projet métropolitain, avec aussi des débats qui nous animent au quotidien, ou en tout cas au cours des Conseils de la Métropole. Nous avons donc besoin de cette connexion avec les citoyens pour nous rappeler aussi les réalités du terrain. Également, on voit cette opportunité, cette expertise qui s'exprime, et dont nous avons besoin aussi, parce qu'elle offre un éclairage différent de notre politique. Il est donc important qu'on construise cette relation et qu'on la maintienne avec les citoyens. Aujourd'hui, l'expression du Codev est surtout réalisée à travers la Commission Prospective, Contractualisation et Programmes métropolitains. Donc je m'associe à ce que dit Antoine MAURICE et que d'autres partagent ; on pourrait aller un peu plus loin et avoir cet éclairage au sein des différentes commissions. Je pense qu'il y a réellement de la matière. J'ai entendu parler tout à l'heure de la relation nouée avec Tisséo, de la relation avec les Commissions transport, environnement et urbanisme. Je pense qu'on peut aller encore un peu plus loin sur cette relation-là. Et puis effectivement, remercier tous ces bénévoles. Pour en connaître certains, je sais qu'ils contribuent et s'investissent d'une façon complètement altruiste ; il faut le reconnaître. Donc profitons de cette opportunité, essayons de renforcer, et je souscris donc à la demande de moyens supplémentaires. A voir comment on peut le faire.

M. COHEN

Très rapidement pour évidemment m'associer à tous les remerciements et à toutes les louanges qui ont été adressés à Marie-Christine JAILLET et l'ensemble des personnes qui s'investissent dans le cadre du Codev. Je crois que ce que l'on peut dire, c'est qu'il remplit complètement le rôle qui lui a été assigné et qui avait pour objectif d'être une sorte de chambre citoyenne qui permette de mener une réflexion en relation avec la politique de la Métropole, mais aussi en même temps de donner quelques perspectives vis-à-vis des quelques difficultés liées, cela a été dit tout à l'heure, au manque de légitimité directe que nous avons avec les citoyens. Il est vrai que tant que nous n'aurons pas une élection au suffrage universel, il y aura toujours cette complexité qui consiste, vous l'avez évoquée tout à l'heure dans le débat avec Marc PÉRÉ, à savoir comment « faire Métropole », au-delà de la somme des politiques menées dans chacune des communes. Le débat demeure, tant que l'évolution du suffrage universel ne sera pas opérée, il y aura toujours cette complexité. Donc le Codev a pour objectif de « penser Métropole » sur ces politiques, et je tiens vraiment à le féliciter pour le travail qui est fait, un travail mené par des gens qui prennent énormément de leur temps, un temps souvent précieux, parce que ce sont des personnalités qui sont engagées aussi par ailleurs. Ce qui ressort du bilan par rapport à l'année dernière, vous l'avez dit, c'est la rencontre des représentants du Codev dans

nos commissions. Moi, j'ai assisté à une commission où le débat n'a malheureusement pas été aussi riche que je l'espérais. Ce n'est pas de la responsabilité des représentants du Codev, mais parce qu'il y avait, je dirais, très peu d'interventions de la part des élus en réaction aux propositions et réflexions du Codev. Donc je pense qu'il faut accentuer ce lien et que tout ce que produit le Codev sous forme de rapport puisse être davantage accessible, comme cela a déjà été fait cette année. Il me semble qu'il y a une responsabilité particulière du Codev qui nécessite que l'on accède à la demande de Marie-Christine JAILLET en termes de moyens. La question, c'est de savoir comment, au-delà des décideurs, au-delà des corps constitués qui savent ce qu'est une Métropole, comment on peut arriver à faire cette jonction avec la citoyenneté pour qu'à un moment ou un autre, peut-être, la notion d'élection au suffrage universel ne soit pas incongrue et s'éloigne de cette frilosité qui consiste à penser que la démocratie citoyenne ne peut être menée qu'à partir des communes. Aujourd'hui, il y a une sorte de défi, d'enjeu, que nous avons à mener tous ensemble, nous, responsables de cette intercommunalité, au côté du Codev qui, par ses réflexions précieuses, légitimes, et souvent pertinentes, pourrait aller à la rencontre des citoyens et faire prendre conscience, et ce dans un mouvement beaucoup plus ambitieux. Je tiens vraiment à m'associer aux félicitations et à ces remerciements, et dire qu'évidemment nous soutiendrons le Codev pour amplifier ses réflexions. Après, je crois qu'il faut être précis sur le type de dialogue que l'on souhaite. On aura le débat tout à l'heure sur la délibération de contractualisation avec des EPCI, mais je crois qu'il y a quand même des cadres de légitimité, des cadres de loi, qui permettent de faire ce que fait le Codev, sans qu'il soit bousculé par d'autres initiatives, on aura l'occasion d'en parler tout à l'heure.

M. CARLES

Je crois qu'on peut tous se féliciter du travail fait par le Codev. Mais indépendamment des louanges, il est important que les élus soient présents quand le Codev vient faire ses présentations en Commission. Quand le Codev est présent à la Commission prospective par exemple, le nombre d'élus présents pour discuter, débattre, est un peu limité ; c'est dommage. Donc l'hommage, c'est bien, mais l'action, c'est bien aussi. Une deuxième remarque : pourquoi les communes n'organisent-elles pas les cafés citoyens dans lesquels le Codev est présent ? Ça aussi, c'est aller directement vers la citoyenneté pour expliquer, faire comprendre et pour donner la dimension de ce qu'est la Métropole. Donc oui, merci pour le travail qui a été effectué. Maintenant, il nous appartient, à nous, de tout mettre en œuvre pour permettre au Codev d'être encore plus présent.

M. CHOLLET

Quelques mots, pour dire combien cette relation avec le Codev est productive, fertile et positive. Sans doute l'une des qualités de Marie-Christine JAILLET, la principale, est de réussir à exprimer la pluralité de l'ensemble des membres du Codev. Le Codev, c'est une assemblée nombreuse, avec des sensibilités extrêmement diverses, et j'atteste de son souci permanent de faire en sorte que chacune de ces sensibilités puisse être exprimées, de façon à ce que les idées, les opinions soient les plus larges possibles, et que le Codev soit le reflet de l'ensemble de la société. Donc oui, le Codev est producteur d'idées, d'opinions, d'avis ; j'en atteste et vous aussi. J'atteste aussi du fait que le Codev a su mener un travail complexe de structuration, à travers l'évolution de la vice-présidence, les commissions, le bureau permanent que vous avez mis en place et qui permet d'avoir un fonctionnement très positif. Vous êtes venus en Commission, vous avez pris contact avec d'autres EPCI, avec Tisséo, c'est un point important, d'ailleurs à la demande de Tisséo. Ce rayonnement est donc pour nous quelque chose d'important. Enfin deux points. D'abord redire que le Codev est inventif dans ses formes d'expression. Vous avez parlé de cafés citoyens, de toutes les initiatives que vous prenez vis-à-vis des élus, vis-à-vis de la population, et ça aussi, ça dénote d'un dynamisme. Ensuite, je veux dire à cette assemblée que vous n'arrêtez pas de nous demander : « Comment faites-vous Métropole ? » C'est une question revenue pas plus tard qu'avant-hier, au cours de l'assemblée générale à laquelle j'ai eu le plaisir

d'assister avec le président. Comment finalement allez-vous faire le pont entre cette structure administrative qu'est la Métropole, ses élus et les citoyens de la Métropole ? Et je pense qu'effectivement c'est une question centrale, il faut écrire l'histoire de la Métropole. Il faut raconter un récit, et ce sont vos propres mots, je pense que vous avez tout à fait raison là-dessus.

M. CARREIRAS

Merci à Marie-Christine JAILLET. Je me joins évidemment aux remarques faites par les différents collègues sur la qualité du travail du Codev et sur la nécessité de faire émerger sur ce territoire de « nouvelles scènes démocratiques », selon l'expression utilisée par le Codev lui-même. C'est lui-même une scène démocratique. Je ne serai pas très long, simplement bien marquer le fait qu'il ne s'agit pas d'un supplément d'âme pour notre collectivité que l'existence de cette institution. La question qui se pose désormais, compte tenu de la production et des travaux faits par le Codev, c'est quelle est l'intensité, le degré de prise en compte des recommandations et des préconisations faites par le Codev. C'est à cela que se manifesterait vraiment, je crois, la preuve de notre reconnaissance dans les travaux effectués, et des suites qui peuvent être données à tout ce qu'il peut dire.

Mme JAILLET

Je vous remercie de vos points de vue très favorables, que je renverrai bien sûr aux membres du Codev. Plusieurs observations. Bien sûr que le Codev est partie prenante des réflexions sur la démocratisation des scènes métropolitaines, bien sûr que nous savons qu'un pas sera franchi le jour où les élus métropolitains seront élus au suffrage universel direct. Ce jour-là, nous espérons pour notre part au Codev qu'il arrive rapidement, et je continue à penser que le Codev sera toujours nécessaire. Parce que ce qu'apporte le Codev, c'est aussi cette réflexion, effectivement, nourrie par des points de vue, des opinions extrêmement différents, parfois convergents, parfois divergents, mais le rôle du Codev n'est pas de prendre position, c'est de rendre compte aussi de cette diversité des opinions, des points de vue. Il y a ce que j'ai appelé dans mon propos, dans le document, une maïeutique socratique qui s'opère au Codev très régulièrement. C'est chronophage car il faut du temps pour échanger, discuter, et progressivement faire émerger, au fond, une pensée collective, mais qui ne gomme rien des divergences. Et je pense que la collectivité aura toujours besoin d'avoir cette chambre, une chambre avec un très grand lit de 200 personnes ! Elle aura besoin de cette intelligence collective, de cette expertise, parce que ce qu'on observe dans cette Métropole, comme dans toutes les autres, c'est qu'il y a effectivement de grands et nombreux talents, qu'il y a une capacité d'expertise qu'il faut pouvoir mobiliser, et c'est effectivement le rôle du Codev que de le faire. Bien sûr que nous espérons continuer dans le cheminement vers plus de relation entre vous et nous, mais constatons que nous avons cheminé, et que déjà par rapport à l'année dernière nous avons avancé, donc prenons le temps d'avancer pas à pas. Petit à petit, nous avons fait connaissance les uns avec les autres, je pense que les préventions qu'on pouvait avoir sont tombées et que les conditions d'un dialogue fructueux existent, on l'a bien vu dans les commissions. Et puis, vous dire et vous redire ce que j'avais déjà dit l'année dernière, le Codev est prêt à aller porter la question métropolitaine dans toutes les communes, donc n'hésitez pas à nous solliciter pour que nous venions dans les communes, un café, une salle des fêtes et autres lieux où nous pourrions porter ce débat-là. Quant à la question du « faire Métropole », qui a effectivement fait l'objet d'un échange lors de la plénière, il y a deux jours, nous croyons qu'il est du rôle de chacun de contribuer à un récit métropolitain qui ne saurait être une simple narration, une belle histoire, mais qui est la manière dont on peut embarquer dans cette aventure l'ensemble des habitants, des usagers et des citoyens de cette Métropole. Donc merci à vous, j'espère revenir l'année prochaine à la même époque pour vous présenter notre rapport d'activité, en espérant qu'il sera aussi dense et que nous aurons fait quelques pas de plus.

M. MOUDENC

Merci à vous. Deux trois points pour compléter et achever cette séquence. Sur la question de la prise en compte des avis, c'est un débat récurrent et parfaitement normal. Comme je vous l'ai dit, c'est quelque chose qui ne se préjuge pas. On ne peut pas mesurer un degré ou prendre position a priori pour un pourcentage de prise en compte favorable des avis ; cela ne se fait nulle part et nul ne le comprendrait. Par contre, je crois que plus la relation est nourrie, plus les échanges se développent, plus les avis du Codev seront pris en compte, naturellement. Voilà pourquoi j'ai souhaité cette intensification de la relation avec le Codev. Et je remercie le Codev d'avoir répondu à mon attente, parce qu'il aurait pu être sur une position moins engagée, plus réservée. Il n'était pas obligé de suivre l'invitation que je formulais au nom de la collectivité.

Sur la question des moyens de fonctionnement, j'ai bien entendu la demande, que je connais bien. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, nous avons ici ou là, en disant ça j'ai des visages d'élus qui m'interpellent, ils savent à quoi je pense, qui me demandent des moyens supplémentaires pour telle ou telle action métropolitaine, telle ou telle Direction parfois. Et ce, dans une période où nous avons des contraintes financières qui ont été l'objet de certains débats, auxquels vous avez assisté tout à l'heure. Cette contrainte va s'accroître puisqu'elle porte certes sur le ratio d'endettement dont on a parlé beaucoup ce matin, mais également sur la contrainte d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Troisième et dernier point de mon intervention, effectivement, la question de la relation avec le citoyen, c'est-à-dire la question du mode d'élection des métropoles se pose très clairement. C'est une question qui n'est pas facile, parce qu'il faut la concilier avec la représentativité communale. Et la difficulté, c'est de trouver techniquement, sans même parler des difficultés politiques, de trouver le moyen technique pour que, comme cela se fait aujourd'hui dans les EPCI, toutes les communes et tous les maires, s'ils le souhaitent et s'ils ne le souhaitent pas, puissent envoyer un adjoint les représenter dans notre assemblée. La difficulté est là aujourd'hui. Elle n'est pas nouvelle, mais c'est une difficulté réelle. Et la preuve, c'est que la loi MAPTAM qui a créé les métropoles, la loi de janvier 2014, prévoit l'élection au suffrage universel. Elle dit qu'un rapport doit être fait par le gouvernement d'ici la fin de l'année 2015 sur l'application de la loi par le fléchage, et qu'un deuxième rapport est à faire d'ici la fin de l'année 2016 pour envisager les possibilités techniques et qu'une loi électorale spécifique doit être présentée pour opérer le changement de scrutin. Tout cela n'a pas vu le jour, vous le savez bien. Et je me souviens que c'était un des premiers sujets que j'ai traités avec Jean-Michel BAYLET à l'époque, après sa nomination, lorsqu'il avait pris la suite de Marylise LEBRANCHU. La solution trouvée, qui n'est pas mirobolante, a été de profiter de la loi sur le statut de Paris, promulguée au début de l'année 2017, pour glisser une disposition renvoyant à avant 2019 la mise en place de cette loi électorale. Donc effectivement, la question reste posée. Après, je ne connais pas l'opinion du gouvernement actuel, en place depuis cinq mois, parce qu'il ne s'est jamais exprimé là-dessus, et le Président de la République non plus. Nous avons une Conférence nationale des territoires dans quelques semaines. Je considère que ça fait partie des sujets qui devraient être abordés, mais je ne le sais pas. En tout cas ce qui est sûr, quand on réalise le volume de compétences qui est le nôtre aujourd'hui, ça devient quand même un peu singulier, pour ne pas dire un peu bancal sur le plan de la légitimité démocratique, d'avoir l'élection au suffrage universel pour le conseil municipal et pas pour du Conseil de Métropole. Une fois qu'on a dit cela, on n'a rien dit, mais c'est un vrai sujet, et il est normal qu'à l'occasion de la présentation de ce rapport il soit abordé. Je vous remercie beaucoup, Marie-Christine JAILLET, et à travers elle tous les membres du Codev.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil du 3 octobre 2017

Le procès-verbal du Conseil du 3 octobre 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

≤ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2 Compte rendu des décisions du Bureau du 22 septembre 2017

Le compte rendu des décisions du Bureau du 22 septembre 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3 Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4 Ressources humaines

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-17-0933 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

5 Administration

M. MOUDENC

Nous devons maintenant procéder à trois élections, à des désignations et à des présentations de rapports annuels. Je propose de procéder de la manière suivante, en termes de méthode et pour ne pas trop allonger la durée de nos travaux. Je vous propose qu'on fasse l'appel pour déclencher le vote, parce qu'il y a obligation de passer par un scrutin secret pour les trois postes à pourvoir dont je dirai un mot. Une fois que l'appel sera fait, nous pourrions procéder à la présentation des rapports annuels. Par définition, ils reviennent chaque année et c'est parfois un peu rébarbatif mais en même temps très utile. Donc nous pourrions traiter cela pendant que le vote se déroule, la totalité du chapitre 5 et le chapitre 6 également si les votes duraient trop. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette méthode ? Bien.

Pour la première élection en application de la loi du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat de député ou de sénateur, Monsieur Claude RAYNAL a démissionné de son poste de 6ème Vice-Président. Il est proposé de pourvoir ce siège, devenu vacant, en faisant application du dernier alinéa de l'article L2122-10 du CGCT et pour un remplacement au même rang.

Vous le savez, pour ce poste, comme pour les deux autres et pour d'autres encore, il y a eu un accord politique au début de la mandature, en avril 2014, qui répartit les postes de responsabilité, au bureau, vice-présidence, délégations, présidence de commissions, vice-présidence de commissions, secrétariat de commissions, enfin bref, toutes les responsabilités ont été réparties consensuellement, avec la volonté de respecter deux critères, un critère politique, d'équilibre de représentation des groupes politiques, et un critère géographique, principalement pour simplifier l'équilibre entre Toulouse et les 36 autres communes. Et donc évidemment, vous n'en serez pas surpris, je plaide pour que ces élections se fassent dans le respect des critères qui ont été établis entre nous il y a maintenant trois ans et demi. La

6^{ème} vice-présidence est une fonction ciblée sur le groupe socialiste, pour un élu non membre du conseil municipal de Toulouse.

L'élection du 20^{ème} vice-président résulte d'un accord consensuel entre Romuald PAGNUCCO, Émilion ESNAULT et moi-même. C'est à relier d'ailleurs avec la 3^{ème} élection. Le siège de Romuald PAGNUCCO en tant que 20^{ème} vice-président est à pourvoir. Il s'agit là d'un poste ciblé pour un Toulousain du groupe de la majorité, et je propose que ce soit un membre du conseil municipal de Toulouse, de la majorité municipale toulousaine et membre de la majorité métropolitaine.

La 3^{ème} élection enfin concerne l'élection d'un nouveau membre du bureau. En vertu de ce que je viens de vous expliquer, le membre du bureau en question, c'est Émilion ESNAULT, qui a démissionné. On se trouve donc en présence d'un poste qui est attribué jusqu'ici à un élu toulousain de la majorité municipale toulousaine et de la majorité métropolitaine. Je propose que cela demeure ainsi. Je pense que vous êtes tous d'accord avec ce principe, puisque j'ai reçu trois candidatures qui correspondent aux critères que nous avons fixés alors et qui devraient être reconduits, selon moi.

Donc pour la vice-présidence numéro 6, j'ai reçu la candidature de Patrice RODRIGUES. Pour la vice-présidence numéro 20, j'ai reçu la candidature d'Émilion ESNAULT. Pour le poste de membre du bureau, j'ai reçu la candidature de Romuald PAGNUCCO. Pour autant, je me dois bien évidemment d'appeler les autres candidatures éventuelles sur tel ou tel de ces trois postes.

M. ANDRE

Monsieur le président, par rapport à l'élection du 6^{ème} vice-président, je souhaiterais pour ma part prendre la délégation à la culture, si vous m'autorisez, par rapport à un investissement fort de la ville d'Aucamville depuis de nombreuses années dans ce domaine-là. Si vous me l'accordiez, savoir s'il était possible de changer de délégation, puisque j'étais jusqu'à présent en charge de la coordination des pôles de proximité.

M. MOUDENC

La délégation à la culture est effectivement vacante du fait de la démission de Claude RAYNAL, ce qui veut dire que c'est moi qui l'exerce aujourd'hui. Mais je ne vais pas l'exercer éternellement, et donc, effectivement, je délèguerai à nouveau ce domaine, et, là aussi, je respecterai les équilibres politiques qui ont été définis en avril 2014. Je ne vois pas pourquoi je plaiderais pour le respect de ces équilibres sur les postes et pas sur les responsabilités. Je ne souhaite pas rompre l'équilibre et donc je donnerai suite à la demande qui est faite, mais c'est ma décision, ce n'est pas une élection. Je pense que les choses sont clairement expliquées.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Je propose de passer au vote sur ces 3 élections. Avant de faire procéder à l'appel nominal, je vous informe des détails organisationnels suivants :

Pour ces 3 élections, un bulletin uninominal et un bulletin vierge sont mis à disposition des votants. Vous devez glisser un seul bulletin dans l'enveloppe, dans l'isoloir prévu à cet effet et signer la feuille d'émargement après avoir voté. Les scrutateurs pour ces élections sont les suivants ; je leur demande de bien vouloir rejoindre leur table de vote dès l'annonce de leur nom :

- Table de vote n°1 (6^{ème} VP) : Laurence KATZENMAYER et Mireille ABBAL,
- Table de vote n°2 (20^{ème} VP) : Béatrice URSULE et Nathalie SIMON-LABRIC,
- Table de vote n°3 (membre Bureau) : Monique COMBES et Dominique BOISSON.

Je demande à Maxime BOYER de procéder à l'appel nominal.

Appel nominal des votants.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. MOUDENC

Les résultats seront donnés ultérieurement, après dépouillement. La parole est donc à Pierre TRAUTMANN pour la présentation des rapports inscrits en 5.5 et 5.6.

M. TRAUTMANN

Il s'agit des rapports annuels des délégataires des services publics, il y en a 13, que je ne vais pas citer. Les membres du Conseil de Métropole connaissent ce type de rapport. Egalement, ensuite, les présentations des rapports annuels des représentants de Toulouse Métropole au sein des Sociétés d'Economie Mixte Locales et des Sociétés Publiques Locales.

M. MAURICE

Je souhaitais réagir sur les rapports de délégation de service public des équipements du Centre de Congrès Pierre Baudis et Salons Marengo et du Zénith, par ailleurs. L'étude des rapports est extrêmement intéressante, mais aussi inquiétante de notre point de vue, puisqu'ils montrent qu'entre 2015 et 2016, ces équipements ont chuté fortement en nombre d'événements. Le Centre de Congrès est passé de 131 à 101 événements, donc moins 23 %, les salons Marengo de 112 à 75, donc moins 33 %. Et dans les causes avancées, on nous explique que ce serait lié à l'Euro 2016, dont on nous a expliqué par ailleurs combien cet événement serait intéressant pour le développement économique. En tous les cas, force est de constater que pour 2016, la chute des événements est importante. Pour le Zénith, même chose au niveau des jours d'occupation et de manifestation, on a chuté de 10 %, de 111 à 101 jours, avec là aussi une inquiétude plus importante sur le résultat net de cet équipement, qui a chuté de 30 %, de 101 K euros à 71 K euros. Tous ces éléments négatifs en termes d'événements sur ces équipements, nous interrogent et nous inquiètent par rapport au devenir de ces équipements, en lien avec le nouveau Parc des expositions. Nous avons eu déjà l'occasion l'année dernière d'exprimer cette inquiétude, d'autant plus que le nouveau Parc des expositions comprendra une grande halle des conventions qui aura vocation à recevoir de grands événements qui, potentiellement, pouvaient aujourd'hui être tenus dans ces équipements-là. Une fois de plus, nous questionnons donc le dimensionnement du futur Parc des expositions, qui va devenir de notre point de vue un concurrent supplémentaire de ces équipements, déjà en situation de difficulté. Une question va se poser : Qui va payer le déficit éventuel de ces équipements au fur et à mesure ? Ce sera le contribuable. Monsieur le président, nous alertons l'assemblée sur l'évolution des équipements culturels et d'événements existants par rapport à ceux qui vont être créés.

Mme TOUCHEFEU

Sur les délégations de service public et plus précisément sur le contrat Veolia relatif à l'eau, je voulais faire une petite intervention, puisqu'il a déjà été évoqué ce matin en propos liminaire. La demande a été faite, par certains groupes, d'un débat large sur la question de la gestion de l'eau et de la délégation de service public ou de la mise en régie. A la lecture de ce rapport, on mesure le chemin qui reste à faire pour que ce débat soit intelligible pour l'ensemble des concitoyens et je voudrais lire trois phrases du rapport pour l'illustrer. La première concerne la compréhension de ce qu'a fait Veolia, le résultat sur la question des travaux neufs et sur les installations, les ouvrages. Nous savons que c'est une question importante. Et nous avons dans le rapport cette phrase : « *En 2016, Veolia Eau a réalisé de nombreux travaux neufs sur les installations. Le linéaire de réseau est tout de même resté stable du fait d'une*

mise à jour de la base de données géographique du délégataire ». Donc finalement, nous n'avons aucune information sur ce qui a été réellement fait, puisque si on sait que des nouveaux travaux ont été réalisés, on ne sait pas combien ni pour quel résultat. Deuxième phrase qu'il faut pouvoir décoder : « *les charges d'exploitation ont diminué par rapport à 2015 et cette diminution est la conséquence d'une dette nette, baisse en valeur des charges de personnel à hauteur de 1 000 K euros* ». Déjà, on relèvera l'euphémisme « la baisse en valeur des charges de personnel », ça veut dire qu'il y a eu du personnel en moins, voire des licenciements. On aimerait savoir sur quels services et quelles conséquences cela a eu sur les services rendus aux usagers sur la question de la gestion de l'eau. Nous n'avons aucune explication sur cela. Enfin, nous apprenons dans ce rapport de délégation que le résultat est de moins 5 millions d'euros pour l'exploitant. Là encore, nous aimerions avoir quelques explications. Nous savons que ce déficit est structurel, mais pour autant, nous savons qu'il est construit et bâti par une opacité de ce que Veolia fait apparaître dans les frais généraux et ce qu'elle fait porter dans le cadre des frais généraux spécifiques à la délégation de service public. Bref, nous voyons que de tels rapports ne permettent pas de s'approprier réellement les résultats des délégations de service public. Nous savons là que c'est un résumé, mais il ne permet aucunement d'évaluer la réalité du bilan du délégataire.

M. CARREIRAS

Concernant la 5.6, je voudrais dire un mot à propos du travail de la Semidias, pour simplement bien sûr se féliciter du travail de la Semidias qui anime, vous le savez, des pépinières et des hôtels d'entreprise. Cinq pépinières et quatre hôtels d'entreprise, près de 21 000 mètres carrés qui sont dédiés à la création d'entreprise, avec des temps moyens d'hébergement qui sont assez remarquables, de moins de trois ans, et avec à la sortie, des résultats très probants, puisqu'on a près de 53 millions d'euros qui ont été levés depuis 2015, dont la moitié sur 2017. Donc je crois que la démonstration est faite de l'utilité de cette activité et de cette structure. Mais j'interviens parce que je n'ai toujours pas obtenu de réponse, depuis plus d'un an, et on connaissait le sujet, parce qu'il s'agit de l'anticiper, sur le devenir que réserve Toulouse Métropole à la Semidias. Dans deux mois, c'est l'échéance de ce renouvellement, et c'est aujourd'hui encore silence radio, aucune nouvelle sur ce dossier en Commission développement économique, même si la réflexion a été évoquée, encore une fois, je le dis, depuis plus d'un an. Est-ce qu'on a des contacts et des retours des partenaires actionnaires privés de la Semidias ? Je pense à l'Université Paul Sabatier et à Airbus. Est-ce qu'ils sont eux-mêmes informés des intentions de Toulouse Métropole sur le devenir de la structure ? J'ai l'impression qu'il y a vraiment un manque d'anticipation sur ce sujet, sachant qu'il est inséparable du schéma de développement économique, schéma qui prévoyait, dans son projet numéro 9 intitulé : « De la pépinière à l'accélérateur d'entreprise », une mutation de cette activité. Mais aujourd'hui, on n'a toujours pas de nouvelle ! Compte tenu du fait que le rapport d'activités qu'on a sous les yeux n'a pas à rougir comparativement au rapport d'activités d'autres structures du même ordre dans l'agglomération, compte tenu du nombre d'entreprises hébergées, près d'une centaine, l'inquiétude demeure sur l'avenir et l'absence de visibilité, en tout cas de la collectivité et l'absence d'anticipation sur le devenir de cette structure. Est-ce qu'on maintient une SEM, est-ce qu'on fait une régie directe ? J'aimerais avoir, et c'est l'occasion de le faire aujourd'hui, une réponse sur une question qui est posée depuis maintenant près de deux ans en Commission développement économique.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, sur l'ensemble des rapports des délégataires de service public, et c'est particulièrement valable sur les rapports de l'eau et de l'assainissement de Toulouse, je trouve qu'on a très peu d'informations sur le nombre de salariés concernés par les questions d'emploi. Je ferai donc une remarque globale sur tous les secteurs. Peut-être est-ce que ça peut être ajouté, pour qu'on visualise ce que l'ensemble des DSP représente comme

emplois sur Toulouse Métropole ? Peut-être aussi globaliser sur les chiffres d'affaires ou sur les bénéfices, pour évaluer la masse d'argent que cela représente, effectivement, pour Toulouse Métropole ? Il manque une vision en termes d'emplois, avec peut-être des comparatifs. Est-ce que ces délégataires créent de l'emploi ou pas sur le territoire de la Métropole ? On le fait souvent dans le cadre du développement économique vis-à-vis d'entreprises locales, et je trouve qu'on ne devrait pas se gêner de le regarder pour ces délégataires. Bien sûr, certains concernent plusieurs centaines d'emplois, d'autres c'est beaucoup moins, mais j'aimerais que ça figure dorénavant dans les rapports.

M. TRAUTMANN

Au niveau des questions posées par Monsieur MAURICE sur l'évolution des activités au Centre de Congrès et au Zénith, par nature et de tout temps, ces activités sont très fluctuantes d'une année sur l'autre. Donc on ne peut pas se prononcer sur une année. Ce qu'il faudrait effectivement regarder, c'est l'évolution comparée au niveau national ; ça mériterait peut-être une enquête supplémentaire. Donc on va essayer d'aller à la recherche d'éléments qui permettraient de savoir si c'est une évolution nationale ou locale, et si on trouve ces éléments, on vous les fera parvenir. Globalement, pour le Zénith, vous relevez une baisse de l'activité. Mais là, également, par expérience, il y a eu d'énormes fluctuations d'une année sur l'autre, et le fait qu'on change de délégataire permettra peut-être de redynamiser ce secteur d'activité. Mais je ne partage pas votre appréciation sur le fait qu'il ne faudrait pas faire un nouveau Parc des expositions au motif qu'on a une baisse d'activité, qui reste à confirmer, et qui à mon avis est temporaire. Peut-être qu'au contraire, avec le nouveau Parc des expositions, nous allons avoir un regain d'activité qui confirmerait le dynamisme de notre agglomération ?

Ensuite, le deuxième rapport évoqué, c'est celui de l'eau et de l'assainissement. Au niveau de la base de données du délégataire, il y a eu une mise à jour, une vérification qui a permis de cerner un certain nombre de doublons. A partir de ce moment, et malgré le fait qu'il y ait eu de nouvelles constructions et des réparations de réseaux, il y a une stagnation dans le nombre, dans le kilométrage. Ça ne se reproduira pas, naturellement, l'an prochain.

Madame TOUCHEFEU, vous parlez des charges d'exploitation et de la baisse en valeur des charges de personnel. Là également, il y a une fluctuation entre les personnels qui sont comptabilisés au siège et les personnels comptabilisés localement. Mais je vous rassure, il n'y a pas eu de licenciement ni de diminution massive du personnel. Et vous savez bien que vous l'auriez su ! Ensuite, vous indiquez qu'il y a eu 5 millions d'euros de pertes sur la délégation de l'eau. Ce n'est pas anormal dans la mesure où l'avenant 13, négocié en 2010, a réduit de 25 % les rémunérations du délégataire. D'ailleurs, l'audit réalisé a indiqué que les résultats de chiffre d'affaires se situeraient, à la fin du contrat, au terme des 30 ans, à 0,5 % de chiffre d'affaires pour l'eau. En 2010, ce chiffre a reçu l'aval du directeur des finances publiques. Comme nous ne sommes pas encore à la fin et qu'il reste quatre, cinq années, il n'est pas anormal qu'on enregistre des résultats qui sont encore négatifs, sachant que c'est à la fin que les choses se rattrapent, en particulier la dernière année, année au cours de laquelle le délégataire retire beaucoup plus de profit. Il continue à percevoir des recettes alors qu'il n'exploite plus, puisqu'il y a de l'eau qui est dans les compteurs qui n'est pas encore facturée, mais qui doit lui être reversée. C'est le phénomène contraire de ce qui s'est passé en 1990 lors de la première année.

Sur l'intervention de Monsieur CARREIRAS sur la Semidias, je pense que ce sont aux représentants de la Métropole de dire ce qui est prévu pour la Semidias à l'avenir. Je ne peux répondre.

Ensuite, le dernier point, pour Monsieur LACAZE qui souhaite un peu plus d'informations sur le nombre de salariés dans les différents organismes, chez les différents délégataires, je pense, Monsieur le président, que c'est une bonne demande. Nous ferons en sorte de demander ces renseignements, pour que, l'an prochain, ils figurent dans les comptes-rendus annuels des délégataires.

M. MOUDENC

Très bien. Pour la Semidias, puisque je suis invité par Pierre TRAUTMANN à en dire deux mots, effectivement, le problème est posé en termes d'utilité, d'efficacité, de coûts de fonctionnement, etc. Une réunion de travail doit se tenir, j'en parlais à l'instant avec Karine TRAVAL-MICHELET, avec également Monsieur Marc BEL, Directeur Général délégué au Développement économique. Dominique FAURE suit le dossier également. Donc, effectivement, il faut qu'on regarde ce que l'on fait et comment on le fait.

Je demande maintenant à Michel AUJOULAT de présenter succinctement la 5.4.

M. AUJOULAT

La 5.4 concerne la désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés et organismes extérieurs. Il convient de procéder à certains ajustements, ou de procéder à de nouvelles désignations. Les candidatures sont les suivantes, telles que mentionnées dans le projet de délibération qui vous a été transmis :

- au sein du Comité de la Recherche Biomédicale et de Santé Publique (CROSS) : M. Daniel ROUGE, titulaire,
- au sein du Conseil d'administration de la SEMEST (Zénith), en remplacement de Mme VIGNON : Mme Marie DEQUE.

M. MOUDENC

Je mets aux voix l'ensemble des délibérations du domaine Administration.

DEL-17-1100 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (20)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0717 - Présentation des rapports annuels des délégués de services publics pour l'année 2016
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0795 - Présentation des rapports annuels 2016 des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration des SEML et des sociétés publiques locales (SPL) : Cité de l'Espace (SEMECCEL), Zénith (SEMEST), Oppidéa, Semidias, SEM Tourisme, SEM du MINT, Europolia SPLA, SMAT, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

M. MOUDENC

J'annonce le résultat des élections qui se sont déroulées :

DEL-17-0855 - Procès-verbal de l'élection du 6ème Vice-Président

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sur 132 votants, sont dénombrés 26 bulletins blancs ou nuls. Pour 106 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 54.

M. Patrice RODRIGUES a obtenu 74 voix.

Mme Dany BUYS a obtenu 32 voix.

M. Patrice RODRIGUES est déclaré élu 6ème Vice-Président.

DEL-17-1215 - Procès-verbal de l'élection du 20ème Vice-Président

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sur 132 votants, sont dénombrés 31 bulletins blancs ou nuls. Pour 101 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 51.

M. Emilion ESNAULT a obtenu 101 voix.

M. Emilion ESNAULT est déclaré élu 20ème Vice-Président.

DEL-17-1216 - Procès-verbal de l'élection d'un membre du Bureau

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants

Sur 132 votants, sont dénombrés 24 bulletins blancs ou nuls. Pour 108 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 51.

M. Romuald PAGNUCCO a obtenu 108 voix

M. Romuald PAGNUCCO est élu membre du Bureau.

1 Déplacements et Transports

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

**DEL-17-0972 - Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine -
Demande d'adhésion du Muretain Agglo : avis de Toulouse Métropole
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

2 Environnement, Développement durable et Energies

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 6.5 porte sur des modifications statutaires du syndicat du bassin Hers Girou. Je vous rappelle que Toulouse Métropole a décidé d'exercer la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2017. Un travail partenarial pour l'exercice de cette compétence est en cours entre Toulouse Métropole et le syndicat de l'Hers, et ce depuis 2016, afin de définir les modalités de coopération et l'exercice de la compétence. De fait, les communes sont retirées des syndicats auxquels elles étaient membres, et il revient à la Métropole, et non aux communes, de délibérer sur les modifications statutaires du syndicat de l'Hers. Ces modifications ont été engagées sans travail préalable avec la Métropole, qui par conséquent ne peut que désapprouver ces modifications statutaires.

M. LEPINEUX

Monsieur le président, chers collègues, cette question de prise de compétence GEMAPI est une histoire qui, je dirais, commence à être un peu ancienne avec une difficulté qui provient de la différence d'appréciation entre Toulouse Métropole, notre EPCI et celle du préfet concernant cette compétence. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un vote, sachant que le préfet ne reconnaît pas la prise de cette compétence GEMAPI. Sans entrer dans le détail, il y a aujourd'hui un doute sur le fait que nous ayons la compétence ou pas, en tout cas l'appréciation du préfet est que nous ne l'avons pas. Donc nous sommes amenés à délibérer sur ce changement de statut du syndicat de l'Hers et la position de notre groupe est que nous n'avons pas de légitimité au regard des différents événements auxquels nous

avons fait face, c'est-à-dire, un, le refus du préfet de considérer que nous avons cette compétence, deux, du référé qui n'a pas jugé sur le fond, mais qui a un caractère exécutoire et qui aujourd'hui ne reconnaît pas cette compétence GEMAPI, le fait aussi qu'au Conseil d'État la contestation ne sera pas instruite, information que nous avons eue il y a à peu près deux semaines. Compte tenu de ces éléments, et aussi parce que les transferts de charge ont déjà été opérés, nous craignons qu'en janvier 2018 la préfecture conserve sa posture, c'est-à-dire nous demande de nommer des délégués au sein des différents syndicats. Nous, élus du Groupe Toulouse Métropole Citoyenne, ne participerons donc pas au vote.

M. MAURICE

Dans la suite de ce que vient d'exprimer François LÉPINEUX et en ce qui concerne les élus écologistes, nous refuserons également de voter cette délibération. Nous avons en effet un peu de mal à comprendre ce qui est en train de se passer, n'étant pas directement en responsabilité, mais nous voyons que, visiblement, la Métropole est dans une démarche contentieuse avec l'État sur la prise de compétence GEMAPI, mais aussi avec les syndicats qui gèrent aujourd'hui cette compétence et particulièrement celui du bassin de l'Hers Girou. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous connaissons la qualité du travail mené par ce syndicat, comme les autres, et la pertinence même de ces syndicats. Au-delà de la prise de compétence GEMAPI, qui de toute façon découle de la loi et que nous appliquerons, nous savons la pertinence de travailler à l'échelle des bassins versants, parce que la réalité environnementale et géographique de notre pays est différente de la réalité administrative. Donc de toute façon, que notre collectivité soit compétente ou pas, je pense que l'intérêt de ce syndicat, en phase avec la réalité des territoires, sera toujours pertinent. Nous comprenons difficilement cette surenchère que témoigne notre collectivité envers finalement tout le monde, à la fois l'État et les syndicats. Et au vu de la situation confuse qu'a exprimée François LÉPINEUX et du fait du contentieux non réglé, il nous semble que l'urgence est plutôt à apaiser et à attendre que les choses se clarifient. Au contraire, cette délibération cherche à figer des positions de part et d'autre. Nous refusons donc de la voter.

M. STRAMARE

Monsieur le président, chers collègues. C'est une affaire qui a duré longtemps et qui n'est pas encore tout à fait réglée à ce jour, mais on est là pour faire avancer les choses, n'est-ce pas ? Nous sommes à la veille de la mise en place formelle et définitive de la compétence, j'espère, en 2018. Personnellement, je regrette, comme je l'avais proposé, qu'il n'y ait pas eu de rencontres entre les membres du Bureau de Toulouse Métropole et le syndicat intercommunal Hers Girou. Ce matin encore, ils sont en discussion à la préfecture. J'avais été convié à cette réunion, à laquelle je n'ai pas pu aller en raison du Conseil de la Métropole, mais Michel BASELGA y sera présent. Je ne sais pas quelle décision sera prise. De toute façon, ça ne changera pas grand-chose, mon groupe a décidé de voter pour cette délibération.

M. BRIAND

Ce matin, quand on parlait des mesures du gouvernement sur la loi de finances, certains dénonçaient une forme de tutelle de l'État sur les collectivités locales. Il est donc étonnant d'entendre maintenant certains élus considérer que l'avis de la préfecture aurait une valeur autre qu'un simple avis. La suppression de la tutelle date de 1983, c'était il y a déjà plus de 30 ans ! Donc la préfecture a un avis, il n'engage que la préfecture et n'a pas plus de valeur, ni moins, que celui de tout autre service de l'État ou de toute autre collectivité. Au cas particulier, nous avons un désaccord. Il n'y a pas de honte à avoir des désaccords ! Mais effectivement il faut qu'ils aboutissent à une solution. Nous y travaillons. Une réunion sur le Touch est prévue en préfecture prochainement. Vous savez que Toulouse Métropole propose d'adhérer au syndicat SAGE de la Saudrune, ce qui montre bien que nous n'avons pas de position de principe et d'opposition vis-à-vis des syndicats de bassins versants. Mais, pour répondre à la re-

marque de Roger-Raymond STRAMARE par rapport au syndicat de l'Hers-Girou, dans les très nombreuses réunions que nous avons eues, je crois qu'il y en a eu près d'une vingtaine ou d'une trentaine, il lui appartenait d'associer les élus du Bureau s'il le souhaitait. Apparemment, il n'a pas souhaité le faire, mais cela ne nous pose évidemment pas de difficulté en ce qui nous concerne. Cette délibération vient s'inscrire dans un débat où chacun a des positions différentes et où il est naturel que chaque collectivité exprime son point de vue. Toulouse Métropole a adopté une délibération de prise de compétence anticipée, il y a un certain temps déjà, au 1^{er} janvier 2017. Il est donc naturel que sur cette question, Toulouse Métropole se positionne. Et je crois qu'il est important que la préfecture, nous le disions sur l'aéroport, nous le disions sur les questions financières, il est important que l'État ait une bonne compréhension de la position des uns et des autres. Donc je pense qu'on peut valablement soutenir cette délibération, qui rappelle un certain nombre de principes, qui rappelle la position de Toulouse Métropole. Et ce que j'espère, c'est qu'effectivement nous serons capables collectivement de trouver une porte de sortie satisfaisante dans ce dossier. Mais je le redis, là aussi pour répondre à l'inexactitude qui a été exprimée, la position adoptée par le juge des référés tend en vérité, puisqu'elle fait référence à un certain nombre de dispositions relatives à Toulouse Métropole, à constater qu'effectivement Toulouse Métropole a bien pris la compétence au 1^{er} janvier 2017. De ce point de vue-là, le juge des référés de Toulouse a clairement contredit la position de la préfecture de Haute-Garonne, qui considère que cette délibération n'est pas effective. Elle l'était bien, et je vous invite à reprendre les statuts de Toulouse Métropole qui datent de 2016 et qui mentionnent explicitement cette compétence comme étant une compétence obligatoire. Nous sommes donc dans notre champ de compétence et dans la position constante adoptée par le Conseil de Métropole.

M. MOUDENC

Maintenant, je donne la parole à Michel AUJOLAT pour la présentation du rapport du développement durable 2017, rapport annuel.

M. AUJOLAT

Chers collègues, je sais que l'heure n'est pas stratégique pour présenter ce rapport. Je vais essayer d'être le plus concis et le plus précis possible. Je vous rappelle que conformément à la loi du 12 juillet 2010, Toulouse Métropole a rédigé un rapport sur la situation en matière de développement durable, rapport que j'ai le plaisir et la fierté de vous présenter aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord remercier Madame TOUTUT-PICARD pour son implication totale dans la rédaction de ce rapport à mes côtés, remercier tous les membres de la Commission Environnement, ainsi que les agents qui ont participé à son élaboration, que je ne saurais trop vous recommander de lire, car il apporte des nouveautés. Il est beaucoup plus clair, plus complet, et je vous montrerai tout à l'heure un certain nombre de détails que nous avons ajoutés. Ce rapport met en lumière les nombreuses actions engagées par Toulouse Métropole, entre juin 2016 et juin 2017. Toutes bien sûr ne sont pas citées, seules les plus emblématiques, les plus représentatives seront détaillées. L'objectif, je le rappelle, n'est pas l'exhaustivité, mais la mise en cohérence des politiques publiques contribuant à éclairer les décisions d'orientations du débat budgétaire que nous aurons ensuite.

Résolument engagée, comme vous le savez, dans la transition énergétique écologique, Toulouse Métropole a développé plusieurs projets ambitieux, plusieurs projets innovants dans le domaine de l'aménagement, d'une ÉcoCité, avec les projets Plaine Campus et Cartoucherie et de la transition énergétique. Elle s'est doté d'un Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT), d'un Plan de protection de l'atmosphère, le PPA, d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement, PPBE. Je vous rappelle que Toulouse Métropole est aussi lauréate à des appels à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) et des Villes respirables. Elle s'est aussi engagée dans la démarche de labellisation « Cit'energie ». Tout d'abord, bien consciente des enjeux et des responsabilités en matière d'énergie et climat, Toulouse Métropole a voté en avril 2017 une stratégie globale à travers ce PCEAT

2017-2020-2030. C'est ambitieux, puisque l'objectif est de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Petit rappel, ces gaz sont émis essentiellement par les transports et la consommation des énergies fossiles. Sur ce Plan climat, six axes importants qu'il convient de rappeler, qui sont amplifiés massivement : accompagner la rénovation des logements et assurer le bien-être dans l'éco-métropole ; favoriser l'écomobilité avec l'objectif de rendre du temps aux métropolitains ; développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergie ; entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente ; faire de Toulouse Métropole une animatrice territoriale de la transition énergétique et enfin innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence.

Ensuite, je voudrais passer au deuxième axe important dans notre démarche territoriale, c'est le Plan mobilité, puisque, je viens de vous le dire, les gaz à effet de serre sont essentiellement émis par les voitures avec des moteurs à combustion thermique. Sur ce Plan mobilité, l'enjeu des années 2020-2025-2030 est d'apporter une réponse adaptée aux 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires d'ici 2025, avec trois axes et trois volontés : volonté de mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires ; maîtriser le développement urbain, l'intensification urbaine, la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes récurrents de transport en commun, et enfin mettre en œuvre un plan de circulation de stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier. Je vous rappelle que l'enquête publique se déroule au deuxième semestre 2017, elle sera ensuite suivie d'une approbation, fin 2017, début 2018. Les autres démarches territoriales, hyper structurantes à mes yeux et dans lesquelles nous situons notre démarche de développement durable, sont les démarches du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) et du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Engagé en 2015, le PLUi-H a été élaboré dans une démarche de concertation en 2016 et 2017. Après enquête publique, ce PLUi-H devrait rentrer en application en 2019. Quelle est son ambition ? Croissance urbaine inscrite dans une logique de développement durable, recomposition de la ville sur elle-même, environnement à reconsidérer pour ce qu'il apporte à la qualité de vie et au bien commun. Au niveau des avancées de ce PLUi-H, je vous rappelle qu'il intègre comme principe fondateur de considérer la Trame Verte et Bleue (TVB) comme un guide du choix d'aménagement du territoire. Il maintient l'équilibre actuel de parité d'occupation des sols entre les espaces urbains et les espaces agro-naturels, dont nous parlions tout à l'heure, et renforce le lien entre l'urbanisme et les mobilités. Un mot ensuite sur les autres démarches que sont les projets de territoire, projets Smart City. Là, c'est la dimension économique du développement durable, qui permet de concilier le développement économique durable, les qualités de vie et la gestion avisée des ressources naturelles. Il y a quatre termes prioritaires : mobilité, énergie, autonomie et service. Au niveau des projets territoriaux labellisés, je citerai « Territoire Énergie Positive et Croissance Verte, la Ville respirable en cinq ans ». Je vous rappelle que nous sommes lauréats, à travers les 2 projets ÉcoCités de Toulouse Métropole, Plaine Campus et la Cartoucherie, avec également, le petit dernier, Demeter, premier « green deal » national. Il vient d'être officiellement signé et ce green deal porte sur des activités pour l'instant aéronautiques et aéroportuaires, mais appelées à se développer. Comme me le souffle le président, il convient de saluer le rôle éminent qu'a eu notre collègue Bruno COSTES.

Ensuite, je voudrais vous dire quelques mots sur les problématiques directement liées aux questions climatiques. Quels sont les défis à relever ? Le premier, c'est le défi énergétique et climatique. Là, nous avons quand même fait de gros efforts sur le développement des réseaux de chaleur urbains. Je vous rappelle les 41,1 km de réseau de chaleur existants et les actions en cours : extension des réseaux de chaleur urbains de Bagatelle, Papus, La Faourette ; contractualisation, amélioration, extension des réseaux de chaleur de Blagnac ; création d'un quatrième poste de conseiller Info Energie ; projet photovoltaïque à l'étude ; projet de méthanisation des boues urbaines de Ginestous. Dans les perspectives, un poste de conseiller en énergie partagé sera proposé, sans oublier la mise à jour du schéma directeur des énergies renouvelables, et enfin la plate-forme locale de rénovation énergétique. La cible porte sur

le climat, climat-énergie, climat-transport. Je vous rappelle que le réchauffement, en moyenne sur la période 1945-2007, est de 1,3 degré, contre 0,9 au niveau national. Nous sommes donc sur l'action directe de la stratégie du PCEAT : travail sur les îlots de chaleur, service climatique, et en terme de perspectives, nous sommes sur l'élaboration des plans d'action, PCEAT, et la stratégie d'adaptation au changement climatique. Sur les transports, qui, comme je vous le disais, est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre du territoire, nous sommes, au niveau de l'action, sur la stratégie du stationnement avec la réglementation payante, un parking mutualisé à la Cartoucherie, la poursuite du programme cyclable avec 14 km supplémentaires cette année et la voie verte de la rocade Arc-en-ciel ; le déploiement des bornes de charge des véhicules électriques. Dans les perspectives du projet mobilité qui court sur la période 2020-2025-2030, nous avons l'e-ticket stationnement, la poursuite des réglementations de stationnement et la poursuite du réseau cyclable vert.

Le deuxième défi à relever dans nos actions, c'est offrir un environnement de qualité aux habitants de la métropole, avec des points phares : la nature en ville, 50 % de superficie non bâtie, et je vous rappelle les plantations d'arbres qui représentent des puits de CO2 et permettent de lutter directement contre les îlots de chaleur urbains ; les actions en prévention de l'activité maraîchère aux Quinze Sols à Blagnac, à la ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives ; le Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne-Ariège ; la palette végétale adaptée ; l'anticipation du zéro phyto, ce qui n'a pas toujours été facile, mais nous avons bien fait de le marquer dès le début. En perspective, nous sommes sur une étude pour la réalisation du Parc de Pin-Balma, la stratégie « ERC » : Eviter Réduire Compenser ; l'élaboration d'un projet agricole métropolitain. Au niveau de l'eau et des inondations, je vous rappelle que 18 % du territoire de la Métropole est en zone inondable de type Prévention des Risques d'Inondation (PRi). Donc là encore, un certain nombre d'actions sont prévues : la stratégie métropolitaine de prévention des inondations, la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, dont nous venons de parler, l'expérimentation de la télé-relève des compteurs d'eau potable. Dans les perspectives, je retiendrai la mise en œuvre d'un plan d'action. Au niveau du cadre de vie, 70 % de jours ont été comptabilisés en indice Atmo « bons à très bons ». Il faut quand même le souligner. Des actions sont programmées : une adoption du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en avril 2017. Sur ce point, il a été calculé que la population exposée au bruit routier est passée de 21 % en 2009 à 15 % en 2015. Au niveau du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPD) 2012-2016, une baisse de 6 % de déchets ménagers a été enregistrée entre 2011 et 2016 grâce aux actions de compostage, stop pub, de collecte de textiles, de lutte contre le gaspillage. Au niveau du Plan canal, programme de valorisation des canaux métropolitains, sont prévus la réhabilitation des chemins de halage, l'embellissement du Port de l'embouchure, les études paysagère des canaux et enfin, le label bleu pour le port Saint-Sauveur, pour la quatrième année consécutive. En perspective, et là, nous sommes sur le nouveau PLPD programmé en 2018, nous pouvons noter l'étude Zones à circulation restreinte (ZCR) et la stratégie pollen. Enfin, sur l'aménagement et l'urbanisme, nous sommes sur l'intégration des enjeux « environnement, santé, cadre de vie » dans le PLUi-H, la préservation des trames vertes et bleues, le principe constructif, la végétalisation, la modération de la consommation foncière de 10 % par rapport à la tendance 2007-2013, la réalisation de l'écoquartier de la Cartoucherie, les jardins de la ligne à Toulouse Aerospace sur deux hectares d'espaces verts aménagés, la poursuite du Grand Parc Garonne, la création d'un espace de nature et de loisirs à Gagnac, la création d'un circuit de découverte à Seysses, la mise en valeur de l'île de Pécette à Blagnac, 46 arbres plantés, la réhabilitation du port et square Viguerie. En perspective, nous pouvons retenir le projet de La Cartoucherie, avec les anciennes halles du GIAT et 700 mètres carrés qui sont convertis en tiers lieux, le Grand Parc Garonne, le circuit découverte sur le site des Quinze Sols Garonne aval et les premiers aménagements sur l'île du Ramier. Troisième défi, sur lequel je voudrais apporter un éclairage, c'est un des piliers de notre politique de développement durable, c'est le pilier social et sociétal, c'est quelque chose qui est très important. Nous nous situons donc dans le cadre de la Politique de la Ville avec, je vous le rappelle, 16 quartiers prioritaires et 64 448 habitants concernés. Là, les actions portent sur 155 millions d'euros et

concernent le protocole de préfiguration signé en mai 2016, le programme de renouvellement urbain pour cinq quartiers de Toulouse, trois du Grand Mirail, Empalot, Izards, Trois Cocus, La Vache, et un quartier de Colomiers, le Val d'Aran. C'est, je vous le rappelle, l'un des premiers programmes, au niveau national. Je vous rappelle aussi les prochaines assises métropolitaines de la politique de la ville qui auront lieu en décembre 2017. Sur la solidarité, l'action métropolitaine porte sur les 19,46 % de logements sociaux, c'est quand même 13 % de la population qui est en situation de précarité énergétique. Dans les actions menées, l'atelier solidaire d'Empalot, les défis Familles à énergie positive, CIVIGAZ, avec un service civique pour maîtriser la consommation énergétique, et le travail mené avec l'association Le Relais sur l'entretien des cours d'eau.

Quatrième défi et objectif, c'est à la fois l'éducation à l'alimentation, le développement de l'agriculture biologique et le défi d'innovation pour la croissance verte. Pour rappel, Toulouse Métropole est la deuxième métropole française en termes de laboratoires de recherche. C'est la ville la plus créatrice d'emploi en 2016, avec 5 390 emplois. Là encore, nous pouvons retenir un certain nombre d'actions : la Première Brique « de l'idée aux projets ». Huit projets par an sont menés, avec par exemple, en 2016-2017, les projets « Citoy'enR », énergie renouvelable, la Chouette Coop, Macadam Gardens, Allo Bernard. Au niveau de l'économie sociale et solidaire, petit rappel là aussi ; ce sont 3 000 établissements et 32 000 salariés concernés, soit 8 % des emplois du territoire. Au niveau de l'économie circulaire, deux expérimentations sont menées, la ZAC de Bruguières et la ZAC Thibaud, avec Agil'T, l'accompagnement de la Responsabilité Sociale et Environnementale des très petites et moyennes entreprises (TPE-PME) où 50 entreprises sont engagées. Là, nous prévoyons d'étendre cette expérimentation d'économie circulaire et la poursuite d'Agil'T.

La volonté de renforcer l'exemplarité constitue notre cinquième défi. Il s'agit de l'exemplarité des pratiques en interne. Notons que la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments communaux et métropolitains est en baisse de 8,6 % depuis 2011. La Ville de Toulouse a participé au concours CUBE et a été médaillée d'argent. Toulouse Métropole sera candidate en 2017 pour son siège social. Enfin, au niveau des achats publics, 32 % des marchés ont intégré un critère ou une cause environnementale, avec 264 000 heures de travail d'insertion et 177 000 euros dépensés auprès du secteur protégé. Ce sont véritablement des achats publics responsables et Toulouse Métropole, qui anime la charte des marchés publics, mobilise 15 signataires publics pour favoriser l'accès des PME et développer la charte durable.

Enfin, le sixième et dernier défi, c'est l'intégration des méthodes de développement durable dans la conduite des actions : concertation, transversalité et évaluation. De nombreux exemples que nous pouvons citer font vivre le débat citoyen. Nous avons parlé tout à l'heure du Codev, nous pouvons aussi évoquer les conseils citoyens et le Club 21 qui redémarre fortement, le développement de la participation, une approche transversale et promouvant l'évaluation, la réalisation d'une boîte à outils biodiversité, la mise en place d'un site collaboratif. En termes de perspectives, citons la mise en place d'un conseiller en énergie partagé, sur les communes de moins de 10 000 habitants. Au niveau des politiques publiques construites dans une démarche d'éco-construction, trois politiques sont évaluées. Les actions sont la mise en place de la mission évaluation des politiques publiques en 2016 et les contributions des citoyens au Plan climat-air-énergie territorial.

Après cette présentation, que j'ai voulue à la fois simple et succincte, mais en même temps assez complète, vous avez pu le constater, le champ d'intervention de Toulouse Métropole en matière de développement durable est large et ambitieux. Et la période 2016-2017 atteste grandement de l'engagement de Toulouse Métropole en matière de développement durable. Ce que je voudrais affirmer aujourd'hui, c'est la volonté de Toulouse Métropole de poursuivre et d'amplifier son engagement dans la transition énergétique à travers deux items. Nous sommes sur la poursuite de cet engagement, notamment sur le volet innovation ou de conduite du changement, qui se déclinera au sein de diverses démarches, démarches importantes que j'ai déjà citées : Demeter, Smart City, instrumentation des îlots de chaleur urbains, économie circulaire et, en termes d'animation territoriale, Toulouse Métropole développera des

échanges et partenariats entre les communes et la Métropole via le Club 21. C'est un lieu d'échange et ces réunions du Club 21 sont importantes. Nous voulons aussi développer des échanges avec Montpellier Métropole, également avec les territoires ruraux dans le cadre notamment de la convention de coopération avec les Portes de Gascogne. Je souhaite aussi l'amplification de cet engagement, qui se traduira par la conduite de nouveaux projets et leur co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Nous avons défini la stratégie, maintenant, on va passer à la mise en œuvre des différentes actions. Cela se concrétisera au niveau du plan d'actions du PCEAT dans les tout prochains mois, la mise en place de la compétence GEMAPI pour améliorer la qualité des 400 km de cours d'eau qui parcourent le territoire métropolitain et protéger les habitants et salariés sur les 18 % du territoire en zone inondable. Enfin, le développement des énergies renouvelables et de récupération, avec l'extension des réseaux de chaleur, l'unité de méthanisation de Ginestous, le projet de centrale photovoltaïque au sol de l'Oncopole, pour ne citer que les plus emblématiques. Pour cela, je tiens à souligner que la Direction environnement énergie a été créée en mai 2017 pour mettre en synergie l'ensemble des services qui travaillent sur ces projets, mais également dégager des moyens supplémentaires. L'équipe réunit 37 personnes, qui ne sont pas toutes arrivées, mais qui seront en ordre de bataille pour fonctionner. A cet effet, les efforts engagés par Toulouse Métropole dans la transition énergétique écologique sont accompagnés, je tiens à le souligner, par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) notamment, ce qui s'est traduit récemment par la signature d'un accord-cadre et des contrats d'objectif territoire énergie climat, tous deux en cours de finalisation. Cela représente quand même une aide de pas moins de 450 000 euros sur les trois ans à venir.

En conclusion, je voudrais faire un appel. Je sais qu'on peut toujours mieux faire, et c'est ce que je veux entendre de votre part tout à l'heure. Mais je fais un appel aussi aux communes, aux maires. Vous verrez que dans le dossier que je vous ai présenté, j'ai tenu à ce qu'il y ait deux pages, les deux dernières, qui soient bien mises en exergue. Elles concernent le baromètre du développement durable et réunissent tous les indicateurs et les chiffres pertinents sur les années 2014, 2015, 2016. Tout chiffre est contestable et améliorable, me direz-vous mais enfin, ça a le mérite d'exister ! Vous avez ensuite une carte où sont indiquées les actions menées dans toutes les villes de la Métropole. Je fais donc un appel aux maires pour qu'ils participent, sur leur commune, à une action importante, dans le cadre du développement durable tel que nous le souhaitons. Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues. Je vous remercie d'avoir été patients, attentifs, et j'essaierai de répondre à vos questions, si tant est qu'il y en ait.

M. BARES-CRESCENCE

Le premier point de mon intervention sur ce rapport Développement durable concerne la non-évocation des émissions d'ondes électromagnétiques et des antennes-relais. J'ai beau lire le rapport en long, en large et en travers, je n'ai trouvé strictement aucune mention. C'est assez étonnant, puisque même dans le rapport que vous avez présenté à Toulouse, il y avait une petite ligne qui disait : « Veuillez vous reporter au site Internet de la collectivité ». Rien dans ce rapport aujourd'hui. Et c'est quand même dommage, au regard du débat actuel autour de ce sujet. Un suivi, sous forme de mission d'observation, doit pourtant être mené, compte tenu de l'état des connaissances et du peu de recul dont on dispose sur le long terme. Donc de deux choses l'une : soit pour vous ce n'est pas un sujet, vous l'assumez et vous souhaitez ne pas le mettre en avant dans le rapport et, à ce moment-là, il faudra nous expliquer et expliquer aux Grands Toulousains votre vision sur les ondes électromagnétiques, soit vous estimez que l'action de la collectivité n'est pas suffisamment significative pour en parler dans le rapport, et à ce moment-là, bien sûr, on ne va pas vous blâmer de ne pas l'avoir mis. Au dernier Conseil de la Métropole, nous n'avons pas voté l'amendement de la charte qui visait à retirer toute intervention citoyenne ou associative dans le comité de suivi d'installation des antennes-relais. Nous dénonçons

aussi une trop grande part prise par les opérateurs et le cantonnement de notre Métropole sur une vision d'esthétique urbanistique pure, ce qui est vraiment en deçà de ce qu'il faudrait comme vigilance et surtout comme suivi de ce sujet.

Deuxième sujet, le plan climat. Il y a dans le rapport une affirmation qui fait quand même réfléchir. D'après le bilan territorial réalisé dans le cadre de la révision du précédent PCET : « les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de moins 12 % entre 2008 et 2015 selon les données ORAMIP. Cette tendance pour une grande part est due aux réductions des émissions industrielles et tertiaires, entre parenthèses : le secteur économique. Elle doit être poursuivie et renforcée également dans les autres domaines ». J'ai envie de dire : il serait temps que ces actions produisent leur effet, puisque les effets de l'action métropolitaine se font réellement attendre. Malgré tout ce qui a été présenté aujourd'hui et avec beaucoup de choses qui vont dans le bon sens, force est de constater que notre action ne donne pas d'effet réellement tangible. D'ailleurs, dans ce que je viens de lire, on ne comprend pas très bien si la réduction des émissions industrielles est due à la prise en compte par les entreprises du facteur environnemental ou si c'est plutôt le lent délitement du secteur industriel sur notre agglomération qui fait que, par la force des choses, les émissions de gaz à effet de serre baissent. Bien sûr, c'est une réflexion qui dépasse le simple rapport, mais c'est intéressant de l'avoir en tête.

Sur l'action de la collectivité, nous pensons, au sein du groupe communiste, que votre politique n'est pas à la hauteur des enjeux. Puisque le premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, c'est le transport, ayons un focus sur le transport. Or, dans les années qui vont arriver, d'ici 2020, quelles actions tangibles et rapides vont être réellement mises en place ? On pourra compter sur les Lincéo, qui aujourd'hui, quand même, sont largement pris dans les bouchons et la circulation. Pas de site propre, ça ne fait pas baisser les émissions de gaz à effet de serre, et même si c'est un peu plus attractif, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Si l'on peut résumer votre vision, c'est le métro sous terre pour plus tard et les voitures en surface, avec aujourd'hui des projets de parkings, véritables aspirateurs à voitures. Vous avez toujours une espèce de dualité pour ménager la voiture, tout en ayant quand même des velléités sur les transports. Mais pour nous, la date de 2030, puisque l'objectif de réduction d'un million de tonnes de CO2 d'ici 2030 est tangible, c'est une date difficilement compréhensible. A notre sens, elle ne sera malheureusement pas respectée en allant à ce rythme-là, puisque tous les projets sont beaucoup plus longs. On peut douter du calendrier que vous donnez sur beaucoup d'aspects. En tout cas, nous contestons cette vision du plan mobilité. Pareillement sur l'urbanisme, où nous constatons toujours un décalage entre la densification de notre agglomération et le peu d'adéquation avec les infrastructures de transport. Par exemple, le BUN a encore été retardé et tout cela nous faire perdre du temps. Pourtant, pour notre futur à tous, il y a vraiment besoin de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre.

M. MAURICE

Monsieur le président, ce n'est pas évident de débattre du rapport développement durable de cette façon, juste avant la pause déjeuner. D'ailleurs, je regrette qu'on coupe nos débats et qu'on mène celui sur les orientations budgétaires après le déjeuner, alors même, ça a été rappelé par Monsieur AUJOU-LAT, que le rapport développement durable permet normalement d'attirer l'attention des élus pour justement définir ensuite leurs orientations budgétaires. Mais là, je crains, j'en suis même certain, qu'une fois le repas passé, on oublie assez rapidement les échanges que nous aurons eus ...

M. MOUDENC

Je vous rassure, la nourriture proposée n'est pas de nature à frapper d'amnésie les élus et elle respectera la totalité de leurs facultés.

M. MAURICE

Nous verrons alors si le débat d'orientations budgétaires vise la transition écologique dont nous avons besoin, et nous allons y revenir dans ce rapport. Je remercie les services qui, effectivement, année après année, améliorent la présentation du rapport et qui peuvent, progressivement, je dis bien progressivement parce que, pour nous, ça doit encore être amélioré, définir un baromètre qui est le seul juge finalement pour nous éclairer de la réalité de l'évolution de notre politique vers un développement durable. On peut toujours afficher de grandes intentions mais ce qui compte, c'est de voir si nos actions, les politiques que nous menons, vont dans le sens d'une amélioration. Or aujourd'hui, force est de constater que nous avons beaucoup de constats, beaucoup de chiffres sur une réalité à l'instant T sur notre territoire, mais que l'action est reléguée au plan des perspectives. Sur beaucoup de sujets, vous l'avez présenté ainsi Monsieur AUJOLAT, l'action, c'est la perspective. Par exemple, le plan Climat Air Énergie Territorial, qui est le socle de la politique de développement durable. Nous avons défini une stratégie, ambitieuse, vous l'avez dit, avec moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre et j'y reviendrai. Mais qu'en est-il du plan d'actions ? A ce jour, nous ne l'avons toujours pas et il est toujours annoncé comme une perspective. Pourtant, sans revenir sur le propos liminaire de Michèle BLEUSE, la COP 23 qui actuellement se tient à Bonn nous rappelle l'urgence et la gravité de la situation. Et les métropoles, les grandes villes qui ont 70 % des émissions de gaz à effet de serre, ont une responsabilité particulière pour agir. Pas dans le futur, il faut agir dès aujourd'hui et nous avons déjà pris du retard. Alors je voudrais faire quelques focus sur ce qui représente, selon nous, les principaux éléments pour agir : l'énergie, la question alimentaire et les transports.

Sur l'énergie, il y a des choses qui se font et que nous approuvons, on ne va pas dire le contraire, par exemple, sur le développement des énergies renouvelables, où des projets émergent, même si nous n'avons toujours pas la présentation de la politique globale du schéma directeur des énergies renouvelables que nous attendons depuis plus de trois ans. Il y a le réseau de chaleur qui se développe, vous le savez, nous l'avons approuvé, mais nous savons aussi que la question énergétique est pour un tiers dans le développement des énergies renouvelables, mais pour deux tiers dans l'action sur l'efficacité et la réduction des consommations. Or le rapport développement durable nous démontre qu'aujourd'hui les consommations énergétiques ne diminuent pas. Elles sont même en légère augmentation. Donc on voit qu'il y a un gros chemin à parcourir sur la diminution de nos consommations énergétiques et aussi un gros chemin à parcourir sur l'efficacité énergétique, pour laquelle, de notre point de vue, il manque des actions, notamment un grand plan de réhabilitation énergétique des bâtiments de nos collectivités. Sur la prévention et l'amélioration des consommations, vous avez parlé de l'espace info énergie qui est évidemment un outil important, qui montre son efficacité. Mais, là aussi, sur un territoire de 750 00 habitants, avoir quatre conseillers info énergie seulement, c'est bien peu pour accompagner nos concitoyens dans un changement effectif à travers la rénovation de leurs bâtiments, l'installation d'énergie renouvelable, la réduction de leur consommation, bref l'accompagnement nécessaire de nos concitoyens.

Sur la question de l'alimentation, la Métropole a une compétence indirecte mais importante à travers la prise en compte de la question de l'agriculture. Vous l'avez dit, nous avons encore un potentiel de développement de l'agriculture, puisque 25 % de notre surface se trouve en espace agricole. Mais nous savons aussi que tout n'est pas exploité aujourd'hui, et surtout tout ne va pas dans le sens du développement d'une politique alimentaire territoriale. Nous, depuis longtemps, nous prôtons une plus forte implication de notre collectivité sur cette vision globale d'une politique alimentaire locale pour relocaliser la production alimentaire, notamment maraîchère, mais pas seulement, et tous les circuits de redistribution et donc de consommation. De ce point de vue-là, trois ans après votre arrivée, nous regrettons qu'on en soit encore simplement à la mise en œuvre d'actions qui étaient déjà engagées. Bien sûr, nous nous réjouissons qu'elles se réalisent. Sur Quint-Fonsegrives, par exemple, la ferme de Salsas va enfin voir s'installer des maraîchers, au bout de trois ans. Le projet était déjà engagé avant 2014. C'est vous dire le temps que ça prend ! Même chose à Blagnac où le projet avance et nous nous en réjouis-

sons, mais là aussi, l'action en matière d'agriculture reste une perspective. Vous en êtes encore à dire : « Il faut construire un projet agricole ». Je m'étonne, là aussi, qu'il vous faille plus de trois ans pour définir un projet agricole alors que vous aviez tous les éléments à travers la charte d'agriculture périurbaine qui a posé tous ces éléments de diagnostic et de perspective de développement. La question qui nous est posée, c'est : est-ce que, oui ou non, on veut développer l'agriculture ? Et pense-t-on que la Métropole a un rôle à jouer ? Nous, nous disons oui, il faut que la Métropole prenne sa part dans le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine pour construire une véritable politique alimentaire. Sur la question de l'adaptation au changement climatique, qui, là aussi, apparaît urgente au vu de la dégradation du climat qui s'est accélérée, nous n'avons quasiment rien sur la question de la nature sur notre territoire, en ville, mais au-delà, sur la métropole. L'action se limite à quelques mesurette, j'ai envie de dire, qui dans le rapport prennent d'ailleurs autant de place qu'un plan de déplacement urbain. Par exemple, la construction d'un hôtel à insectes, c'est très bien en soi. Mais est-ce que c'est un élément impactant pour permettre d'avoir des îlots de fraîcheur ? Non. Et ces îlots de fraîcheur, qui ont été un peu abordés, on ne voit pas de plan d'actions pour les développer réellement, à part trois arbres plantés ici où là. Si on veut véritablement aboutir à des espaces de fraîcheur, les échelles doivent être beaucoup plus importantes et à différents endroits du territoire. Donc, là aussi, on ne voit pas d'actions concrètes à l'horizon.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, la question de l'urbanisme et des transports. 54 % des émissions des gaz à effet de serre de notre territoire sont issues des transports. Donc pour atteindre nos objectifs de moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, on doit, bien sûr, avoir une politique d'aménagement du territoire et de développement des transports en commun et modes doux ambitieuse. De ce point de vue-là, ça a été dit déjà mais on est obligés de le redire : vous êtes en train de mettre en péril les engagements du plan Climat Air Énergie Territorial. Disons-le clairement : nous n'atteindrons jamais les moins 40 % d'ici 2030 si nous maintenons votre plan mobilité qui prévoit d'augmenter de 9 % les gaz à effet de serre d'ici 2030. L'équation, vous allez m'expliquer comment vous allez la résoudre. Vous qui aimez tant les chiffres, comment vous pouvez atteindre ces moins 40 % si sur plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre, votre action contribue à les augmenter de 9 % ? De ce point de vue-là, votre projet d'urbanisation vise à continuer à développer l'urbanisation pour moitié sur les autres communes de Toulouse, alors que votre plan mobilité, pour l'essentiel, prévoit des projets de transport structurant sur la ville-centre avec la troisième ligne du métro, essentiellement tournée sur Toulouse. Donc, là aussi, vous allez expliquer quelles sont les solutions de mobilité mises en place pour les concitoyens qui vont devoir aller habiter dans le Nord, dans l'Ouest, autant de territoires qui sont déjà aujourd'hui en déficit de transports. Dans ce rapport, vous vous réjouissez que nous serions la grande ville de France la moins polluée. On en est réduits vraiment à être dans les moins pires ? Est-ce qu'on peut se réjouir déjà d'être dans les moins pires ? Est-ce que cela veut dire que notre ville n'est pas polluée ? Non. Nous subissons des épisodes de pollution forte. Nous subissons une pollution au quotidien à travers les déplacements, notamment par les modes de chauffage, et vous êtes en train de relativiser cette situation qui est déjà catastrophique, en disant qu'on est dans les moins pires en France. Sauf que la politique que vous prévoyez nous prépare à l'asphyxie et le seul développement qui est durable de notre point de vue dans ce qui est présenté aujourd'hui en projet, c'est le développement de la dégradation de la qualité de l'air, c'est l'asphyxie de Toulouse qui se prépare, celle de Toulouse dans son sens métropolitain. Vous niez cela, alors même que le préfet a annoncé lui-même des mesures à appliquer en cas de pics de pollution. Et s'il le fait, c'est bien qu'il s'attend à ce que notre territoire en subisse de plus en plus et de manière de plus en plus forte, parce que justement nos politiques locales ne répondent pas aujourd'hui aux enjeux de santé publique et de lutte contre le dérèglement climatique. Pour nous, ce rapport devrait nous obliger à nous interroger sur ce que nous préparons comme politiques pour demain. Au contraire, ce que vous nous proposez, c'est l'asphyxie de Toulouse Métropole qui se prépare, c'est pourquoi nous espérons que ce rapport, et la situation dont il témoigne, sera l'occasion dans le débat d'orientations budgétaires d'afficher peut-être de

nouvelles priorités qui nous permettent d'être au rendez-vous de la transition écologique pour la qualité de l'air, pour la santé, pour la lutte contre le dérèglement climatique. C'est donc pour mieux vivre sur Toulouse Métropole que nous devons réagir.

M. TOMASI

Juste un point de détail. Je trouve particulièrement famélique le bilan du programme cyclable pour 2016. On annonce 58 opérations représentant 14 kilomètres de pistes cyclables, soit une moyenne de 240 mètres par opération. C'est finalement le retour à la route que l'on programme et c'est pourtant ce qui est dangereux dans les pistes cyclables, le manque de continuité. Aujourd'hui, on est loin de ces recherches de continuité et si l'on peut se féliciter de la réalisation d'une voie le long de la rocade arc-en-ciel, on est en attente de sa description. Comment sera traitée sa continuation au-delà de l'avenue Saint-Granier ? Et je rappelle le grand projet qui consistait à faire une continuité, par exemple, tout autour de la zone aéroportuaire. A ce rythme, à 250 mètres l'opération pour 58 opérations par an, il nous faudra quelques siècles pour y arriver.

M. BRIANÇON

Monsieur le président, mes chers collègues, je vais être très rapide pour ne pas répéter ce qu'ont dit les autres intervenants. Mais je ne souhaitais pas que le groupe socialiste ne prenne pas la parole et que ce silence puisse être interprété, d'une manière ou d'une autre, comme n'ayant rien de particulier à dire sur ce rapport. Nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises chaque année sur ce sujet. Je l'ai moi-même fait récemment au Conseil municipal de Toulouse, et je partage au mot près tout ce qu'a dit tout à l'heure Antoine MAURICE, notamment sur la partie qui concerne le risque d'asphyxie qui se pose aujourd'hui dans notre ville. C'est vrai, j'ai trouvé assez surprenant le peu d'intérêt, d'abord de la population, mais également des élus sur cette annonce préfectorale visant à ramener Toulouse dans le champ des communes qui ont le triste privilège d'avoir un dispositif à mettre en place en cas d'alerte à la pollution. C'est pourtant un signe qui doit nous alerter car il est vraiment annonciateur d'une situation qui devient plus que grave. Il suffit d'ailleurs de regarder l'ensemble des études qui sont à notre disposition, ou tout simplement discuter avec des professionnels de santé, qui sont les meilleurs témoins du nombre de pathologies qui se développent en lien avec la pollution, chez les populations les plus fragiles, je pense en particulier aux personnes âgées ou aux enfants. Je n'en dirai pas plus. Je m'associe à cette alerte et je pense que sur ce sujet, c'est un véritable appel à mobilisation qu'il nous faut maintenant lancer.

M. CARREIRAS

De façon très rapide, juste une réaction aux propos entendus ce matin de la part de Sacha BRIAND concernant l'investissement dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains. J'avoue avoir été un peu interloqué sur le fait qu'il puisse dire que la réponse à l'urgence était au rendez-vous, puisque le niveau d'investissement était supérieur à celui du mandat précédent, sur la période 2015-2020. Du coup, j'ai regardé un peu plus en détail et je m'aperçois d'une chose. Les investissements pour des nouveaux projets entre 2015 et 2020 représentent 15 % du volume total du PDU. 15 %, sur les cinq prochaines années. Et ces 15 % représentent quoi ? Ils représentent des opérations, je remercie d'ailleurs qu'elles soient menées, telles que les Linéo, le téléphérique, le doublement des capacités sur la ligne A, voilà ! En guise de nouveaux projets, excusez-moi, mais ils ont pu être faits grâce à la révision du précédent PDU, pas grâce à celui-ci. Donc encore une fois, au moment où on discute du développement durable, et je ne vais pas reprendre les propos qui ont été tenus ici, j'ai le sentiment qu'on ne répond pas à l'urgence, à travers les réponses politiques sur les transports. Et je donne rendez-vous en 2020, où il faudra qu'on mesure les indices de la qualité de l'air, l'état de l'engorgement de nos voiries avec la présence de plus en plus importante des véhicules. Aujourd'hui, on arrive d'ailleurs à un paradoxe puisque

nos campagnes de communication, dès lors qu'on invente ou qu'on crée une voirie routière, parlent de respiration nouvelle dans l'agglomération !

M. AUJOLAT

Monsieur LATTES pourra peut-être compléter mes propos au niveau des transports et de la circulation. Moi, je voudrais répondre à Monsieur BARÈS-CRESCENCE qui m'a interpellé sur les antennes relais. Si je ne me trompe pas, il s'agit d'une compétence communale. Or vous savez qu'il y a deux rapports, l'un a été présenté par Madame TOUTUT-PICARD sur la ville de Toulouse et la présence des antennes était signalée. Enfin, il y a la charte relative aux antennes qu'a suivie Madame SUSSET, qui a été présentée et votée dernièrement. Voilà pourquoi ce rappel n'a pas été fait dans ce rapport développement durable. Ensuite je voudrais revenir sur les propos de Monsieur MAURICE. Vous commencez toujours bien et vous finissez toujours mal. On est dans la catastrophe. Au début, on se dit : « Tiens, il a l'air d'accord. Ça marche ! ». C'est un peu comme quand vous êtes en Commission, tout se passe bien, et après, boum, ça nous tombe dessus. Et là, c'est l'orage, le déluge. C'est un peu ennuyeux car s'il y a quelque chose de transversal sur lequel on peut travailler, tous, la main dans la main, c'est bien le développement durable, l'écologie. S'il y a bien un secteur où on doit pouvoir progresser ensemble, c'est celui-là. Vous ne pouvez pas dire qu'on ne dialogue pas en Commission, qu'on n'essaie pas de vous faire participer. Au niveau du PCEAT, j'ai prolongé de plusieurs mois la concertation pour pouvoir entendre les associations, tous les intervenants possibles et inimaginables, et on a toujours l'impression qu'on est mauvais. Moi, je vais vous dire, on n'est quand même pas si mauvais que ça, par exemple au niveau de la production d'énergie propre sur le territoire de Toulouse Métropole. Au niveau de l'électricité, je regarde ce qui a été fait avant 2014, ce qui est réalisé en ce moment, et ce qui est prévu jusqu'en 2020. Et je me rends compte qu'il y a la centrale hydroélectrique de la Cavaletade qui fonctionne pour 25 gigawatts ; il y a la ferme photovoltaïque de l'Oncopole qui se développe, la centrale photovoltaïque parking du Pex, la centrale photovoltaïque du toit de la halle aux fleurs au MIN, la centrale photovoltaïque du parking en ombrières de l'Oncopole, les photovoltaïques sur les autres bâtiments, la station d'épuration de Castelginest, la médiathèque et d'autres communes qui s'y mettent. Donc on est passé, bon an mal an, de 40 gigawatts à 75 gigawatts. C'est peut-être peu, mais c'est un pas en avant. Et moi, j'aurais préféré que vous nous encouragiez et que vous nous disiez : « C'est pas mal, et vous pouvez encore mieux faire ! ». Là, vous nous dites : « C'est nul, on est asphyxiés, on ne peut plus respirer ! ». Bon ! Les réseaux de chaleur, c'est pareil. J'aurais aimé que l'on parle de l'extension du réseau historique vers La Cartoucherie, Bagatelle et les résidences de l'hippodrome. Ce sont 30 000 mégawatts. Le réseau de chaleur de Plaine Campus, la chaleur produite par l'usine du Mirail, on est sur 19 gigawatts... En tout, lorsque j'additionne tout avec bientôt l'usine de méthanisation de Ginestous, on passe de 230, mes chers collègues, à 425 gigawatts à l'horizon 2020. Ce qui me semble quand même fort intéressant. Donc je suis preneur de bonnes idées pour aller plus loin, et même que vous m'aidiez à demander plus d'argent à Monsieur Sacha BRIAND, qui parfois le lâche difficilement, mais j'ai besoin de votre aide, Monsieur MAURICE, plutôt que de vos critiques. Peut-être que Monsieur LATTES pourrait parler un peu des transports et de l'asphyxie prévue de la ville ?

M. LATTES

Je suis toujours frappé du décalage qui existe entre les débats que nous avons localement et ce que je ressens quand je participe à des réunions nationales, où nous apparaissons comme la Métropole qui effectue le plus grand effort, en matière de transports publics en particulier. Vous verrez, dans les mois qui viennent, dans les semaines qui viennent, que notre Métropole va être lauréate de nombreux prix, qui sont attribués par des spécialistes des transports qui considèrent que l'effort que nous fournissons est, de très loin, je dis bien de très loin, si on sort bien entendu Paris, le plus important de France. Ce que vous ne dites jamais dans votre présentation, c'est le fait que la croissance démographique de l'ag-

glomération toulousaine, c'est aussi la plus forte de France, avec une augmentation de la population française qui est évaluée à 0,4 % et une augmentation sur notre métropole de 1,3 %. Nous avons travaillé dans ce contexte de croissance démographique, avec une augmentation du nombre des déplacements qui sera bien entendu considérable, et cela tous modes confondus. Je considère, pour ma part, que le réseau métro avec trois lignes sera nécessairement beaucoup plus capacitaire que le réseau tramway, comme le prévoyait le PDU de 2012. On raisonne, nous, sur ce qu'on appelle la notion de « paquet énergie », avec l'idée d'un ratio, que là encore vous n'évoquez jamais, mais qui est pourtant tout à fait important, un ratio qui équivaut à la production par individu, de gaz à effet de serre. Notre projet amène à une baisse de 14 % d'émissions de gaz à effet de serre, quand on se rapporte au ratio par individu. Je ne vais pas aller plus loin, parce qu'on s'est déjà beaucoup écrit sur la question. Vous m'avez déjà écrit et je vous ai répondu sur le sujet. Pour nous, le projet Mobilité apporte largement plus de réponses que le PDU en vigueur sur la réduction des gaz à effet de serre, les ratios, d'ailleurs, du PDU 2012 n'étaient pas spécialement fameux. Et je pense que l'évaluation de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre, ce qui n'est pas le cas dans le chiffre que vous citez, devrait nous permettre de confirmer l'atteinte des objectifs nationaux.

M. MOUDENC

Je crois qu'on a terminé le débat. Je vous remercie. Je vous propose que nous interrompions la séance pour la pause-déjeuner. Nous réunissons maintenant, sous la présidence de Raymond-Roger STRAMARE, doyen de la Commission et en ma présence, les membres de la Commission Propreté proximité et pôles territoriaux aux fins d'élection du nouveau président, dans le salon Grand Toulouse, situé derrière le buffet. Je vous propose de reprendre nos travaux dans une heure, c'est-à-dire à 15h00.

DEL-17-0847 - Rapport Développement Durable 2017 de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-17-0910 - Plan Climat Energie Territorial - Convention 2015-2017 conclue avec Unis Cité pour le financement du programme Média Terre : adoption de l'avenant 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0724 - Education à l'environnement : attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets "Education à la biodiversité"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-1091 - Éducation à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-1095 - Modifications statutaires du Syndicat du Bassin Hers Girou

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [77 VOIX]*

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, GUERIN, SIMON, DESCLAUX.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [47 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC,

FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

.....
Suspension de séance à 14h00

.....
Reprise de séance à 15h00

.....

M. MOUDENC

Pour la reprise de la séance, je vous informe que M. Romuald PAGNUCCO a été élu Président de la Commission Propreté, Proximité et Pôles territoriaux.

3 Finances

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer, en propos préliminaires, le contexte particulier de l'exercice budgétaire 2018, qui s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations du nouveau gouvernement, au travers d'une part de la loi de finances pour 2018 ; d'autre part du projet de loi de programmation des finances publiques. Ces éléments de contexte, ce sont notamment une reprise de l'activité économique, en tout cas dans les perspectives du budget 2018 pour l'État, et la volonté de tendre vers le respect des engagements européens, mais c'est aussi un certain nombre de mesures qui ont un impact sur les collectivités locales. Par exemple, le projet de suppression de la taxe d'habitation, en tout cas pour un grand nombre de ménages. Nous avons eu l'occasion d'en discuter. En l'état, il semble que le gouvernement confirme le projet d'un dégrèvement, mais il faut avoir en tête le discours du président de la République lors de la Conférence des territoires en juillet 2017, juillet dernier, qui faisait le constat, entre les lignes, qu'une fois que 20 % seulement des Français seraient assujettis à la taxe d'habitation, et alors même que la révision des valeurs locatives cadastrales reste un sujet d'actualité depuis de nombreuses années, cet impôt, tel qu'il est, serait effectivement un impôt que l'on pourrait qualifier « en sursis ». La taxe d'habitation est tout de même une ressource importante de nos collectivités, de Toulouse Métropole. Une attention particulière doit donc être portée là-dessus. Dans ce contexte de réduction de la dépense publique, vous le savez, le projet de loi de finances pour 2018 et le PLPFP pour la période 2018-2022 prévoient plusieurs mesures qui concernent directement le budget 2018 et les suivants. D'abord, la volonté de mettre en œuvre la contractualisation. Je n'y reviendrai pas, on a déjà eu l'occasion d'évoquer ces 319 collectivités, dont Toulouse Métropole, qui seraient amenées à contractualiser avec l'État. Il faut, de ce point de vue-là, que nous ayons un certain nombre d'éclaircissements de la part du gouvernement, sur le périmètre de cette contractualisation. À quoi s'appliquerait cette évolution de 1,2 ou 1,1 %, inflation comprise, des dépenses de fonctionnement ? Est-ce que les syndicats mixtes en font partie ? Je pense aux syndicats mixtes des transports. Est-ce que l'ensemble des budgets annexes y sont, alors même que certains sont des budgets annexes qui ne contribuent pas à la dépense publique en tant que telle ? Je pense, par exemple, aux activités économiques, à certaines activités industrielles et commerciales. Donc un périmètre qui reste à définir, qui de mon point de vue conditionne la capacité que nous aurions à contractualiser avec l'État. En ce qui me concerne, je pense que contractualiser, c'est un projet qui peut être intéressant à discuter, à la condition que nous soyons sur la base d'une notion de contrat, c'est à dire l'accord de deux volontés. Le contrat ne peut pas être un acte unilatéral imposé par l'État, évidemment. Une nouvelle règle prudentielle est également prévue dans le PLPFP sur le ratio d'endettement, qui concerne là, naturellement, toutes les collectivités également, avec un ratio d'endettement entre la capacité d'autofinancement et l'encours de dette, sur lequel, là aussi, il convient d'avoir des éclaircissements quant aux conditions de mise en œuvre. Une application stricte de ce ratio,

sans prendre en compte le périmètre des collectivités, n'aurait à l'évidence pas de sens et contribuerait, pour les collectivités dynamiques comme la nôtre, à réduire la capacité d'investissement. Pour le reste, le gouvernement semble confirmer le maintien des dotations, assorti, comme chaque année depuis de très nombreuses années, de « tours de passe-passe » qui font, par exemple, que cette année, la nouvelle ressource des régions, c'est-à-dire 400 millions fondés un peu sur la TVA, est intégrée à l'enveloppe, que la dotation de compensation de la réforme (DCRTP) diminuerait, elle, de 17 %, ce qui est tout de même significatif, y compris pour Toulouse Métropole. Mais en l'état, je dirais une stagnation ou une adaptation du périmètre des dotations, sans poursuivre la baisse qui avait été engagée par le précédent gouvernement. Le Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC), dans ce contexte improbable, reste globalement stable, mais, vous le savez, la contribution de Toulouse Métropole a augmenté en 2017 de façon importante au regard de la modification de la carte communale. Je ne reviens pas sur le dégrèvement de la TH, que je viens d'évoquer, pour lequel l'incertitude demeure sur les années futures. Une mesure doit être évoquée concernant l'exonération de la cotisation minimum de CFE, puisque le gouvernement envisage d'exonérer les imposables qui se situent à un niveau de chiffre d'affaires inférieur à 5000 euros, ce qui aurait des conséquences importantes en termes de produit, et nous n'avons pas aujourd'hui d'indications quant aux éventuelles compensations. Aujourd'hui, ce sont des contribuables qui ont un faible chiffre d'affaires et qui contribuent à la cotisation minimale, cotisation minimale que nous avons déjà réduite, donc, pour nous, le risque est plus limité que pour certaines autres Métropoles, cependant le risque n'est pas neutre, car cela touche de nombreux contribuables. Sur la révision des modalités de calcul et de répartition de la CVAE, on attend là aussi des clarifications dans le cadre du débat sur le PLF. La CVAE, vous le savez, c'est une ressource qui varie, qui fluctue de façon importante, et d'ailleurs, cette année, nous avons subi une perte de CVAE significative, qui contribue d'ailleurs à la dégradation de notre épargne par rapport à l'année précédente. Enfin, une mesure sur laquelle nous pouvons fonder quelques espoirs, c'est le soutien à l'investissement. Les dotations d'investissement seraient maintenues à hauteur de 1,8 milliard d'euros et l'État annonce le lancement d'un grand plan d'investissement sur cinq ans autour des priorités stratégiques de l'État, dans lesquelles, notamment sur la mobilité durable, notre programme d'investissement au travers du Plan de Déplacements Urbains serait susceptible de pouvoir trouver un écho favorable au niveau de l'État, ce qui peut être une bonne chose, mais une bonne nouvelle parmi d'autres ne fait pas, évidemment, le printemps. Vous voyez, Monsieur BRIANÇON, que je ne cite pas que la Bible. Concernant le bilan 2010-2017 de Toulouse Métropole, nous avons essayé de dresser des éléments de comparaison qui permettent de voir les efforts d'ores et déjà accomplis au niveau de la collectivité, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous voyez au travers de ces graphiques que notre budget est, certes, en évolution, mais cette évolution tient essentiellement à la modification du périmètre, avec le transfert des équipements métropolitains en 2016, le transfert des services communs en 2017, ainsi que des compétences du Conseil départemental, ce qui entraîne un transfert, en termes de dépenses, de l'attribution de compensation, qui est passée, vous le voyez, en 2015, de 320 millions à 240 millions. C'est-à-dire que l'attribution de compensation a baissé de 80 millions, mais des dépenses qui se retrouvent dans d'autres postes de la collectivité, notamment la masse salariale, contribuent à augmenter fortement la sensibilité du budget de Toulouse Métropole à cette dépense significative. En 2017, vous le savez, nous avons abondé la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à hauteur de 1,5 million et notre budget reste donc un budget dynamique dans ce contexte de modification de périmètre, avec cependant un effort permanent pour tenter de maîtriser l'évolution de ces dépenses de fonctionnement. Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne et de l'annuité de la dette. Vous voyez que l'année 2016 a été une année exceptionnelle. Exceptionnelle notamment en raison, je l'ai évoqué à l'instant, de la CVAE, puisqu'il y avait eu une ressource spécifique qui avait conduit un certain nombre de nos collègues à tirer des constats un peu rapides, évidemment ce graphique vous permet de constater que cette année exceptionnelle n'était qu'un élément conjoncturel et qu'il doit être nécessairement replacé dans la trajectoire. Je l'ai dit à plusieurs reprises, notre trajectoire est une trajectoire sur le mandat, et vous

voyez là l'épargne, qui était à 59 millions en 2015, qui a atteint un niveau record de 99 millions pour des raisons purement conjoncturelles, se retrouve en 2017 à un niveau relativement faible qui pourrait se situer entre 41 et 46 millions d'euros, en raison de plusieurs éléments. D'une part en le comparant à 2016, parce qu'il y avait en 2016 des recettes exceptionnelles en CVAE, parce qu'il y a eu en 2016 un niveau assez significatif de rôles supplémentaires et de rôles complémentaires que nous ne retrouvons pas en 2017. Parce qu'il y a eu en 2017 des provisions, nous en avons parlé au dernier Conseil, à hauteur de plus de 20 millions, notamment liées à la liquidation de la SEM du MINT et à la procédure de Délégation de Service Public, qui conduit à une érosion extrêmement significative de notre épargne sur l'exercice 2017. L'enjeu pour nous, ça n'est naturellement pas de retrouver l'épargne de 2016, mais de maintenir l'épargne à un niveau satisfaisant pour pouvoir assurer un financement satisfaisant du programme d'investissement. Vous voyez que l'annuité de la dette, elle, va évidemment continuer à évoluer de façon significative au regard des dépenses d'investissement. Le graphique suivant vous permet de constater que la prévision de réalisation 2017 est conforme à notre trajectoire, 305 millions d'investissement, soit, depuis 2015, une moyenne effectivement de 240 millions par an. Il y en avait moins en 2015, 2016 était dans la trajectoire, 2017 est au-delà de la trajectoire, mais la moyenne de ces trois années, c'est bien 240 millions, c'est bien la trajectoire que nous avons présentée en 2015, c'est bien la cohérence de ce que nous avons dit et de ce que nous avons mis en œuvre. Concernant les orientations du budget 2018, j'aurais tendance à dire que ce budget est extrêmement important et en même temps largement « gagé ». Extrêmement important parce que nous devons accompagner les évolutions législatives qui se préparent, mais pour autant, ce budget est contraint par l'impact des décisions qui ont d'ores et déjà été prises, tant en matière d'investissement qu'en matière de dépenses de fonctionnement, pour faire en sorte que les services, notamment de Toulouse Métropole, puissent disposer des moyens nécessaires. Les perspectives d'équilibre du budget 2018 situent le niveau d'épargne brute à hauteur de 74 millions d'euros. Épargne brute qui comprend les frais financiers, mais qui ne comprend pas le remboursement du capital de la dette. 74 millions d'euros, c'est significatif, mais cela reste à un niveau nécessaire au regard de l'accroissement de l'annuité de la dette, et notamment du capital à rembourser. En matière de recettes de fonctionnement, nous n'anticipons pas de bonnes nouvelles, en tout cas de ressources exceptionnelles, notamment au niveau de la CVAE, et une stabilité fiscale naturellement, avec une hypothèse de 1 % sur l'augmentation physique des bases fiscales. Nous n'avons pas aujourd'hui d'indications très claires sur la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, je vous rappelle que l'année dernière, elle a été fixée à 0,4 %. Donc nous serons attentifs à cela, un petit risque donc sur la revalorisation forfaitaire et sur l'évolution des bases fiscales. Nous savons en plus qu'avec la modification et la réforme des valeurs locatives commerciales, l'État a été relativement prudent, voire un peu en difficulté, pour communiquer des informations stabilisées sur les bases du foncier et de la CFE. Quant aux dotations, cette année, il n'y a pas de nouvelles ponctions sur la baisse des dotations de l'État, mais la dotation de compensation sera écartée pour financer la croissance de l'enveloppe globale. Concernant les compensations, je l'ai dit tout à l'heure, la DRCTP baisserait de 17 %, ce qui représente naturellement une perte pour le budget métropolitain. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont évidemment dans une situation particulière. Le transfert des équipements métropolitains et le transfert des services communs a pour conséquence d'augmenter la masse salariale de Toulouse Métropole. Du coup, nous avons des effets plus importants que par le passé en matière d'évolution et de croissance de la masse salariale, qui pourrait, au titre de l'exercice 2018, dépasser les 9 millions d'euros, ce qui représenterait une évolution supérieure à 4 % par rapport à l'exercice précédent. Ce taux tient compte à la fois de l'impact du glissement vieillesse technicité, mais également de l'effet en année pleine des recrutements mis en œuvre en 2017, notamment en ce qui concerne la réforme des pôles, avec des postes qui, dans un premier temps, ont été gelés, mais qui font l'objet de procédures de recrutement, ainsi qu'un certain nombre de décisions liées à l'exercice des compétences. Nous espérons que la réinstauration du jour de carence, que je considère comme étant un point positif, devra permettre de réduire l'absentéisme de courte durée, et par voie de conséquence sur les remplacements né-

cessaires, donc sur les enveloppes de remplacements, et permettre de compenser, mais dans des fractions très mesurées, l'évolution des dépenses. On considère que l'instauration du jour de carence pourrait avoir un impact de l'ordre de 350 000 euros sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons actuellement un travail à finaliser avec le SMTC sur la progression de la contribution de Toulouse Métropole, dans la perspective de la mise en œuvre du PDU. Nous devons en effet, après avoir acté le principe d'une augmentation, d'ici à 2025-2030, de la contribution de Toulouse Métropole pour assurer le financement du PDU, définir, avec le SMTC et en fonction des besoins de celui-ci, la courbe de croissance de cette contribution. Il ne faut pas qu'elle soit trop tardive, il ne faut pas qu'elle soit trop rapide, il faut qu'elle tienne compte de la situation objective du SMTC et de Toulouse Métropole. Il y a un travail de mise en cohérence que nous sommes en train de faire et, dès l'exercice 2018, il est possible qu'il y ait une évolution, mais ça n'est pas encore tout à fait acté, ce sera défini en fonction des besoins objectifs. Concernant les dépenses courantes, il faut noter l'impact, sur le budget, de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, puisque vous savez que la Métropole, nous avons passé au dernier Conseil la convention de reversement avec la Ville de Toulouse, se verra reverser les recettes de post-stationnement, qui remplace les amendes de voirie et remboursera à la Ville de Toulouse les frais engagés au titre de la gestion de ce dispositif par la Ville de Toulouse, celle-ci demeurant la collectivité qui doit assumer le service de recouvrement et le service de pré-contentieux. Concernant les dépenses d'investissement, nous avons eu l'occasion d'évoquer le fait que le travail de mise à jour, de recalage des calendriers et de validation des décisions antérieures a conduit à constater un écart significatif entre la programmation des investissements, PPIM, telle qu'elle est appréhendée aujourd'hui et celle qui avait été approuvée par le conseil de Métropole initialement. Je rappelle qu'initialement, le volume de la PPIM s'établissait à 1,450 milliard, et que nous sommes, aujourd'hui, autour de 1,8 milliard, en grande partie en raison du lancement du Pex, puisque l'enveloppe prévisionnelle des grands projets était calée à 300 millions, et qu'aujourd'hui nous en sommes plutôt à une enveloppe de l'ordre de 530 millions d'euros et qu'il convient aussi de prendre en compte le recalage des autres programmes. Vous avez là un certain nombre d'indications qui permettent de constater que, notamment sur l'habitat et le cadre de vie, la compétitivité économique, enfin sur les différents axes, les recalages ont amené à une évolution plus ou moins importante des besoins recensés. Un travail doit être réalisé dans le courant du premier semestre 2018 pour permettre d'appréhender les raisons de l'ensemble de ces évolutions et de proposer au Conseil une PPIM à arbitrer, qui tienne compte à la fois des besoins de la Métropole et de ses capacités, telles qu'elles découlent du nouveau contexte législatif que le gouvernement est en train de mettre en œuvre. Pour avoir en tête la trajectoire, puisque nous avons adopté une trajectoire en 2015 et que nous nous étions engagés à proposer au Conseil le suivi de cette trajectoire, on peut constater, toutes choses égales par ailleurs, que nous nous situons, en l'état, dans cette trajectoire. Certes, vous le voyez en 2017, les recettes de fonctionnement sont plus élevées que ce qui était initialement prévu dans la trajectoire. Pourquoi ? Parce qu'il y a modification du périmètre. Et vous constatez que les dépenses, elles-mêmes, sont plus élevées, puisqu'il y a eu des transferts d'équipements qui n'étaient pas intégrés et des transferts de services communs qui n'étaient pas intégrés au moment de l'élaboration de la trajectoire. Ce n'est donc pas les recettes qu'il faut regarder, ce n'est pas les dépenses, c'est bien le niveau d'épargne qu'il faut regarder. Et si, effectivement, comme un certain nombre d'orateurs l'avaient relevé en juin dernier, au moment de l'adoption du compte administratif 2016, l'épargne nette de 2016 était élevée, il s'agissait bien d'un événement conjoncturel qui n'appelait pas des modifications substantielles de notre trajectoire, puisqu'au titre de l'exercice 2017, l'épargne nette revient dans la trajectoire. J'ai dit tout à l'heure 41-46 millions, nous n'avons pas encore fini l'exercice. Nous serons dans la trajectoire et l'enjeu pour les prochaines années, c'est évidemment de conserver la trajectoire telle qu'elle a été indiquée, pour permettre les dépenses d'investissement. Là encore, ce que nous avons exprimé en 2015 est tenu, les 240 millions en moyenne, avec l'effet cloche, bien sûr, ça ne sera pas respecté chaque année, mais les 240 millions sur les trois premiers exercices sont respectés et démontrent la cohérence de notre trajectoire. L'annuité de la dette, elle, a suivi les

conséquences de cet effet cloche quant aux investissements, puisque nous sommes en retard par rapport à la trajectoire. Mais, entre nous soit dit, nous sommes en retard et c'est tant mieux, ça nous permet d'avoir un peu plus d'autofinancement sur les investissements. Nous rattraperons, malheureusement, très rapidement cette trajectoire, qu'il conviendra naturellement d'assumer au niveau de l'épargne nette. Si on veut se comparer, puisque souvent, quand on se compare, on se rassure, on peut constater que la Métropole de Toulouse bénéficie d'une capacité d'autofinancement, avec les chiffres et les données de 2015, vous savez qu'il y a toujours du retard, qui se situe à un niveau relativement faible par rapport aux autres Métropoles. Pourquoi ? Tout simplement parce que la Métropole, la construction intercommunale, est, à Toulouse, parfois un peu en retard par rapport aux autres Métropoles. On retrouve là des Métropoles plus anciennes, comme celle de Strasbourg, comme Bordeaux, qui ont eu des transferts de compétences plus significatives que les nôtres et qui ont donc des volumes budgétaires plus importants que nous ne pouvons avoir. Mais on voit bien que notre capacité d'autofinancement se situe à un niveau qui n'est pas exceptionnel, qui est un niveau satisfaisant, mais qui, en toutes hypothèses, n'appelle pas les déclarations un peu rapides qui ont pu être effectuées au mois de juin dernier. L'écart à la moyenne est donc relativement réduit après remboursement de la dette et compte tenu de l'endettement de Toulouse Métropole, qui se situe à peu près à 738 euros par habitant, là où la moyenne des autres Métropoles se situe à un peu plus de 1 100 euros. Regardons l'analyse comparative du CIF, le Coefficient d'Intégration Fiscale, qui mesure le poids respectif sur le plan de l'intégration budgétaire de la structure intercommunale par rapport à l'ensemble communes-communauté. Le CIF est en quelque sorte représentatif de la proportion des politiques publiques qui ont été transférées au niveau intercommunal et de ce qui reste au niveau communal. Quand on a un CIF de 0,38, ça veut dire que grosso modo 38 % du pouvoir fiscal a été transféré à la Métropole par rapport à l'ensemble Métropole et communes. Lorsqu'on est à Strasbourg, cela signifie que plus de la moitié du pouvoir fiscal a été transféré à la Métropole, par rapport au pouvoir fiscal communal. C'est donc un élément d'intégration intercommunale et on voit bien, au regard de ces données qui sont celles de 2015, que nous sommes plutôt dans la moyenne basse. Le transfert des équipements métropolitains, le transfert des services communs contribuera à nous rapprocher de la moyenne. Etre dans la moyenne, c'est souvent important, notamment lorsqu'il y a des évolutions législatives qui fixent des statuts particuliers. Lorsqu'il y a des statuts particuliers et par exemple des garanties, elles sont souvent accordées à ceux qui se situent, au moins, dans la moyenne. Être donc dans la moyenne basse est dangereux en période d'instabilité législative. Toute notre action en termes de transferts de compétences vise à nous situer au-dessus de la moyenne en termes d'intégration intercommunale. Et vous le savez, depuis la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire est aussi l'occasion d'évoquer les effectifs, la masse salariale, et, plus en détail, la dette. Rapidement, puisque les graphiques parlent de façon très claire, vous constaterez que les effectifs ont connu une baisse sur la période fin 2014-début 2016, avec deux phases d'évolution. A partir de fin 2016, une reprise des recrutements qui ramène le niveau, grosso modo, à la fin 2014. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un certain nombre de réorganisations avec, la plupart du temps, des gels de postes qui ont entraîné une reprise des recrutements après les mesures de réorganisation. Au total, nous nous situons au même niveau que 2014, ce qui au moins a permis de stabiliser l'évolution. Il n'en demeure pas moins que l'effort de maîtrise des effectifs doit être poursuivi, parce que le taux d'encadrement des dépenses de fonctionnement, tel qu'il est prévu dans le projet de loi de finances, ne nous autorise pas à une reprise qui serait même simplement modérée des effectifs. Quant à l'évolution des entrées nettes, vous pouvez constater des effets variables en fonction des années. L'année 2014 a été une année d'arrêt des recrutements, de stabilisation des effectifs. L'année 2015 a été une année d'efforts sur les effectifs, mais qui s'est inscrit, essentiellement, dans une logique d'examen de l'organisation, donc de gel plus que d'arbitrage, et l'année 2016 a conduit à un certain nombre d'évolutions liées à la mise en œuvre des adaptations à la Direction, notamment, des moyens techniques et des déchets et dans les Pôles territoriaux. Il faut donc être particulièrement attentifs à ces évolutions. Quant à l'analyse de la structure des effectifs, on voit l'impact de la modification du périmètre, avec les transferts

des équipements en 2016 et le transfert des services communs en 2017, qui concernaient, grosso modo, 800 agents, donc vous voyez que ça a eu un impact en termes de volume sur les effectifs de Toulouse Métropole. Vous voyez également, en termes de structure des emplois, que Toulouse Métropole a essentiellement des emplois permanents et un volume limité d'emplois non-permanents. S'agissant de la dette, nous avons un encours de la dette consolidée de l'ensemble des budgets qui se situerait, à la fin de l'exercice 2017, à 931 millions, ce qui est très sensiblement supérieur à l'exercice précédent, et qui est naturellement lié aux besoins de financement des investissements de l'année 2017, puisque nous devrions, sur le budget principal, mobiliser de l'ordre de 180 millions d'euros. Non comptée la reprise de la dette de la SEM du Marché d'Intérêt National, à hauteur de 22 millions, et de l'impact des transferts de compétences, notamment du département, qui entraîne la mise en place d'une dette récupérable pour un montant de l'ordre de 6 millions d'euros, mais c'est évidemment la montée en charge du programme pluriannuel d'investissement qui justifie l'essentiel de l'évolution de ce stock. Pour mémoire, nous avons envisagé en 2015, au moment de l'arrêt de la stratégie, de porter la dette du budget principal à hauteur du milliard d'euros au terme du mandat. Vous constaterez que nous nous rapprochons rapidement de cet objectif et de ce seuil, qui risque, au regard de l'évolution de la PPIM, sous réserve des arbitrages qui interviendront, d'être sensiblement dépassé. Cela étant, notre dette est jeune et vous voyez que le profil d'extinction de la dette s'inscrit dans une logique où nous n'avons pas encore une stabilité de notre stock, qui serait marquée, a contrario, par un effet beaucoup plus lissé dans le temps. Il conviendra, là aussi, d'être attentifs à l'évolution de cette courbe d'extinction pour pouvoir conserver, dans le futur, les moyens d'assurer le développement au-delà du mandat qui nous occupe aujourd'hui. Voilà, mes chers collègues, aussi rapidement que possible, présentées les orientations budgétaires, avec des questions, des interrogations sur les dispositions qui seront finalement adoptées par le gouvernement. En tout cas, en ce qui nous concerne, la volonté de mettre en œuvre le Programme Pluriannuel d'Investissement, la nécessité, ensemble et de manière concertée, de pouvoir arbitrer sur la cohérence de ce programme d'investissement avec nos moyens, et probablement des discussions qui devront amener à la prise en compte de la nécessité de maîtriser cette Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour rester au plus près des arbitrages qui ont été rendus en 2015 et une volonté conjointe, j'en suis sûr, d'assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour conserver la capacité à long terme d'assurer le développement de notre Métropole.

M. CARREIRAS

Ce matin, on a un peu déjà défloré le sujet, le contexte des exercices budgétaires futurs des collectivités, notamment de la nôtre, avec un souci qui fut exprimé, qui était de finalement regarder le sort qui nous est fait par le nouveau gouvernement, à l'aune de nouvelles lunettes, sachant qu'il ne fallait pas mettre sur le même pied les démarches actuelles et les démarches passées. Je veux quand même rappeler que durant les cinq dernières années, c'est vrai que le contexte n'était pas tout à fait le même, y compris pour les finances publiques, que celui que l'on connaît aujourd'hui. Un déficit public qui représentait 5 % du PIB, près de 100 milliards d'euros, dette publique de 616 milliards d'euros, 25 points de PIB. Entre 2012 et 2017, ce rythme d'évolution de la dette a été divisé par quatre. Et à l'époque, je m'en rappelle encore, certains commentateurs politiques, en l'occurrence Monsieur FILLON, membre du gouvernement, expliquait qu'il était à la tête d'un État en faillite. On peut évidemment comparer toutes les périodes. Pour la période qui s'ouvre, la différence, nous dites-vous, c'est qu'au moins, eux, ils y vont, mais en klaxonnant. La belle affaire ! Est-ce pour autant que nous devrions, parce qu'ils klaxonnent et qu'ils préviennent, baisser la garde et être beaucoup moins regardants ? Ce qu'il se passe, au-delà des prévisions financières qu'a évoquées un peu Sacha BRIAND, c'est un véritable retour de la tutelle de l'État sur les collectivités locales. Encadrement de la dette, peu importe sur quels éléments de ratio, que ce soit sur la durée ou autre, encadrement de la dette, encadrement des dépenses, comme s'il s'agissait d'un argent de poche qu'il faut négocier, qui plus est avec le préfet avec qui on contractualiserait. C'est le grand retour du préfet. Donc le retour de la tutelle à travers le préfet, et donc

d'une infantilisation des collectivités. J'ai bien entendu Sacha BRIAND qui dit : "Un contrat, c'est l'accord de deux volontés." Sauf que quand les deux volontés sont inégales, ça n'a rien d'un contrat. En l'occurrence, aujourd'hui, ce qui est demandé, c'est d'obéir à des injonctions. Si on n'obéit pas, si on ne signe pas, de toutes façons on est punis : pas d'argent de poche. C'est ça qui est proposé par ce gouvernement. Donc la question qui se pose pour notre collectivité, comme pour beaucoup d'autres, est de savoir si au bout du compte, elle signera au bas de la page du contrat, dans un tel contexte de tutelle. On peut habiller les choses, on peut parler de logique contractuelle. Il n'empêche que la conception du contrat n'est pas tout à fait celle d'un contrat très démocratique. Je rappelle quand même que les collectivités ont dégagé une capacité de financement dans ce pays de plus de 4 milliards d'euros, pendant que le déficit des administrations centrales de l'État, lui, se creusait de 2 milliards d'euros. Quand on rapporte tout ça au contexte global, où le déficit recule de 2,8 milliards d'euros, ça veut dire que ce sont les collectivités qui ont supporté l'essentiel de la baisse et de l'effort. Partant de cela, on doit obligatoirement regarder les contrats futurs éventuels des collectivités avec l'État à l'aune des efforts, me semble-t-il, déjà faits. Pour en venir plus directement sur les orientations budgétaires, j'ai noté un certain nombre de choses. Vous connaissez déjà les remarques que nous avons faites à chaque exercice budgétaire sur les décisions fiscales qui ont été prises, et cette sorte d'anticipation, vous nous avez dit qu'il fallait regarder les choses dans la durée, nous l'avions bien entendu. Quand je regarde aujourd'hui l'approche du compte administratif 2017 qui nous est présenté page 18, je vois une épargne brute, comme vous dites, à 75 millions d'euros. Et vous nous dites que cette épargne, comparativement aux années précédentes, 2015-2016, avait été exceptionnellement haute. Nous l'avions fait remarquer, à l'époque, comme étant la manifestation d'une ponction fiscale trop importante. Or, d'un seul coup, en 2017, il y aurait une chute avec une épargne brute à 75 et une épargne nette à 41-40 millions d'euros. Sauf que dans le rapport, il est indiqué une épargne de 75 millions d'euros, avec en même temps, la constitution d'une provision de 24. Donc c'est 75 plus 24. Une provision, que je sache, c'est une épargne. Donc 75 plus 24, on est déjà à plus de 90 millions d'euros. Donc, en réalité, quand on regarde précisément l'ensemble, on est au même niveau d'épargne en CA 2017 qu'en CA 2016 et donc la question demeure : l'impôt voté à un tel niveau était-il nécessaire ? Lors du vote du compte administratif, je me souviens, Monsieur le président, on est beaucoup à s'en souvenir ici, il ne fallait pas se plaindre d'avoir trop d'épargne. "Quelle famille se plaindrait d'avoir trop d'épargne ?" avez-vous dit. Ce que je voudrais vous répondre, c'est que vous ne croyez pas si bien dire. Le problème, c'est que notre épargne, ici à la collectivité, est constituée en baissant celle des familles, justement. Donc il faut faire très attention aux parallèles qui peuvent devenir très hasardeux et incompréhensibles pour les familles elles-mêmes. Je regarde les dépenses de fonctionnement. Sacha BRIAND nous dit : "il y a des changements de périmètre." Évidemment qu'il faut prendre en compte les changements de périmètre. Mais quand je regarde l'évolution 2016-2017, on a une progression des dépenses de fonctionnement de 6 %. Évolution 2017-2018 projetée, évolution des dépenses de fonctionnement également de 6 %. Dans le premier cas, on est à plus 45 millions, dans le second cas, plus 31 millions d'euros. Que disait notre trajectoire ? Elle disait plus 10 et plus 15 et non pas plus 45 et plus 31. On était sur un rythme de progression d'un peu plus de 1 %, et nous sommes aujourd'hui à un peu plus de 6 %. Quel sens a la trajectoire que nous avons ici discutée de 1,4 %, 1,5 %, je dis de mémoire, d'évolution des dépenses de fonctionnement, si, deux années de suite, ce rythme est de 6 % et pas de 1 % ? Et pourtant, je suis de ceux qui disent, qu'effectivement il faut maîtriser la dépense publique. Mais je précise : la dépense publique inefficace. Ensuite, on regarde les effectifs de la Métropole. Bien sûr qu'il faut également retraiter des transferts. Et quand on retraite des transferts, en chiffres bruts, les effectifs, évidemment progressent. Et vous avez d'ailleurs l'honnêteté de dire que quand on enlève la question des transferts, en réalité, en termes d'équivalents temps pleins, on est au même niveau, en janvier 2017, qu'en janvier 2014. Donc petit sujet quand même, pour l'avenir, quant aux grands discours, aux grands affichages sur la maîtrise, non seulement des dépenses de fonctionnement, mais également de personnel. Je suppose que, comme ça a été dit, on s'est séparé de certains personnels et certainement les a-t-on rempla-

cés naturellement par d'autres. J'en termine sur la dette. Quand on regarde l'évolution de l'encours, effectivement, on est à plus 25 % en un an, près de 180 millions d'euros, pourquoi pas ? Mais j'ai envie de dire, comme le disait mon collègue Claude RAYNAL à l'époque : on finit toujours par faire ce que nous disions, et donc, cette évolution de l'encours, il va falloir, bien sûr, la mesurer à l'aune de l'actualisation de la PPI, puisque je vois qu'il y a des surcoûts dans la PPI par rapport à un certain nombre d'opérations. On a un encours de dette qui augmente et en même temps, on affiche, on parle de 450 millions d'euros d'investissements. Et la question qui va se poser, demain, c'est : quelle sera notre capacité d'autofinancement devant un tel niveau d'investissement avec un tel encours progressant déjà très vite ? Vous me direz, bien sûr, dans les discussions avec l'État, il va falloir répondre aux injonctions et aux besoins d'encadrement de la dette. Et j'ai bien noté l'un des critères que vous évoquiez d'ailleurs, dans les discussions contractuelles avec l'État, c'est celle du périmètre, et je terminerai là-dessus. Evidemment, si la position de la Métropole est de dire : "on discute avec l'État, mais sur le seul périmètre de la collectivité", la discussion change de nature, pourquoi ? Parce que j'ai bien entendu votre conclusion, qui était de fixer la perspective d'un encours de dette de 1 milliard d'euros d'ici l'échéance de notre PPI. Sauf que si on cumule ce milliard d'euros avec les autres milliards prévus par nos satellites, par nos politiques publiques, mais déléguées, qui ne rentreraient donc pas dans la prise en compte des critères de l'encadrement de la dette, d'ici 2025-2026, on est plus près de 4 milliards d'encours de dette sur l'ensemble du territoire. Du point de vue des canons de Bercy, administratifs, de périmètre, etc., on peut discuter de tout ça, c'est souvent le cas, entre, d'un côté, les conseillers référendaires de la Cour des comptes, de l'autre, l'inspecteur des finances de Bercy qui travaille au cabinet du ministre. Tout ça peut se discuter, bien sûr, sauf que globalement, pour nous, politiquement, ça veut dire qu'en 2026, on aura un encours de dette sur le territoire qui de toute façon laisse en suspens, dans les années qui viennent, un risque de nouveau recours fiscal. Et ça, il faut aussi avoir l'honnêteté de le dire. Et en disant cela, je ne dis pas qu'il faut baisser l'ambition je dis simplement qu'il faut être beaucoup plus précis et avec un peu moins d'effet de manche sur la confiance que l'on s'accorde dès lors que l'on définit une stratégie budgétaire basée notamment sur un tel effort fiscal en début de mandat.

Mme BLEUSE

Comme Antoine MAURICE vous l'a dit avant le repas, pour nous, élus écologistes, il est d'évidence que le débat de ce point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le débat d'orientation budgétaire, s'inscrit dans la suite des échanges que nous avons eus quand nous avons examiné le rapport sur le développement durable. C'est vrai, Monsieur le président, que pour regarder un peu en détail ce dossier, on a voulu regarder le texte qui nous a été proposé et on a attendu un petit moment votre éditorial. Effectivement, en amont, il n'était pas intégré aux documents qui nous étaient proposés en Commission. On l'a attendu parce que c'était important qu'on le regarde, parce que cet éditorial, Monsieur MOUDENC, c'est celui qui trace normalement le cap, qui donne du sens, et c'est bien ça que nous voulons rechercher dans les échanges que nous avons aujourd'hui sur les orientations, c'est quel sens. Comme nous le voyons dans quasiment tous les documents où vous vous exprimez, Monsieur le président, vous indiquez qu'il s'agit de maintenir un niveau d'investissement ambitieux, et nous pourrions, nous devons d'ailleurs discuter de ce que sont des investissements ambitieux quantitativement, qualitativement. Vous y parlez, en particulier, vous mettez en exergue ce que vous appelez les grands projets, c'est-à-dire la dernière ligne du Programme Pluriannuel d'Investissement, celle qui à l'origine faisait 300 millions d'euros. Et vous concluez en disant, je vous cite : "Investir pour demain, c'est une absolue nécessité pour la Métropole la plus dynamique de France, et nous devons le faire en préservant la qualité de vie au quotidien de nos habitants." Nous aurions plutôt indiqué : "Pour préserver non pas seulement la qualité de vie, mais la qualité de notre environnement, pour nous aujourd'hui et pour nos enfants demain." Comme à l'habitude, ce document comporte une vingtaine de pages sur les éléments de macro-économie, qui ont déjà été un peu débattus, sur la loi de finances 2018. Vous y mettez en exergue les incertitudes, elles sont là, c'est vrai. Par contre, il y a des choses qui se traduisent en creux ou d'ailleurs de fa-

çon effective, c'est l'objectif assigné de baisse des déficits, de baisse de la pression fiscale. On pourrait d'ailleurs s'interroger aussi sur quels arbitrages, qui bénéficie de la baisse de la pression fiscale ? Et donc mécaniquement, mathématiquement, cela amène une baisse des dépenses. C'est vrai qu'on y acte aussi qu'il n'y aurait pas de baisse des dotations, mais une baisse de l'augmentation des dépenses des collectivités. Effectivement, c'est une façon de formuler les choses un peu différente. On y parle d'un pacte, d'un accord, d'un contrat de confiance et j'entends Monsieur BRIAND s'étonner : "Il ne faudrait pas que le gouvernement mette en place un pacte unilatéral." C'est vrai, vous savez ce que c'est, puisqu'on vous l'a déjà dit à la Ville de Toulouse : mettre en place un pacte unilatéral, c'est-à-dire décider tout seul, ça a été fait à Toulouse, à la Métropole, quand il a été décidé d'augmenter les impôts, en expliquant, en tout cas à la Ville de Toulouse, qu'il s'agissait d'un « pacte avec les Toulousains ». Il y a également d'autres éléments, qu'il faut mentionner dans ce "pacte", désormais nous n'utiliserons ce mot qu'avec des guillemets, cette limitation des évolutions des dépenses qui serait contractualisée, la mise en place d'un ratio d'endettement, en plus de l'équilibre des budgets, tout ça cumulé fait une mise sous tutelle, même si le mot peut paraître excessif. C'est lier complètement les mains de nos collectivités en matière budgétaire. Ensuite, dans ce document, on fait un focus sur les investissements. Vous avez mentionné, Monsieur BRIAND, qu'il y avait un intérêt particulier sur le soutien à l'investissement local. Vous avez mentionné la mobilité durable, avec le PDU, mais on vous l'a déjà dit, pour nous, ce PDU, ce n'est pas de la mobilité durable au sens où nous devrions l'entendre. Et vous l'avez oublié, mais il y a aussi la rénovation énergétique et ça fait partie, Antoine MAURICE vous l'a dit, des propositions des élus écologistes. En gros, compensation de la baisse de la taxe d'habitation ; globalement et vous l'avez dit, Monsieur BRIAND, maintien ou quasi-stabilité des dotations. Pour faire quoi ? Pour mettre en œuvre la PPI, la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Métropole. D'abord, on veut faire un petit rappel sur la méthode, parce que vous avez conclu en parlant de quelques éléments qui font référence à la méthode. Nous, ce que nous n'oublions pas, c'est qu'en 2014, dans ce Conseil, tous les élus, tous les conseillers étaient à peu près d'accord, globalement, pour dire qu'il y avait une capacité d'investissement annuel de 240 millions d'euros par an. Avec des efforts à faire, à l'époque vous nous disiez : "Il va falloir peut-être augmenter la fiscalité de quelques points, on laissera ça sur plusieurs années." En avril 2015, en totale contradiction avec les conclusions du groupe de travail, à l'époque, ce n'est pas quelques points, vous proposez 15 % d'augmentation. Il faut qu'on se le redise parce que pour nous, c'est quand même le point de départ d'une véritable rupture dans la façon de procéder. Puis en séance, vous êtes revenu sur cette annonce à la presse, vous avez lissé cette augmentation sur deux ans. 7,5 puis 7 %. Déjà, vous montriez que vous contredisiez l'ensemble de la méthode que vous aviez mise sur la table et dont vous nous parlez encore aujourd'hui pour demain. On a continué à travailler sur ces éléments-là, 240 millions d'euros par an, la vraie question, c'était : 240 millions d'euros par an, ça fait 1,4 milliard et quelques sur la durée du mandat, mais pour faire quoi ? Et c'est ce que les élus écologistes que nous sommes avons tout le temps essayé de vous poser comme question. En juin 2015, vous avez voulu, de manière très solennelle, alors que ce n'était pas une obligation, faire un vote sur cette Programmation Pluriannuelle des Investissements, vous l'avez fait d'une manière très solennelle. Vous nous avez fait voter un par un, vous avez noté, j'ai regardé nos archives, et vous nous l'avez dit : "Je me souviendrai des élus qui ne votent pas cette programmation pluriannuelle." À ce moment-là, effectivement, entre cette rupture liée à la méthode sur la hausse de la fiscalité, et ce vote sur lequel maintenant il semble qu'il y ait plus que des ajustements, vous avez rompu le contrat, qu'on peut appeler de confiance, que vous nous aviez dit avoir passé avec les citoyens, mais surtout et d'abord avec les élus que nous sommes ici. Vous avez dit, Monsieur MOUDENC, et je vous cite : "La Programmation Pluriannuelle des Investissements, c'est un cadre, ça peut évoluer d'une année sur l'autre, je propose que nous ayons une revoyure annuelle sur ces éléments-là." Nous l'attendons encore. Peut-être, si j'ai bien compris, nous l'aurons bientôt. Pour l'instant, il n'y a jamais eu de revoyure. L'année dernière, on a eu, effectivement, au débat d'orientation budgétaire, une évolution. La PPI, sur les six années du mandat, passait de 1,4 milliard à 1,8, dans les grands ordres de grandeur. Et

c'est vrai que nous, autant on aurait pu débattre avec vous de l'utilité d'augmenter ou pas cette programmation pluriannuelle, autant on aurait pu trouver des points d'accord, on aurait pu débattre : faut-il déprogrammer certains investissements, les modifier, faut-il en programmer d'autres pour l'avenir des Métropolitains ? Le problème, c'est que nous ne sommes pas dans cette approche-là, nous n'y sommes absolument pas. Sur le fond, maintenant on peut aller sur le fond, on peut regarder les chiffres que vous nous avez communiqués. À trois ans de mandat, nous sommes donc à la moitié de ce plan d'investissement, on est un peu en dessous des 1,4 milliard, on est à la moitié, on est à 720, mais pourtant, vous affichez toujours une trajectoire à 240 par an. C'est ça que nous ne comprenons pas. D'un côté, nous avons les trajectoires pour les recettes, pour les dépenses de fonctionnement, pour les dépenses d'investissement, l'annuité de la dette, l'épargne nette, et deux pages plus loin, vous nous indiquez la programmation pluriannuelle avec des recalages qui ne sont pas négligeables, puisqu'on passe à près de 1,8 milliard. Donc nous ne comprenons pas comment vous pouvez afficher des tableaux avec des trajectoires sans recalculer, effectivement, la trajectoire de la PPI a minima. Vous nous dites "on va en parler", mais c'est acté. C'est acté, c'est ça la vraie problématique. Quand on regarde un peu dans le détail ces évolutions qui nous font passer de 1,456 milliard à 1,772 milliard, on y voit quand même des pavés significatifs. Sur l'axe 1, on est à + 77 millions. Dans la délibération qu'on avait votée, même si elle n'était pas obligatoire, il y avait quand même un grand nombre de détails. Aujourd'hui, est-ce que vous pouvez, en tout cas est-ce que vous pourrez, a minima, pour le budget primitif, nous dire ce que c'est, ces 77 millions en plus ? Pareil pour l'axe 2 : moins 7, l'axe 3, habitat et cadre de vie : plus 10. Ensuite, on a + 28 dans les équipements, encore que là, on peut peut-être s'interroger et se dire qu'on est sur les transferts de compétences. Et puis, + 192 sur l'axe 7, les grands projets, qui lui, par contre, n'a jamais été détaillé. Donc nous remettons en cause cette façon de procéder, d'indiquer des choses sur les documents, en disant : on verra après, on va en discuter, alors que les choses sont déjà là. Nous, ce qu'on constate, c'est que pour tous ces éléments qui évoluent, soit nous n'avons pas les données pour pouvoir nous faire une opinion sur ces évolutions, soit nous constatons qu'elles ne sont pas en phase, comme nous le disions tout à l'heure, aussi bien au moment du rapport développement durable qu'en liminaire, on n'est pas en phase avec les objectifs et avec les obligations et les responsabilités spécifiques de notre collectivité. Le Plan climat air énergie territorial, on a beau me dire que souvent, il existe de manière transverse, on ne le voit pas, on ne peut pas acter que vous le prenez en compte. C'est vrai que l'enjeu climatique, c'est l'enjeu de notre environnement. Aujourd'hui, on considère qu'on est responsables dans cette assemblée, on est responsables des votes qu'on met en œuvre. C'est-à-dire que quand on va voter, avant la fin de l'année, pour le budget primitif 2018, on va faire des choix, vous allez nous donner les investissements : "voilà les orientations". Or nous considérons que si nous ne faisons rien, demain, nous serons coupables de ne pas avoir fait le nécessaire. On ne peut pas dire, Monsieur MOUDENC, qu'il faut investir, qu'il faut investir beaucoup, et ne pas dire : on investit pour préserver l'environnement de notre territoire et de nos habitants. Les enjeux qui sont sur la table, et vous allez considérer peut-être que c'est excessif, c'est la solidarité avec nos enfants qui risquent, demain, de voir compromis leur accès à l'air, à l'eau, à des sols non pollués qui ne les rendraient pas malades. Les orientations budgétaires que vous avez mises sur la table, telles qu'elles peuvent être appréhendées dans ce document, ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'avenir, on vous l'a dit tout à l'heure avec le rapport développement durable, on vous l'a dit en liminaire, parce qu'on est dans un contexte très spécifique. Et les méthodes que vous mettez également en œuvre ne sont pas à la hauteur de nos responsabilités.

M. CARLES

Je souhaiterais intervenir sur plusieurs éléments. Le premier, c'est effectivement sur les décisions prises par l'État qui ont été présentées ici dans les éléments de contexte. Il me semble qu'en la matière, les propositions qui sont faites manquent de pragmatisme. Je pense, effectivement, que fixer une limite à la croissance des dépenses de fonctionnement n'est pas une mauvaise chose dès lors que l'on dit dans

quel contexte. Quand nous sommes une Métropole dont la croissance démographique est celle que nous connaissons, on ne peut peut-être pas comparer cela à des Métropoles qui n'ont pas ce niveau de croissance démographique. Les habitants qui viennent s'installer attendent des services, ils vont avoir besoin de se déplacer, ils vont avoir besoin d'être logés. Et que ce soit au niveau des communes ou de la Métropole, parce que les deux sont liés, somme toute, je crois qu'il serait pertinent que le gouvernement, au moins, fasse intervenir un élément de pondération à travers la croissance démographique. Deuxième remarque sur la nouvelle règle d'or, avec le niveau d'endettement. Je pense que là aussi, tous les investissements ne se financent pas sur la même durée. Et *médianiser* en quelque sorte l'investissement, comme si tous les équipements étaient amortis sur la même durée, c'est complètement ridicule. N'oublions pas que demain, Tisséo sera aussi concerné par cette règle. Or, nous avons du financement de transports, nous avons du financement à 50 ans, à 60 ans. Peut-on effectivement comparer les niveaux d'endettement et les durées d'endettement entre l'acquisition d'équipements du quotidien et des réseaux structurants de transport ? En la matière, j'espère que ce sera véritablement plus une incitation donnée par le gouvernement autour de la maîtrise budgétaire, que des règles qui s'appliqueront stricto sensu, parce que je ne vois pas comment elles pourront s'appliquer, en mettant en cause éventuellement le principe de libre administration des collectivités, là aussi, on verra ce qu'en dira le Conseil constitutionnel. Sur la trajectoire, oui, effectivement, vous le savez, notre groupe a été de ceux qui ont dit qu'il convenait d'accroître la fiscalité pour pouvoir réaliser ce 1 milliard 440 millions d'investissements. On voit aujourd'hui que nous sommes effectivement sur cela, j'avais alerté à un moment en disant : certes, il y a une inertie, mais il ne faudrait pas que notre Métropole ne soit pas au rendez-vous de l'investissement. On voit que nous serons au rendez-vous de l'investissement, et même peut-être un peu au-delà. Mais cette trajectoire, pour moi, elle appelle véritablement une réflexion sur le niveau d'épargne nette. Notre niveau d'épargne nette va se situer à 30 millions et je crois qu'il va se stabiliser, on le voit à peu près sur les graphiques, à 30 millions. 30 millions d'épargne nette, quand on sait qu'elle sert à autofinancer les investissements, ça veut dire que si nous étions sur une trajectoire équivalente de 240 millions d'investissement, et que nous n'ayons que 30 millions d'autofinancement, regardez à quel rythme et à quelle vitesse la collectivité va être amenée à s'endetter. Là, il y a une vraie réflexion à avoir et donc la nécessité, effectivement, de maîtriser de façon absolument drastique le fonctionnement, faute de quoi nous aurons des difficultés. Quand nous avons construit cette prospective, nous n'étions pas sur ces niveaux d'épargne, mais sur des niveaux d'épargne supérieurs. Et puis les choses ont fonctionné, se sont mises en place. Et en plus, naturellement, la dette est venue, et donc notre épargne brute, elle a aussi fondu pour faire face au remboursement de l'annuité de dette. Donc il faut que l'on soit attentifs et vigilants. Je ne suis pas très inquiet sur le mandat en cours, je crois qu'effectivement, nous allons arriver sur ce mandat à réaliser, dans des conditions financières acceptables, le programme qui a été fixé. Mais ce qui m'inquiète, ce sont les perspectives futures.

Le dernier point sur lequel je voudrais intervenir, c'est effectivement celui qui est relatif à ce discours qu'on entend de plus en plus, qui est celui-ci : "Il faut faire métropole." Avec 38 % de CIF, on n'est pas encore en train de faire métropole. Si on est à 38 % de CIF, ça veut dire qu'on a une grosse partie de la ressource qui est reversée aux communes. Donc, si j'entends, et je suis attentif à ce que sont les médianes ou les moyennes en la matière, je crois que nous pourrions nous orienter vers une décision comme : "il faut que nous fixions une trajectoire pour monter à 0,40, à 0,41." On voit que la moyenne, en gros, c'est à 0,45 de CIF. Nous sommes à 0,38. Demain, il n'est pas impossible que les Métropoles soient regardées par l'État au prisme de leur intégration. Donc je crois que, là aussi, nous avons une réflexion à conduire autour de l'amélioration de ce Coefficient d'Intégration Fiscale qui, finalement, traduit le niveau d'intégration des compétences par la Métropole. Ce sont des sujets qui sont importants. Celui qui consiste à observer ce qui va se passer sur l'épargne nette pour les exercices futurs, c'est un premier niveau de préoccupation, et celui de notre niveau d'intégration, c'est aussi une préoccupation qui doit nous guider. Donc l'orientation budgétaire, elle est là pour 2018, elle est assez claire, on voit que les choses vont se présenter un peu dans la trajectoire que nous avons arrêtée, mais c'est au-delà

que les choses deviennent plus difficiles à appréhender, au regard notamment des décisions qui sont prises par l'État et qui vont venir impacter le fonctionnement futur de nos collectivités. Lors de ce débat d'orientation budgétaire, on prend acte de ce que sont ces trajectoires. La fin du mandat ou le mandat en cours va effectivement nous permettre de répondre aux engagements que nous avons pris. C'est la suite qui va nous poser question.

M. PERE

Quelques commentaires sur le débat d'orientation budgétaire et les éléments qui nous ont été présentés. On voit, à travers la présentation elle-même et les interventions qui viennent de se succéder, qu'il y a une nécessité à rassembler à nouveau le groupe de travail pour revisiter la PPIM, parce qu'il semble effectivement que, à moins que nous ayons raté des étapes, nous soyons quand même un peu dans le flou, suite au débat porté âprement en début de mandat sur un choix entre 1 milliard et 1,4 milliard, si je me souviens bien, avec des débats pour savoir quelle était la meilleure option, s'il fallait une ambition pour la Métropole ou pas. Là, on s'aperçoit qu'on nous affiche 1,8 milliard, 1,77 milliard, pour autant, je ne sais pas ce qui justifie, bien qu'il y ait quelques mots dans la présentation qui est faite, on ne connaît pas le détail de la justification de ce passage, quand même, de 1,4 à 1,77 milliard, ce qui fait dans les 30 % d'augmentation, si je ne me trompe pas. Je pense donc qu'il y a une nécessité de rassembler le groupe de travail, d'une part sur une revisite de la PPIM, pour comprendre à la fois les 740 millions d'euros qui ont été dépensés jusqu'à présent, et pour comprendre également le milliard qui est encore devant nous, puisque nous arriverons vraisemblablement vers 1,74 milliard ou 1,77. Pour notre part, nous souhaitons cette revisite de la PPIM, mais également des budgets de fonctionnement et d'investissement, parce que nous souhaitons rééquilibrer, nous l'avons déjà dit, le budget en fonctionnement et en investissement, pour plus de dépenses proches des gens, plus de dépenses proches de la vie concrète, des réalités, des difficultés, des souffrances qui sont dans notre agglomération. Je pense illustrer ça avec le plan d'urgence mobilité dont on a parlé tout à l'heure, dont on a parlé en relayant la proposition du Codev, qui est de dire que, devant nous, il y a des années qui vont être de plus en plus difficiles pour les transports, notamment dans la proche périphérie et la périphérie moyenne toulousaine. Ça, c'est de la dépense de proximité. Le BUN, c'est de la dépense de proximité. C'est un programme qui devra faciliter la vie des gens, par exemple dans le Nord-Est toulousain. Nous avons également fait un courrier pour vous dire que nous ne pouvions pas rester insensibles aux chiffres, qui sont connus, et on me dira : "Tout le monde le savait, qu'il y avait 25 % des Toulousains, donc par extension à peu près autant de la Métropole, qui sont sous le seuil de pauvreté". Je pense que, là aussi, il faut une réponse, et on sait qu'on est capable de réorienter les dépenses d'attractivité, c'est-à-dire les grands programmes que nous connaissons, vers des dépenses plus proches des gens. Je m'en suis bien rendu compte quand il a été question de voter, par exemple, c'est une illustration, de voter un rééquilibrage de TESO, un rééquilibrage que nous avons voté ici de 90 millions d'euros, soit 6 millions d'euros par an, si mon souvenir est bon. Nous sommes donc capables de débloquer des sommes considérables pour ces programmes d'attractivité, nous devons aussi être capables de débloquer de l'argent pour aller au plus près des gens, notamment les populations en souffrance. En disant cela, je souhaite que nos propos ne soient pas caricaturés, nous n'opposons pas l'un à l'autre. Nous disons simplement qu'il y a eu un mouvement de balancier qui est allé vers l'attractivité, qui prend des dizaines voire des centaines de millions d'euros, et qu'il nous faut repenser cette politique-là pour satisfaire le besoin des citoyens.

M. BRIAND

Je crois que je serai bref, parce que beaucoup de choses ont été dites sur lesquelles on a déjà eu l'occasion d'apporter des précisions. Rappeler, cependant, parce que j'ai noté les éléments d'explication par rapport aux projets gouvernementaux de Joël CARREIRAS, que ce que l'État fait aujourd'hui, c'est ce que les rapports parlementaires, pas que parlementaires d'ailleurs, ont exprimé depuis un certain nombre d'années, et tout particulièrement un rapport qu'il doit connaître, celui de Martin MALVY -

Alain LAMBERT, qui, déjà, préconisait alors, sur la base du volontariat et de l'incitation, la contractualisation, l'encadrement des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre des ratios d'endettement. Je ne veux pas jeter l'opprobre sur Martin MALVY, ni sur Alain LAMBERT ni sur d'autres, parce que de toutes manières, ces rapports sont des pièges qui systématiquement contribuent à planter une petite graine, qui va progressivement émerger. Ce que je veux dire, c'est que le discours, la main sur le cœur, qui consiste à dire : "Ouh, les méchants, avant ils étaient plus gentils, et les suivants, et les autres", ce n'est pas sérieux. On connaît depuis bien longtemps, et j'aimerais rappeler, pour le coup, la note d'orientation sur les finances publiques signée par Florence PARLY, vous voyez, je remonte loin, secrétaire d'État au Budget du gouvernement de Lionel JOSPIN, qui mettait le doigt sur le fait que les collectivités locales avaient un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement trop important et que ça consommait la capacité d'absorption du déficit de l'État. Donc, sortons de ces postures, essayons d'avoir une vision claire. Les mesures du gouvernement ont été annoncées dans leurs grandes lignes. Elles ne sont pas satisfaisantes, parce qu'elles sont nécessairement générales et donc forcément inadaptées à un certain nombre de situations locales qui ne peuvent pas être comprises ou considérées comme se situant dans la moyenne nationale. On ne peut pas se satisfaire d'un taux d'encadrement qui serait celui de la moyenne nationale, quand on a une progression de la population de plusieurs pourcents par an, alors que d'autres territoires sont en régression. On ne peut pas se satisfaire d'un ratio d'endettement qui serait le même dans une commune de 250 habitants et dans une métropole comme la nôtre, dynamique, de 750 000 habitants. L'enjeu, il est là, et c'est là-dessus que nous devons avoir la capacité de négocier. Pour le reste, je note les inquiétudes de Monsieur CARREIRAS qui, après nous avoir dit pendant trois ans qu'il y avait trop d'épargne et trop de ressources, aujourd'hui s'inquiète de la dégradation de la situation au regard de l'évolution des dépenses de fonctionnement. À cet égard, je précise, et c'est un changement, que sauf erreur de ma part, les provisions telles qu'elles ont été réalisées en 2017 ne sont pas des dépenses d'ordre, mais bien des provisions budgétaires, donc des dépenses réelles qui impactent l'épargne de la collectivité. Donc on a bien un niveau d'épargne qui est en retrait significatif. Nous travaillons à faire en sorte que cette épargne soit supérieure l'année prochaine. Je rappelle que, théoriquement, pour financer un programme de 240 millions, notre épargne devrait, sans excès, se situer autour de 70 à 80 millions d'euros. C'est ce qui permettrait d'avoir un niveau de recours à l'emprunt parfaitement soutenable. Nous savons que nous sommes dans un effort spécifique lié à la maturité de notre stock de dette et à la montée en charge. Et dans ce cadre-là, nous consentons à un effort significatif. Cela me permet la transition facile avec la PPI, car ce travail de réexamen doit être mené. Il doit l'être pour bien expliquer pourquoi il y a eu des évolutions. Il y en a qui sont très simples à expliquer, Madame BLEUSE l'a noté effectivement. Il y a une partie de l'investissement qui est liée au transfert des équipements, c'était une partie de l'investissement qui était avant au niveau de la Ville de Toulouse, qui se retrouve à la Métropole, c'est le cas aussi pour les transferts de compétences du Département. Là, il y a des volumes. Et puis, il y a quand même, je ne comprends pas comment ça a pu échapper à la sagacité de Marc PÉRÉ, qui était dans le groupe de travail, les 300 millions sur les grands projets, avec le Pex, TESO, on le voit sur le rapport d'orientation budgétaire, c'est très simple, cette enveloppe de 300, elle est passée à 492 millions d'euros. On a là l'essentiel de l'explication quant à l'évolution de la PPIM. Mais nous en discuterons, nous ferons le point, Autorisation de Programme par Autorisation de Programme, mais en regardant trois, on aura compris l'essentiel de l'exercice. De ce point de vue-là et pour répondre à Madame BLEUSE, dans la trajectoire qui a été montrée tout à l'heure, dans le graphique qui est dans le rapport d'orientation budgétaire, il ne s'agit pas de modifier la moyenne des 240 millions. On va modifier l'évolution, on le constatera au compte administratif, mais on ne va pas modifier la trajectoire, parce que sinon, vous allez dire ensuite que nous récrivons l'histoire. La stratégie présentée en 2015, c'était celle qui est indiquée dans les tableaux, et nous comparons la réalité de l'exécution avec des écarts sur lesquels nous devons nous justifier. J'essaie de le faire chaque année, en apportant des éléments d'explication parce que, évidemment, aucune année ne peut être conforme à la trajectoire. Ce qui compte, c'est de respecter les équilibres. En l'état, nous respec-

tons ces équilibres. La question, c'est de savoir comment nous allons pouvoir faire pour continuer à les respecter jusqu'à la fin de cette trajectoire, compte tenu notamment de l'évolution de la PPIM, c'est une question qui mérite que du temps y soit consacré, au sein de la Commission Prospective, avec le groupe de travail et la Commission des finances. C'est ce que nous allons faire. Pour répondre à Joseph CARLES, le Coefficient d'Intégration Fiscale était à 0,38. Avec le transfert des équipements et le transfert des services communs, nous sommes plutôt autour de 0,43. L'effort a déjà été fait pour se retrouver dans la moyenne. Après, la question des transferts de compétences sur un territoire comme le nôtre est une question qui mérite d'être posée, mais qui va ensuite impacter le modèle de construction et de gestion des services publics dans les communes membres. Enfin, concernant la proposition de réaffectation que Marc PÉRE formule, pour être plus proches de la vie quotidienne, je ferai deux observations. La première, c'est que nous ne sommes pas dans une collectivité de plein exercice. Je rappelle que nous avons des compétences transférées, et que nous ne pouvons intervenir que dans les compétences transférées. Si les communes veulent investir pour être encore plus proches et plus solidaires de la population, comme nous le faisons à Toulouse, et comme un certain nombre de communes le font dans leur territoire, il n'y a aucune difficulté. Mais attention à ne pas oublier le fait que nous sommes enfermés dans les compétences qui nous sont transférées par les communes, aux termes d'un principe qui fait que ce que les communes font, nous ne pouvons pas le faire, et ce que nous pouvons faire, les communes ne peuvent plus le faire. Dans l'exercice des compétences qui sont les nôtres, notamment dans le logement social, dans la cohésion sociale, je crois que nous sommes au rendez-vous des engagements que nous avons pris en 2015. Après, il ne faudrait pas que la tentation soit, pour des communes qui peut-être n'ont pas la volonté de s'impliquer dans les politiques de solidarité telles que nous pouvons le faire en ce qui concerne Toulouse, de renvoyer à la Métropole cette responsabilité, qui est d'abord une responsabilité commune des CCAS, de la politique communale et du Département. Mais nous sommes bien auprès des citoyens dans l'exercice des compétences qui sont celles de Toulouse Métropole. Et puis surtout, s'il s'agissait de réaffecter des budgets, il serait temps peut-être que des propositions concrètes soient faites pour savoir où les réaffectations seraient réalisées. Parce que réaffecter des budgets au profit de la solidarité ou au profit des déplacements, lorsque l'on voit que la politique, l'axe 1 - mobilité, réseaux et infrastructures, dans laquelle se trouve notamment la contribution SMTC et les enveloppes locales de voirie, c'est-à-dire la mobilité au sens très large, c'est 600 millions, et que la compétitivité économique, c'est le soutien à la création d'emplois, qui est un élément essentiel de la solidarité par l'insertion professionnelle, que l'habitat et le cadre de vie, c'est la politique de logement, et tout particulièrement, la politique de logement social, que la gestion maîtrisée des ressources, c'est la protection de l'environnement, que tout le monde appelle de ses vœux, j'aimerais qu'on m'explique alors, en matière de réaffectation de moyens, où et sur quelle ligne on prendrait les crédits qui seraient nécessaires pour combler d'éventuelles lacunes de la volonté métropolitaine.

Mme BLEUSE

Monsieur BRIAND, rapidement, parce qu'on ne va pas refaire les interventions, vous nous dites qu'il n'est pas question de modifier les trajectoires actées en 2015, à savoir les trajectoires de recettes et dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement, d'annuité de la dette, etc. On peut vous entendre, c'est cohérent, mais à ce moment-là, pourquoi vous mettez, juste trois pages plus loin, une programmation pluriannuelle qui, elle, est modifiée ? Qui est modifiée sans que nous ne comprenions, sans que nous ne sachions, sur les volumes, ni le pourquoi, ni le comment, et en particulier sur des lignes significatives. Sur l'axe 7, grands projets, on passe de 300 millions d'euros à 492, on est presque à 500. J'ai cru entendre, mais je me suis peut-être trompée, que le Pex serait passé de 300 à 530. Et quand on a voté la délibération, il n'y avait quand même dans la ligne grands projets aucun détail, mais une petite parenthèse qui disait : "Parc des expositions, Ligne à grande vitesse, Toulouse Euro-Sud-Ouest." On est sur des enjeux, en termes de volume, extrêmement importants et nous n'avons aucune visibilité. C'est ça qui nous pose problème. Ensuite, en ce qui concerne les arbitrages, vous ne pouvez

pas nier que de nombreux élus vous ont fait des propositions d'arbitrage, c'est-à-dire d'orientations différentes. Ce qui est porté aujourd'hui, c'est ce qui était dans le programme de Monsieur MOUDENC, en tant que candidat à la municipalité de Toulouse, et qui est, de fait, devenu les orientations de notre Métropole. Et ça aussi, c'est un problème. Vous nous dites qu'on va le regarder, qu'on va réunir à nouveau le groupe de travail sur les finances, on vous entend bien, on en est contents, mais c'est avant qu'il fallait le faire ! Là, vous nous donnez le rapport d'orientation budgétaire avec tous les chiffres posés. Et ce ne sont pas des évaluations, c'est quand même assez précis. Chaque ligne a une évolution positive, parfois négative, sur la programmation pluriannuelle extrêmement précise, ce n'est pas des grandes masses. Donc oui, on voudrait avoir des éléments de clarification, on voudrait, a minima, que vous restiez sur ce que vous avez annoncé de la méthode, et non pas sur ce que vous mettez, effectivement, en œuvre.

M. BRIAND

Très simplement, je crois que vous avez bien compris, il ne s'agit pas de modifier la base de comparaison, pour ne pas changer en cours de mandat la base de référence. Mais par contre, ce que vous dites, c'est, effectivement, qu'il y a une mise en cohérence à faire entre la trajectoire pour la seconde partie du mandat et la position que le Conseil de Métropole adoptera, puisqu'il ne l'a pas encore fait, sur la mise à jour de la PPIM. C'est ce travail qui doit être fait. Je comprends que vous soyez insatisfaite, en considérant que l'un d'eux aurait dû venir avant l'autre, mais oserais-je dire que ce qui est venu avant, c'est, au sein de ce Conseil, des délibérations qui ont acté un certain nombre de projets, qui, dans leur ampleur, voire dans leur principe même, n'étaient pas forcément prévus dans la PPIM et qui, du coup, se retrouvent à devoir être intégrés dans cette PPIM. Donc il y a toujours, de toute manière, l'œuf qui précède la poule et réciproquement. Mais ce qui compte, c'est qu'à un moment, on fasse ce travail de mise en cohérence. C'est ce que je pense nécessaire de faire au cours de ce premier semestre 2018, dans le contexte nouveau qui nous est proposé par le gouvernement et qui devra permettre de trouver les moyens de mettre en cohérence et d'ajuster par voie de conséquence la trajectoire sur la seconde partie du mandat.

DEL-17-0998 - Débat d'Orientations Budgétaires 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

DEL-17-1119 - Attribution de compensation au titre de l'année 2017 et suivantes : modification suite à la CLETC du 10 octobre 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

DEL-17-1099 - Société d'Economie Mixte du Marché d'intérêt National de Toulouse (SEM du MIN) : transformation de l'apport en compte courant d'associés en capital social

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES PEREZ, SUSSET, MM. BRIAND, PLANTADE, BOLZAN.)

DEL-17-0973 - Adoption d'une convention cadre tripartite avec le SDIS de la Haute-Garonne et la Ville de Toulouse pour l'étude d'implantation de nouveaux Centres d'Incendie et Secours

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

4 Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines

M. CHOLLET présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Il s'agit, Monsieur le président, chers collègues, d'une délibération intitulée "Coopération territoriale avec les EPCI de la Haute-Garonne." Nous sommes ici dans le champ de la solidarité territoriale. Cette délibération propose de donner mandat au président pour établir avec les territoires périphériques de la métropole un dialogue, une coopération, sur la base du volontariat et de thématiques spécifiques. Cette délibération s'inscrit dans une dynamique que vous avez adoptée Monsieur le Président, depuis le début du mandat, qui est une dynamique de collaboration d'une part avec l'État ; d'autre part de travail avec les collectivités, je pense à la Région, je pense au Département, avec les villes situées à une heure de Toulouse dans le cadre du dialogue métropolitain, avec Montpellier, l'autre métropole de la région Occitanie, avec le pays des Portes de Gascogne dans le cadre du contrat de réciprocité. C'est dans le cadre de cette dynamique générale de collaboration et d'ouverture que s'inscrit cette délibération, avec ce souhait clairement marqué de notre métropole de ne pas rester autocentrée sur elle-même, mais de s'ouvrir vers les territoires périphériques. Enfin, c'est une délibération que j'appellerais non concurrentielle puisque vous remarquerez que l'article 3 l'inscrit dans le respect des compétences de l'État et des autres collectivités, en particulier de la Région et du Département.

M. SIMION

Monsieur le président, chers collègues. Sans reprendre les éléments évoqués, développés ce matin en propos liminaires par notre collègue Claude RAYNAL, quelques points quand même parce qu'il y a la forme et le fond. La forme, je vais l'évacuer assez vite parce que ce n'est pas très intéressant et ça a assez peu d'intérêt. Mais enfin, vous avez évoqué ce dossier, proposé en Conférence métropolitaine récemment, et nous l'avons examiné en toute hâte hier au sein de la Commission idoine, juste convoquée pour évoquer ce point. Sur le fond, Monsieur le président, nous sommes effectivement très réservés sur cette délibération, dont vous direz sûrement qu'elle est une délibération cadre, mais dont l'objet reste néanmoins peu lisible, flou et dont on se demande bien pourquoi elle est prise maintenant. Dans cette délibération, qui concerne donc les relations avec les EPCI du département de Haute-Garonne, on est bien d'accord, vous évoquez le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires lancé par la Région. Il n'est pas fait état, hélas, du plan de développement de territoire lancé par le président Georges MÉRIC, qui court jusqu'en 2020 et au sein duquel il y a, notamment, les contrats de territoire, j'y reviendrai tout à l'heure. Vous voyez, Monsieur le président, ce qui est important, c'est le rapport de confiance. C'est toujours le rapport et la relation de confiance qui priment, au-delà des différences et de nos propres sensibilités. Cette confiance, elle a d'ailleurs prévalu entre vous-même et le président Georges MÉRIC quand il a fallu, en 2015, parler, dialoguer et finalement arbitrer le transfert de compétences voulu par la loi NOTRe. Vous avez, au demeurant, toujours et souvent dit que nous avons été les premiers en France à acter cet accord, confortant ainsi les compétences des uns et des autres. Cet accord était d'ailleurs assorti d'un engagement financier qui n'est pas neutre pour notre Métropole, avec je le rappelle 45 millions d'euros du Département, notamment pour le Pex, je crois d'ailleurs vous avoir entendu dire lors du conseil municipal de la Ville de Toulouse que sans les 45 millions d'euros du Département, et ceux de la Région Occitanie, et faute de ligne budgétaire, les travaux du Pex n'auraient pas débuté. Je pourrais aussi évoquer, je l'ai dit tout à l'heure, les contrats de territoire et les relations de confiance, le dialogue qui ont prévalu avec vous, mais également avec les 36 maires des communes de la métropole, puisque le Département vient abonder à hauteur de 16 millions pour celles-ci. Plus 20 millions d'euros du Département pour les crèches, les écoles de la ville de Toulouse. Demain, nous serons ensemble, Monsieur le président, pour la pose de la première pierre de l'école Fleurance à Saint-Martin du Touch, en présence d'ailleurs du président MÉRIC. Je veux également rappeler les 33 millions d'euros du Département dans le cadre de

la politique de la ville. Je veux également évoquer le travail constant, soutenu, que nous menons et les nouvelles relations que nous avons instaurées, que j'ai instaurées moi-même en tant que vice-président du Département, avec vos vice-présidents et adjoints, Madame Laurence KATZENMAYER, Madame Julie ESCUDIER, Monsieur Daniel ROUGÉ notamment, et sur notre capacité à répondre en commun le plus possible sur des questions difficiles d'hébergement d'urgence, et notamment sur une partie de compétence du Département, sur les questions relevant de l'action sociale à l'enfance. Bref, Monsieur le président, vous parliez ce matin de double discours, en êtes-vous adepte ? Vous estimez à l'envi que vous avez uniquement l'intérêt général en tête, et une seule méthode, le pragmatisme. Certes, mais Monsieur le président, même si, sur vous, les critiques semblent glisser comme l'eau sur les plumes du canard, vous faites aussi, entre guillemets, de la « politique » et pas toujours au sens où vous souhaitez qu'on l'entende. Cette délibération n'est-elle pas, en fait, le premier accroc de confiance entre vous-même et le président Georges MÉRIC ? Vous n'avez peut-être pas, en effet, le même discours quand vous êtes à Toulouse que quand vous êtes à Paris, président de France Urbaine, vous semblez peut-être militer ou pousser à nouveau pour que le modèle lyonnais soit appliqué ici en Haute-Garonne. Alors oui, il faut avoir du recul, avoir de la modération et de la mesure, avoir un peu le sens des nuances. Monsieur le Président, cette délibération, on peut considérer qu'elle est une rupture entre les relations de confiance que vous avez instaurées vous-même avec Georges MÉRIC, parce que vous portez là peut-être une vision opposée avec celle que vous avez ici à Toulouse. Ce rapport en tous les cas crée le doute, et nous le regrettons fortement, nous appelons à voter contre.

M. MOUDENC

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MAURICE

Pour les élus écologistes, la question de la coopération territoriale est essentielle et vous le savez, nous avons souvent porté la volonté d'inscrire concrètement la coopération entre les territoires. Cette coopération, pour nous, doit s'inscrire dans une échelle qui ne s'enferme pas dans l'administratif, c'est donc un peu étonnant de voir cette délibération arriver. D'abord, sur la méthode, c'est vrai que ça s'est fait dans l'urgence, on se demande pourquoi, mais surtout pourquoi une délibération de principe ? Est-ce qu'on a encore besoin de poser un principe de coopération ? Est-ce qu'on ne peut pas plutôt le mettre en œuvre ? Et puis surtout, comment on le met en œuvre et à quelle échelle ? Car pour nous, la coopération territoriale doit s'inscrire, pas simplement et forcément uniquement à l'échelle du département, mais à l'échelle de l'aire urbaine, qui dépasse en partie et potentiellement le département vers le Gers d'un côté, peut-être vers l'Aude de l'autre, notamment si la coopération a du sens entre l'urbain et le rural par exemple. Pour nous, il y a des secteurs sur lesquels on aurait des choses à construire avec des territoires voisins, sur la question par exemple de l'alimentation, pour revenir sur ce qui nous semble des priorités. Je pense à l'agriculture, dont une grande partie est produite justement dans des départements voisins, et à des besoins alimentaires sur notre territoire. Je pense à la coopération en matière d'énergie, où la production et la consommation, là aussi, peuvent être complémentaires. Et à l'inverse, certains territoires et certaines intercommunalités peuvent avoir des besoins économiques qui ne soient pas que résidentiels, pour développer de nouvelles activités économiques sur ces territoires-là ou des services dont ils ont besoin. Toutes ces questions sont intéressantes. Donc par rapport à cette délibération, on trouve intéressant de vouloir affirmer la coopération, mais deux éléments se posent. D'abord, pourquoi affirmer une coopération uniquement à l'échelle du département de la Haute-Garonne ? Pourquoi ne pas justement se mettre enfin à construire des partenariats concrets ? Il y a eu effectivement une intention avec un Pays récemment, d'ailleurs ça serait intéressant de savoir où en est cette coopération dans les actes, mais pourquoi pas plutôt chercher, au-delà du dialogue métropolitain qui est en place aujourd'hui, à partir de ce dialogue qui doit être avec l'ensemble des villes, pas seulement du département, chercher ou peut-être imaginer demain des coopérations concrètes sur des sujets liés aux

enjeux de mobilité, d'alimentation, d'énergie, sur lesquels nous pensons que nous avons beaucoup de choses à travailler avec nos territoires voisins.

M. PERE

Monsieur le président, nous, on est un petit peu perplexes effectivement parce qu'on a entendu la déclaration qui a été faite par le groupe socialiste, et si nous comprenons bien les mots qu'il y a derrière, s'il y a une sorte de bataille forte, semble-t-il, que nous découvrons, entre le Département et Toulouse Métropole, ça nous laisse un petit peu perplexes. Je redis ce que j'ai compris de l'intervention. Nous, on suit la politique de Toulouse Métropole dans le sens où elle cherche à avoir un discours et des échanges équilibrés avec les territoires limitrophes, avec les villes à une heure, ce qui participe du dialogue métropolitain, et que Toulouse, enfin la métropole toulousaine par sa puissance dans beaucoup de domaines, sportifs, culturels, économiques et d'autres, ne joue pas, n'exerce pas un rôle, une force centripète sur les autres territoires qui ferait que ceux-ci seraient mis en difficulté. Nous savons qu'il y a cette volonté de coopération et la volonté de ne pas être une tour d'ivoire au milieu d'un désert, donc nous soutenons cette politique-là. Decoset par exemple est un très bel exemple de coopération inter EPCI, et Toulouse Métropole d'ailleurs joue son rôle pleinement dans le fait de parler de manière équilibrée avec les autres territoires aux alentours. Cependant, nous avons bien entendu ce qui a été dit, nous considérons qu'il manque peut-être un acteur important dans cette discussion, c'est le Département, pour comprendre sa position et savoir pourquoi il prend cette déclaration comme un "act of war", acte de guerre. Pour notre part, puisque nous n'avons pas ces explications-là et que nous ne connaissons pas les enjeux, nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

M. MOUDENC

Vous vous abstenez donc avant d'avoir les explications que vous demandez, libre à vous.

M. KELLER

Juste un mot, pour avoir été l'acteur de la coopération territoriale avec les Portes de Gascogne, dans un autre département que la Haute-Garonne. Je pense qu'il n'est pas anormal que la Métropole entretienne des coopérations, des relations territoriales précisément, avec d'autres acteurs institutionnels dans la zone d'influence de la métropole. La zone d'influence de la métropole, compte tenu du poids de Toulouse aujourd'hui, c'est toute l'Occitanie. Donc il n'est pas anormal me semble-t-il, surtout à la demande de certains territoires, qui ont la conscience et le besoin d'exister dans une relation entretenue avec la Métropole, que nous soyons en mesure de le faire. Que ça passe, évidemment, par des relations de courtoisie avec les autres acteurs influents sur le territoire, à commencer par les conseils départementaux, bien sûr. Pour autant, la Métropole, dans ses missions, ses compétences et son rôle, me semble-t-il, doit pouvoir le faire de plein exercice, sans avoir forcément à demander la permission, pardon de parler comme ça, à d'autres institutions. Je crois pouvoir dire, puisque j'ai été, à la demande du président, le bras conducteur de la relation avec le PETR des Portes de Gascogne sur le territoire du Gers et de Fleurance, en accord d'ailleurs d'une part avec la région Occitanie ; d'autre part avec le département du Gers, que ça se passe dans de remarquables relations de confiance. Je crois que ce qui est important dans ce qui vient d'être dit, c'est d'entretenir, de conserver ces relations de confiance, pour autant ça ne doit pas être des préalables conditionnels, me semble-t-il. En ce qui me concerne, je suis favorable à ce type de coopération.

M. CARREIRAS

Je rejoins une remarque qui a été faite sur la méthode, parce que souvent, les méthodes augurent de l'intention. Je suis très étonné de la précipitation formelle à convoquer une commission la veille du Conseil pour délibérer sur ce sujet, même si encore une fois, je suis de ceux qui pensent que la Métropole, plus elle exprimera de solidarité territoriale, mieux ce sera. Vous savez, en amour, ce qui compte

ce sont les preuves d'amour, et ce que je constate dans cette délibération, c'est son article 1 qui dit : "On confirme notre volonté de poursuivre une coopération territoriale active", ça veut donc dire qu'elle existe déjà, alors pourquoi délibérer ? Son article 3 dit qu'on s'engage à établir des coopérations dans le respect des prérogatives et champs de compétences respectifs de l'État, de la Région et du Département. Bref, on respectera la loi. On peut le dire, mais ça me paraît d'une évidence sans nom. L'article 2 en revanche : "Approuve l'organisation d'un dialogue avec les territoires périphériques de la métropole situés en Haute-Garonne et autorise le président à identifier ces coopérations participant au lien avec la métropole." J'ai bien entendu ce qu'a dit Bernard KELLER, je suppose qu'il y a des territoires candidats, auquel cas, quand les cas d'espèce se présentent, on peut délibérer ici comme on l'a fait pour les Portes de Gascogne, au cas par cas, pour des coopérations sur des territoires qui le demandent. Pourquoi pas ? Mais là, il ne s'agit pas de ça. C'est une déclaration d'intention et encore une fois, la méthode augure de l'intention. Il ne s'agit pas ici de dire qu'on doit porter atteinte à notre propre libre administration vis-à-vis d'autres collectivités, il y a pas de subordination de collectivité les unes par rapport aux autres. On est d'accord là-dessus, respectons la loi et la Constitution, mais enfin, tout de même, il y a dans la pratique d'un tel sujet dont on connaît l'actualité, c'est à dire le devenir de chacun des niveaux de collectivité territoriale, comprenez que sur un tel sujet, il faille avancer dans une concertation d'autant plus poussée et *préalable*. Non pas pour demander la permission, mais pour montrer que la méthode augure d'une bonne intention. Ce n'est pas ce qui est démontré aujourd'hui. De la même manière, on pourrait aller plus loin dans la coopération, la Métropole pourrait par exemple dire : "Je poursuis la solidarité territoriale en consacrant par exemple 1 % de mes recettes fiscales économiques à des projets de développement territoriaux à l'échelle de mon influence." On pourrait le proposer aussi, voilà une preuve d'amour. On ne le fait pas. Donc c'est juste une délibération cadre qui marque, qui manifeste une intention. Enfin, dernier élément, s'il s'agit de faire des coopérations sur des politiques qui ne relèvent pas des compétences ni de la Métropole, ni du Département, ni de la Région, c'est-à-dire sur des compétences libres, au titre, disons, de notre clause de compétence générale, pour cela il y a une instance qui est prévue, pour réguler les compétences croisées, les financements croisés, c'est la Conférence territoriale de l'action publique, mise en œuvre par la loi MAPTAM. Il y a des lieux pour la coopération, donc encore une fois, ce qui apparaît à travers cette délibération je pense, l'intention qu'elle exprime et la façon dont c'est fait, en réalité, vient aujourd'hui invalider l'intention qui aurait pu être louable, d'une plus forte solidarité de la Métropole. Donc, pour toutes ces raisons, je confirme qu'on votera contre cette délibération, car encore une fois, s'il ne s'agit pas de demander la permission, il ne s'agit pas non plus de dire, par les mentions absentes de cette délibération, que le Département serait un élément subsidiaire de la solidarité territoriale à l'échelle de son périmètre, alors qu'il en est un élément central. Et parce qu'il est un élément central de cette solidarité territoriale, je ne vois pas, sur ces sujets, comment notre intention de la renforcer ne puisse pas passer par un dialogue préalable avec lui.

M. CARLES

Je pense que de toutes manières, on a là un sujet qui nous montre la difficulté et la nécessité de la coopération. Ce sont les sujets dont on a parlé tout à l'heure avec la GEMAPI. La GEMAPI, ça montre qu'effectivement, il va bien falloir qu'on trouve à un moment des terrains sur lesquels on sera amenés à travailler ensemble. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que pour coopérer, il faut être deux avec une volonté de coopérer. Quelle que soit la décision qui soit prise ici, la coopération ne pourra se faire qu'à la demande de territoires qui souhaitent, eux, coopérer avec la Métropole. Quand on regarde, effectivement, ce qui s'est passé avec les Portes de Gascogne, qui ont dit : "Nous souhaitons coopérer avec la Métropole", et la Métropole a dit : "On vous entend et on va bâtir un protocole." Donc les choses vont se passer dans ce sens-là, et en toutes hypothèses, si des établissements publics souhaitent coopérer avec la Métropole et qu'ils en font la demande, nous serons bien amenés ici à dire : "Voilà la convention de coopération que nous pourrions passer avec eux." Je crois que poser le

principe que l'on peut coopérer, à la demande d'autres EPCI qui le souhaiteraient, et s'ils le souhaitent, Joël CARREIRAS l'a dit, s'ils le souhaitent, je ne vois pas comment la Métropole ne mettrait pas en place des coopérations avec des territoires qui souhaiteraient le faire.

M. MOUDENC

Merci. D'autres interventions ? Bien, je vais répondre moi-même à ces objections, que j'ai entendues, qui sont très significatives d'ailleurs. D'abord, pour dire à notre collègue Arnaud SIMION que son intervention est quasi totalement hors sujet. Vous voyez le mal là où il n'est pas. Le Département n'est pas concerné par cette délibération. La coopération qui existe, dont nous nous sommes félicités par le passé, dont je me félicite aujourd'hui avec le Département, n'est nullement mise en cause. Les dossiers engagés que vous avez cités, à bon escient d'ailleurs, en prenant à la fois des dossiers métropolitains et des dossiers de communes qui concernent le territoire métropolitain, notamment Toulouse, ces dossiers-là ne sont nullement touchés par cette délibération. Donc, cette délibération ne concerne pas le Département. Elle concerne une idée dont j'ai parlé très souvent, et jusqu'ici jamais je n'ai été contredit par qui que ce soit, donc c'est vraiment un tournant que d'entendre ce discours négatif aujourd'hui. L'idée de fond, quelle est-elle ? Ce n'est pas une idée personnelle, mais c'est une idée que je porte et à laquelle je crois beaucoup. Moi, je crois beaucoup en la Métropole, je crois beaucoup en l'avenir de la Métropole, en la pertinence de la Métropole. Je crois aussi, je vous l'avais dit ainsi lors du dernier Conseil, que plus la montée en puissance de la Métropole va se poursuivre, plus nous aurons, les Métropoles auront, parce que ce n'est pas qu'un problème toulousain, des devoirs supplémentaires vis-à-vis de leur environnement péri-urbain et rural. Parce que j'ai une conception républicaine et solidaire du développement, je ne conçois pas que la Métropole puisse se développer en ne se regardant qu'elle-même de manière égocentrée, de manière égoïste. C'est la raison pour laquelle, effectivement, depuis que je suis élu dans cette responsabilité que vous m'avez confiée, j'ai multiplié, et vous les avez rappelés, les coopérations avec les uns et les autres, dans un esprit d'ouverture, de partenariat, et en dépassant les clivages politiques, ce qu'attendent de plus en plus, je crois, nos concitoyens. Si j'ai une mise en garde à faire à l'égard de votre discours, c'est attention, les citoyens nous regardent, et les discours classiques, anciens, d'opposition de collectivités les unes contre les autres, ça ne passe pas et ça passe de moins en moins. Il s'agit donc, effectivement, de créer des solidarités au-delà de notre seul périmètre parce que nous générons beaucoup de dynamisme et que ce dynamisme-là doit avoir des retombées, il doit être diffusé au-delà de notre périmètre. Cette idée, je la porte, et nous sommes nombreux à la porter. Quelqu'un que vous connaissez bien l'a portée avec moi au niveau national l'an dernier, c'est Manuel VALLS. Je vais vous donner les précisions parce que tout est parti de là. Avec Manuel VALLS, j'étais son interlocuteur au titre de France Urbaine, nous avons à un moment convergé sur l'idée que l'État ayant décidé de créer les Métropoles, sous gouvernement socialiste, Monsieur SIMION, il fallait que soient structurés le débat et la relation de travail entre l'État et les Métropoles, à travers ce qu'on a appelé les pactes d'innovation État-Métropole. Donc j'ai signé, le 6 juillet 2016, à Lyon, avec Manuel VALLS, un accord cadre, et cet accord cadre nous l'avons ensuite décliné en 15 pactes dans chacune des Métropoles, en travaillant avec le ministre Jean-Michel BAYLET. Et quand on a élaboré cette démarche, tout de suite, je me souviens parfaitement de cet échange à Matignon, l'intuition a surgi dans la discussion que si on donnait le sentiment que l'État et la Métropole se parlent uniquement à deux, sans trop regarder ce qui se passe autour, on risquait de conforter une petite musique qui existe au niveau national, qui se développe beaucoup, tant à droite qu'à gauche, selon laquelle les Métropoles se développent de manière égoïste et que la fracture entre l'urbain et le rural ne cesse de s'élargir, que l'ignorance, l'indifférence de la Métropole vis-à-vis du rural se développe. Il a dit : "Pour contrer cela, je suggère qu'il y ait dans les pactes État-Métropole une clause prévoyant la conclusion d'un contrat ultérieur, dit de réciprocité, entre chaque Métropole et un territoire à caractère rural." C'est de là que tout est parti, et c'est la raison pour laquelle, effectivement, à un moment, l'État avait lancé l'idée qu'on pouvait collaborer avec les Pyrénées ; sauf qu'on avait du mal à concrétiser, et

finalement, chemin faisant, c'est les Portes de Gascogne qui ont été identifiées et qui ont répondu. Donc nous avons signé ce contrat. Je fais appel à votre mémoire, ce n'est pas très vieux, c'était dans la salle d'à côté en janvier 2017, lorsque le Premier Ministre Bernard CAZENEUVE est venu signer le pacte État-Métropole pour Toulouse avec moi, et il a redit cela, il a insisté. Nous avons signé le pacte avec les Gersois au mois de juillet, puisque le gouvernement actuel, en l'occurrence Jacques MÉZARD, poursuit ce que le précédent gouvernement avait initié. Que s'est-il passé à ce moment-là ? Il y a eu une réaction, que vous trouverez assez naturelle et dont j'ai fait état à l'assemblée générale des maires à Portet-sur-Garonne, vous étiez au premier rang... Pourquoi ? Parce que beaucoup de ceux qui m'avaient fait les remarques que je vais rapporter étaient dans la salle, beaucoup d'élus haut-garonnais ruraux sont venus me dire : "Monsieur MOUDENC, on regarde tout ça, c'est bien gentil de signer des pactes avec les Gersois, et nous ? Nous, on n'existe pas ? Vous nous méprisez ? C'est la Métropole qui nous toise ? Vous ne pensez qu'à vous." Donc, très naturellement ils m'ont dit : "Mais pourquoi, nous, les intercommunalités rurales haut-garonnaises, on n'aurait pas le droit, de la même manière, c'est-à-dire directement et sans intermédiaire, on n'aurait pas le droit de regarder avec vous tel ou tel projet sur lequel on pourrait coopérer sans gêner personne ?" « Parce que vous savez, les intercommunalités rurales, elles sont pas là pour avoir des problèmes ». Donc les problèmes que vous craignez, ils ne se produiront pas pour une raison simple, c'est que je ne les souhaite pas, les intercommunalités rurales ne les souhaitent pas non plus et vous le savez pertinemment. Voilà comment les choses se sont passées. Simplement, quand j'ai pris la parole devant l'assemblée générale des maires pour dire que j'étais d'accord pour contractualiser avec les intercommunalités rurales haut-garonnaises, je me suis dit que je prenais une position personnelle, une position de conviction. Aujourd'hui, effectivement, je demande un mandat démocratique, un vote collectif de l'assemblée métropolitaine pour pouvoir prendre des contacts. Certains de ces contacts seront fructueux, d'autres ne le seront pas. Je demande un mandat, c'est tout. On m'interroge sur la méthode. J'ai vu que Monsieur CARREIRAS a disséqué, c'est un exercice où il excelle, disséqué la méthode, il est même allé jusqu'à faire de la sémantique... "Confirme sa volonté", ça existait déjà ? Non. La volonté, c'est une volonté générale, là c'est cette volonté, mais qu'on élargit, Monsieur CARREIRAS, vous l'avez compris. Il s'agit aujourd'hui d'avoir un mandat. J'aurais pu effectivement ne pas vous demander mandat, c'est vrai. À ce moment-là, il n'y aurait pas eu de problème, et puis quand on aurait discuté avec tel ou tel président d'intercommunalité, lorsque je serais revenu avec un projet de contrat, vous auriez peut-être été le premier à me dire : "Mais pourquoi avez-vous fait tout ça ? Nous n'en avons pas parlé. On n'en a pas débattu..." On ne débat pas beaucoup dans cette assemblée, c'est bien connu. Et j'aurais pu aussi aller directement à la délibération sans réunir la Commission. J'ai souhaité que la réunion de Commission se tienne, mais je sais très bien que si je ne l'avais pas souhaité, il y aurait eu, peut-être pas vous, mais d'autres dans cette assemblée, j'en suis certain, qui m'auraient dit : "Monsieur le président, cette délibération n'est pas passée en commission, ce n'est pas normal, il n'y a pas assez de discussions." Voilà, de toutes façons, quoi que j'aurais fait, je pense que j'aurais été critiqué. Vous avez donné une référence sur laquelle je veux vous donner une explication, parce que vous méritez une explication. Effectivement, vous dites : "Dans les attendus, on fait allusion au SRADDET et à la Région, et pas au schéma de développement mis en place dans un esprit de développement du territoire départemental par le président MÉRIC." Pour une raison très simple, ce n'est pas une volonté de nier le travail que fait, sous l'impulsion de son président, l'assemblée départementale, c'est tout simplement parce que la loi a prévu que pour le SRADDET, il y ait une coopération institutionnelle très organisée, et j'ai été de ceux qui ont participé aux discussions de définition, y compris avec le précédent Président de la République, je me souviens très bien d'une réunion de travail à l'Élysée en février 2015 là-dessus, sur la coopération entre Région et Métropole, sur le SRADDET et sur le SR2I. Il se trouve que les textes, y compris ceux mis en place par vos amis lors de la réforme territoriale, n'ont pas prévu une telle coopération avec le Département. Si cette coopération avait existé, évidemment, on aurait été partie prenante du schéma dont vous parlez, et évidemment on aurait été fondés à l'invoquer. Vous voyez, là aussi, si on ne cite pas le schéma dont vous

parlez, c'est une marque de respect et de non-ingérence sur une démarche à laquelle on n'est pas associés, et à laquelle on ne devait pas être associés aux termes de la loi. Maintenant, qu'est-ce qui va se passer ? C'est très simple. Avec le mandat que vous allez, j'espère, me donner, je vais écrire aux 13 présidents d'intercommunalités, certains peut-être ne me répondront pas, certains recevront peut-être l'ordre de ne pas me répondre. Après tout ce que j'ai entendu, je peux imaginer des choses que je n'osais imaginer avant d'entrer dans cette discussion. Mais je peux vous dire que d'ores et déjà, certains m'ont contacté, effectivement. Et je peux vous dire qu'aucun de ceux qui m'a contacté n'a l'intention de pousser les feux sur des matières qui mettraient en discussion, ou en cause, le Département. Voilà, ça sera des choses toutes simples qui seront différentes d'un territoire à l'autre et respectueuses du Département. Et je vais vous dire mieux, Monsieur SIMION, si jamais à un moment tel ou tel président d'intercommunalité, sur telle matière qu'il souhaite travailler avec nous, nous dit : "J'aimerais que le Département soit dans la boucle", je dirais oui. Et si tel autre nous dit : "Sur ce projet, j'aimerais que la Région soit partie prenante", je dirais oui. Et si tel autre nous dit : "Sur ce projet il faudrait mettre l'État dans la boucle", je dirais oui. Autrement dit, cette délibération, contrairement à tout ce que vous avez imaginé, elle n'est dirigée contre personne, elle est dans un esprit d'ouverture et de coopération. Et si vous voulez avoir une idée plus précise de ce que ça va pouvoir être, je vous invite à vous adresser aux quatre Métropoles suivantes dont deux sont dirigées par une majorité qui est celle de vos amis politiques. Allez voir du côté de Lille, de Nantes, de Bordeaux et de Nancy, parce que ces quatre Métropoles, je n'en suis pas très fier, moi qui suis président de France Urbaine, elles ont pris de l'avance sur nous et elles ont déjà ce type de contrat et de coopération, sur des sujets précis et variables, avec telle ou telle de leurs intercommunalités. Et je peux vous assurer que dans les quatre départements concernés, l'institution départementale ne s'en est nullement trouvée ébranlée. J'interprète votre prise de parole comme un signe de fièvre de cette institution départementale, que je ressens bien, par ailleurs, dans telle ou telle déclaration. Moi, je vous invite à avoir la fermeté que l'on connaissait autrefois sous la flamboyante présidence de Pierre IZARD, à l'époque il y avait vraiment un esprit de certitude et de solidité du Département. Je vous invite à renouer avec cette mentalité, et ne pas vous laisser gagner par l'angoisse, le doute, les interrogations, les cauchemars, les imaginations excessives. Voilà ce à quoi je vous invite. Et je vais vous dire une chose, dans l'intercommunalité qui correspond en partie au territoire d'élection du président du Conseil départemental, il y a le Sicoval, et vous le savez, le président du Sicoval n'est pas là pour faire de mauvais coups au président du Conseil départemental en se mettant en complicité avec moi. Le président du Sicoval a été le premier à m'écrire, avant même mes déclarations devant l'assemblée générale des maires. Il m'a écrit au mois de juillet. Et qu'est-ce qu'il m'a écrit, le président OBERTI ? Il m'a dit : "Voilà, nous avons maintenant, et j'en suis heureux, trouvé un bon accord sur les transports après avoir beaucoup discuté, - et je trouve que c'est très intelligent de sa part - Je souhaite que maintenant on travaille une convergence de nos politiques économiques parce que c'est vrai qu'à l'échelle nationale ou internationale, le Sicoval et la Métropole de Toulouse, c'est la même chose, et les deux collectivités ont quand même en commun la compétence économique." Je lui ai répondu : "Bien évidemment." Le cadre sera un cadre de coopération directe. Je peux vous dire que lui-même, dans son écrit, n'a jamais évoqué telle ou telle intervention de telle ou telle collectivité qui viendrait nous surveiller comme si nous n'étions pas des adultes. Donc je lui ai répondu favorablement, et j'espère que l'on va converger, voilà. Voilà les choses tout simplement. J'ai entendu dire : "Tout cela, c'est très flou." C'est une délibération de principe, donc elle ne vise pas la précision, mais ce n'est pas du flou, c'est tout simplement un principe de coopération. La vraie question, c'est de savoir si on veut que la Métropole se développe de manière égoïste. À ce moment-là, il faut voter contre cette délibération. Que tous ceux qui veulent que la Métropole ne tende pas la main au rural votent contre cette délibération. À ce moment-là, ils seront cohérents avec cet état d'esprit. Et que ceux qui, au contraire, veulent rapprocher l'urbain et le rural sur des projets concrets qui seront déterminés par les territoires eux-mêmes, alors, que ceux-là votent pour cette délibération. Je vous remercie.

Je vais donc déclencher les votes maintenant sur cette délibération. La délibération est adoptée. Quand je compare les votes d'aujourd'hui avec tout ce qu'on a entendu du Parti Socialiste depuis 50 ans dans ce département, je me dis que la politique politicienne opère des renversements inattendus. Voilà ce que j'ai à dire, mes chers collègues.

DEL-17-1122 - Coopération territoriale avec les EPCI de la Haute-Garonne

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [82 VOIX]CONTRE [27 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, TOUCHEFEU, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, TOMASI, COQUART, MERIC.)ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, SIMON-LABRIC, RAMOS, MM. LOZANO, JIMENA, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC.)

M. MOUDENC

Nous allons maintenant passer au domaine Aménagement et Politique foncière. Y a-t-il des interventions ?

M. CARREIRAS

Je veux intervenir sur le dossier précédent, Monsieur le Président.

M. MOUDENC

Non. C'est moi qui assure la police de cette assemblée !

M. CARREIRAS

Pourquoi vous ne m'avez pas redonné la parole tout à l'heure, Monsieur le président ?

M. MOUDENC

Vous vous êtes exprimé plusieurs fois depuis le début... Et vous vous êtes déjà exprimé sur la délibération précédente.

M. CARREIRAS

Pas sur ce sujet. C'est à cause d'une phrase que vous avez prononcée que je voudrais préciser, c'est un point...

M. MOUDENC

Est-ce que vous voulez parler du dossier sur Blagnac ou sur Castelginest ?

M. CARREIRAS

Je veux parler des territoires limitrophes à la métropole qui ont un lien avec Blagnac. Je veux parler de coopération.

M. MOUDENC

Alors, qu'avez-vous à dire sur la coopération avec des territoires ?

M. CARREIRAS

Je veux repréciser parce que ce qui me fait réagir, sérieusement, je ne veux pas monopoliser la parole trop longtemps, ce qui me fait réagir c'est que juste avant le vote, vous donnez votre explication du

vote que nous allons faire. Alors, souffrez qu'on puisse dire nous-mêmes, expliquer nous-mêmes pourquoi nous votons contre cette délibération, ce n'est pas parce que nous serions opposés à une coopération.

M. MOUDENC

Vous vous êtes déjà exprimé, Monsieur SIMION s'est exprimé, lui aussi.

M. CARREIRAS

Cette interprétation est une interprétation politicienne, je le répète, en tout cas vous en donnez la preuve.

M. MOUDENC

En la matière vous êtes spécialiste, effectivement.

Il y a des indignations sélectives de votre part. Là pendant un quart d'heure, vous avez distribué les bons points entre les précédentes majorités du département, l'actuelle majorité du département, les anciens présidents. Bref, vous faites la pluie et le beau temps, en commentateur de la vie politique locale. Je m'exprime librement, aussi librement que vous.

M. CARREIRAS

Je réitère le fait que nous votons contre cette délibération pour une raison simple, qui n'est pas liée aux attentes et aux motivations qui sont celles de la coopération, bien évidemment nous sommes d'accord là-dessus. Ce que nous remettons en cause, c'est les formes dans lesquelles vous les avez présentées. La méthode que vous avez utilisée et la façon dont elle arrive sur la table aujourd'hui, augurent d'une autre intention. Pourquoi, par exemple, puisque ça soulève des interrogations, pourquoi ne pas la repousser au prochain Conseil et d'ici là, prendre langue... bien sûr, prendre langue. Où est l'urgence sur un tel sujet ? La preuve, vous parlez du Sicoval, déjà il y a une convergence naissante sur l'activité économique. Vous n'avez pas eu besoin de la délibération pour en discuter avec Monsieur OBERTI. Donc, elles existent déjà ces coopérations, elles sont déjà en perspective. C'est donc bien qu'il y a une autre intention derrière.

M. MOUDENC

Je vous ai répondu là-dessus.

M. CARREIRAS

Pour nous rassurer, je propose de faire ce travail préalable.

M. MOUDENC

Vous avez posé ces questions tout à l'heure et je vous ai répondu depuis.

M. CARREIRAS

Non, vous n'y avez pas répondu !

M. MOUDENC

Vous êtes très mal à l'aise, en réalité, dans cette affaire. Cela se voit.

M. CARREIRAS

Vous, vous faites de la gesticulation politicienne.

M. MOUDENC

Pas du tout, je suis d'une sérénité absolue.

M. CARREIRAS

Votre intention, c'était de démontrer que nous serions contre.

M. MOUDENC

Votre attitude est très significative, très significative d'un état d'esprit...

M. CARREIRAS

Tout comme la vôtre, Monsieur le président.

M. MOUDENC

L'égoïsme toulousain c'est fini, et ça suffit Monsieur CARREIRAS.

M. CARREIRAS

Bien sûr, vous l'avez assez démontré...

M. MOUDENC

Vous l'avez bien incarné pendant six ans.

M. CARREIRAS

Vous, pendant 20 ans, vous l'avez démontré !

M. MOUDENC

Très bien, regardez l'avenir.

M. CARREIRAS

20 ans, ça a duré.

5 Aménagement et Politique foncière

M. COQUART présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-17-1124 - Commune de Blagnac : instauration de deux périmètres de taxe d'aménagement majorée (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

DEL-17-1138 - Commune de Castelginest - Secteur La Gleysette : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

6 Cohésion sociale

Mme ESCUDIER présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Cette délibération concerne l'organisation des assises métropolitaines de la politique de la ville, et il s'agit d'adopter une convention avec l'Université Toulouse Jean Jaurès. Deux ans après la signature du contrat de ville, de nouvelles assises métropolitaines sont organisées pour faire un point sur l'avance-

ment du contrat, les principales réalisations, et les enjeux auxquels les partenaires sont confrontés d'ici l'échéance de 2020. Ces assises seront donc organisées le 19 décembre 2017 à l'Université Toulouse Jean Jaurès, la délibération vise à formaliser une convention entre la Métropole et l'Université pour matérialiser les modalités de mise à disposition des espaces à titre gratuit.

Mme RAMOS

Je souhaite intervenir au nom du groupe Métropole Citoyenne que je viens de rejoindre. Cette délibération a bien sûr notre soutien, mais je souhaiterais saisir l'occasion pour vous parler de politique de la ville, et plus particulièrement de la pauvreté. Mes chers collègues, nous vous avons fait parvenir il y a quelques jours copie du courrier que nous avons adressé à Mesdames ESCUDIER et MAUREL en leur qualité de vice-présidente et présidente de commission. Comme moi, vous le savez, vous le constatez dans l'exercice de vos mandats, la pauvreté touche une partie importante de nos concitoyens. À Toulouse, comme dans le reste de la métropole, ce fléau frappe aussi bien les familles que les personnes seules, quel que soit leur âge et quel que soit leur parcours de vie. Notre Métropole, comme l'État, le Département, les centres communaux d'action sociale, agit dans le cadre de ses compétences avec des dispositifs comme le PLIE, le GIP Réussite éducative ou le dispositif de veille éducative, mais il faut aller plus loin. Aujourd'hui, c'est autour de la définition d'un plan d'urgence que nous appelons la métropole à se mobiliser. Vous retrouverez dans notre courrier des propositions d'actions précises. Je voudrais répondre par avance à deux objections. La première, celle du respect strict du champ de nos compétences. Au contraire, nous appelons à une concertation supplémentaire et même au-delà, à une redynamisation concertée et ambitieuse. La seconde, c'est le paravent de nos marges de manœuvres financières. Nous avons su mobiliser des budgets considérables pour nos dépenses d'attractivité, qu'il s'agisse par exemple du futur Parc des expositions, du projet TESO ou du rachat de la dette du MIN. Aujourd'hui, notre Métropole doit clairement réfléchir et s'engager à une réorientation de ses ressources vers les dépenses sociales et vers un rééquilibrage de nos budgets consacrés à l'attractivité, et ceux destinés à la proximité. Le budget 2018 en est l'occasion.

M. CARLES

J'entends ces demandes, j'observe quand même simplement que les villes qui sont marquées par la politique de la ville, Tournefeuille, Cugnaux, Colomiers, Toulouse et Blagnac, sont effectivement au cœur de ces questions-là. Je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir de qui que ce soit en matière de politique sociale. Je pense effectivement que si un certain nombre de remarques étaient faites par celles et ceux qui sont au cœur des communes marquées par la politique de la ville, peut-être seraient-ils plus humbles par rapport à ces questions-là.

La deuxième remarque, c'est que la précarité, elle passe aussi par le logement. Nous avons aujourd'hui les politiques du logement social, et je voudrais remercier d'abord mes collègues, que ce soit Julie ESCUDIER ou Karine TRAVAL-MICHELET, pour le travail qui est fait sur ces questions-là, qui participe effectivement de la solidarité. Je crois que leur dire aujourd'hui qu'en matière sociale, on ne fait pas assez, quand on voit l'investissement, aussi bien de ces collègues-là sur le quotidien dans le travail d'élaboration du PLUi-H, pour arriver à faire en sorte que nous ayons une politique du logement adaptée, j'entends effectivement tout cela, mais je crois que la Métropole, elle est au rendez-vous, et que ce sont les communes qui, sur ces questions-là, indépendamment des compétences, doivent agir. Je voudrais, au nom de mes collègues des autres communes concernées par la politique de la ville, indiquer qu'il n'est pas inintéressant de savoir ce que nous vivons au quotidien dans ces politiques-là.

M. PERE

Je trouve étonnant quand même, que quand il y a une prise de parole de Madame RAMOS qui dit : "Il y a des chiffres qui paraissent dans La Dépêche qui parlent de 25 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, des gens qui sont à 800 euros par mois, des gens qui sont au RSA", on prenne le mi-

cro pour donner de tels arguments. Non, ce n'est pas du populisme que de dire qu'un EPCI qui collecte 600 millions d'euros par an par l'impôt pourrait aller encore plus loin dans la recherche d'action, de coopération entre les différents acteurs, pour lutter contre la pauvreté. Quand on dit qu'il faut que notre EPCI fasse quelque chose à travers sa Commission Cohésion sociale, qui fait déjà beaucoup, mais qui doit faire plus, et toujours plus, ce n'est pas du populisme. Nous, nous ne verserons pas des larmes de crocodile sur le fait qu'il y a 106 000 pauvres dans la métropole. Nous, nous allons réunir les énergies, de façon à ce qu'on puisse venir ici le plus rapidement possible avec des propositions concrètes. Opposer en disant : "Vous, à l'Union, vous n'avez pas le droit de dire ça parce que vous n'avez que 4 % de logements sociaux", c'est un raccourci, c'est un appauvrissement, ce n'est pas au niveau des enjeux qui sont devant nous, d'avoir 106 000 pauvres. Ou alors on verse des larmes de crocodile et on dit : "On n'y peut rien, en fait on n'y peut rien". Nous, nous ferons notre travail, nous viendrons avec des propositions concrètes pour aider les associations dans les quartiers, et nous contournerons l'argument qui est de dire : "Mais ça ne rentre pas dans nos compétences ! » On a su trouver 90 millions d'euros pour TESO, en quelques secondes on a su les trouver, et on ne serait pas capables de dire : "Prenons à bras le corps le problème de la pauvreté qui grandit de plus en plus dans notre pays", est-ce que c'est ça qu'on est en train de dire ?

M. CARLES

Monsieur PÉRÉ, avant-hier, nous avons, à Blagnac, évacué un camp de Bulgares. Pour évacuer ce camp de Bulgares, nous payons les loyers des familles qui sont installées là. 12 familles, 31 personnes, nous les avons remises dans un cadre humain alors qu'elles n'y étaient pas. C'est là où je vous dis qu'en matière de leçons sur le social, les communes qui sont dans des situations comme celle-là n'ont pas à en recevoir... Je ne sais pas si vous avez des camps de migrants, mais la pauvreté elle est pour tous et pour toutes... Je le répète, il faut parler de choses que l'on connaît, et quand vous êtes dans des communes qui relèvent de la politique de la ville, et Karine TRAVAL - MICHELET pourrait en parler aussi et encore mieux que moi, vous savez véritablement ce que c'est.

Mme RAMOS

Ecoutez-moi, je vais répondre très gentiment. Dans cette assemblée quand même parfois mortifère, il n'y a pas les élus qui savent et les autres conseillers apprentis. Je sais qu'aujourd'hui il est de bon ton qu'on pense tous la même chose, mais il faut aussi accepter le fait que parfois, voilà, il peut y avoir des avis divergents, la politique c'est aussi cela et c'est surtout cela, c'est d'entendre et d'accepter qu'à un moment donné, on ne pense pas tous la même chose. Ici, c'est une instance démocratique. Chacun dit ce qu'il a à dire, et on n'est pas des apprentis. Je pense que je ne vous ai pas pollués avec la parole jusqu'à présent, je pense que c'est la première fois que je prends la parole, et ce n'est sûrement pas pour donner des leçons. C'est aussi pour dire un peu ce que j'ai sur le cœur, et ce que d'autres aussi ont sur le cœur. Donc il n'y a pas que les gens qui savent et les apprentis, c'est un tout.

Mme TRAVAL-MICHELET

Juste un mot pour expliquer, parce que ça fait un moment que je demande la parole aussi pour expliquer mon petit dialogue en aparté avec notre collègue. J'ai dit ce mot-là, j'ai dit à Marc PERE : "C'est un peu populiste", pourquoi ? Je m'en explique, parce que bien évidemment, ce courrier qui nous a été remis aujourd'hui, cette prise de parole en Conseil de métropole peut apparaître ainsi, mais je m'y associe, on peut s'y associer sur le fond. Tout le monde déplore effectivement ces nombreux cas de misère, de personnes en difficulté, et nous devons, en tant que responsables politiques, y remédier. Pourquoi je dis que c'est populiste ? Parce que le porter comme ça à la tribune du Conseil de la Métropole, sans même qu'on ait eu le temps d'étudier, de travailler en Commission, éventuellement faire des propositions alors qu'on travaille sur tous les champs, le logement, la cohésion sociale, que nos conseillers sont au travail, c'est un peu dire : "La Métropole ne fait rien, ni vous tous, les élus qui êtes là", oui je le

prends un peu aussi pour nous : "vous ne faites rien." C'est là où je trouve que c'est populiste, parce que non, nous ne faisons pas rien. On peut toujours considérer qu'on ne fait pas assez, mais travaillons ensemble, portons-le en Commission. Il y a des instances pour cela, et cela laisse donc à penser, puisqu'on en est beaucoup, cette après-midi, à des questions de forme, que seuls les élus du groupe Métropole citoyenne se préoccupent de cette situation, qu'ils ne sont pas entendus dans les commissions, au point que vous soyez obligés de le porter devant le Conseil de métropole. C'est là où je me sens un peu prise à partie parce qu'on est tous les deux dans un exécutif, nous sommes tous dans des commissions, nous pouvons travailler sur ces sujets. Joseph CARLES l'a dit, je suis comme lui, nous sommes dans des communes qui sont confrontées, la mienne particulièrement, à ces difficultés-là. Je peux dire tout le budget qui est consacré pour accompagner ces situations. Donc, oui, on peut le prendre un peu mal sur la forme.

Mme ESCUDIER

C'est vrai que ce courrier au fond, cette lettre ouverte adressée à tous nous a quelque peu surpris, pour plusieurs raisons. D'abord, dans la méthode, c'est-à-dire ce courrier ici alors même que jamais aucune sollicitation en Commission Cohésion sociale n'a été évoquée, jamais une demande d'ouverture, de discussion, d'évocation de ce sujet ou autre que nous pourrions aborder, jamais. Donc c'est vrai que ce courrier est quelque peu surprenant. Sur le fond, nous partageons, bien évidemment le fait que tout ce que nous pourrions mettre en œuvre pour lutter contre l'isolement, contre les fractures sociales, nous devons le faire. Tout ce pourquoi nous luttons au quotidien dans le cadre de cette commission, nous le mettrons en œuvre. Donc sur le fond, bien évidemment, nous sommes d'accord. Sur la méthode, sachez qu'outre les commissions, nous avons mis en place des groupes de travail, nous avons mis en place un plan d'action, et que je suis assez étonnée que dans aucun de ces groupes de travail non plus, à aucun moment il n'y ait eu de remontées avec des propositions concrètes. Donc je crois qu'on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas un vrai volontarisme politique, de la part à la fois de la présidente de la commission Cohésion sociale et de l'ensemble des membres qui y participent. Tous ensemble nous élaborons des axes de travail communs justement en faisant métropole, et en faisant en sorte qu'il y ait les compétences communales qui soient regardées avec attention. Et ce qu'on peut faire et ce qu'on peut mettre en commun pour que la Métropole soit aussi au service des communes, pour avancer dans le cadre de l'intérêt général. Donc vraiment, permettez-nous au moins d'être surpris par cette lettre adressée à tous, je crois qu'il ne faut pas polémiquer, et vous savez en outre pertinemment que nous sommes ouverts à toute possibilité d'aborder des sujets autres, et de s'interroger en commun.

M. AUJOLAT

Je vous remercie.

Mme TOUCHEFEU

Vous me permettez de dire quelques mots parce que j'ai été très étonnée, de la réponse, de la première réponse qui a été faite à l'intervention de Cécile RAMOS, vraiment étonnée. Quelles que soient les intentions du courrier adressé par le groupe, et par Marc PÉRÉ au nom de son groupe, sur la question de la politique de la ville, il ne s'agit pas ici entre nous de faire un procès d'intention, mais de regarder la réalité. Qu'à l'occasion des assises de la politique de la ville, l'ensemble du Conseil de la Métropole se dise intéressé par ces questions me semble être un apport et un intérêt indiscutables. Si par la loi, la compétence même de la politique de la ville, est désormais à l'échelle métropolitaine, ce n'est surtout pas pour renvoyer à l'échelle des communes la responsabilité de la politique de la ville. Donc, je trouve que la première réponse qui a été faite, de dire : "Regardons les communes qui sont préoccupées par les politiques de la ville et laissons-les faire parce que c'est elles qui peuvent être compétentes sur ce domaine", me paraît un contresens terrible, de la loi et de l'esprit de la loi. Je pense qu'à cette occasion, nous devons tous nous réjouir que des communes, qui peut-être ont été jusqu'à présent moins

concernées par la politique de la ville, posent les questions pertinentes qui sont : comment la Métropole, à l'échelle métropolitaine, peut se préoccuper de ce qui se passe dans les communes qui sont identifiées dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la ville ; la géographie prioritaire de la politique de la ville désigne les communes de Toulouse, Blagnac, Colomiers, Cugnaux, et Balma... Non, Balma n'y est plus. Ça ne veut pas dire que la politique de la ville ne s'intéresse qu'à ces communes, ça veut dire que les financements fléchés de l'État vont sur ces communes. La politique de la ville, et par politique entendons la politique de manière positive, c'est comment on se préoccupe de l'ensemble des personnes qui sont en situation de pauvreté et qui ne sont pas que dans ces territoires-là. Ce n'est pas parce qu'il y a une concentration dans certains quartiers et dans certaines communes qu'il n'y a pas de réalité, de difficultés sociales sur l'ensemble des communes. Et sur lesquelles, par ailleurs, sur l'ensemble des communes, peuvent être abordées toutes les questions qui sont posées à travers ce courrier, sur la question de l'illettrisme, sur la question de la veille éducative, de la réussite éducative, je crois que c'est intéressant de se poser la question. Ça ne veut pas dire qu'on ne se l'est pas déjà posée, ça ne veut pas dire qu'à la Commission Cohésion sociale, on peut croire qu'on parle de la réussite éducative comme si on la découvrait. Bien sûr que non, mais prenons-le de manière positive en disant : "Tiens, voilà l'occasion de se poser la question", et à l'occasion de ces assises, se demander comment l'ensemble des élus métropolitains peuvent être concernés par les assises qui sont annoncées dans cette délibération. Voilà la question qui m'intéresse, et je trouve vraiment dommage que la réponse qui ait été faite c'est de dire : "Mais on ne vous a pas attendus, on fait déjà tout ce qu'il faut ; les communes s'en occupent."

Mme SIMON-LABRIC

Juste un petit mot par rapport au courrier qui a été envoyé. Je précise que je suis membre de la Commission Cohésion sociale, que j'ai participé à l'ensemble des ateliers qui ont été mis en œuvre. Dans cette Commission, moi je m'y sens bien. En même temps, je pense que j'apporte aussi mon vécu et mon expérience. C'est vrai aussi que je pose énormément de questions parce que ma commune ne rentre pas dans le dispositif politique de la ville, mais en même temps, tous les ateliers qui ont été mis en place, je pense que l'ensemble des communes doivent s'y intéresser. Je pense que ce courrier, il faut le prendre dans le sens : "Les communes qui ne sont pas dans le dispositif de politique de la ville ont envie aussi de participer à ce débat et à tout ce travail qui est fait, et en même temps, notamment sur la pauvreté, car on a aussi de la pauvreté dans les communes qui ne sont pas en politique de la ville." Donc, voilà le sens du courrier, peut-être que la méthode n'est pas la bonne, mais le sens du courrier c'était ça. Donc je continuerai à siéger à la Commission, en amenant aussi les questions, et en essayant d'avancer en faisant des propositions.

M. TERRAIL-NOVÈS

Je voulais simplement dire que Madame TOUCHEFEU avait fait une erreur hélas malheureuse, parce qu'effectivement, à un moment, Balma rentrait dans le dispositif politique de la ville et en est sortie sur une question de ratio sur un quartier. Aujourd'hui nous avons d'énormes difficultés à réintégrer ce dispositif, malgré les demandes réitérées que nous avons faites, avec ce quartier qui aujourd'hui serait éligible à la politique de la ville. Simplement, la contractualisation avec l'État se fait à date précise. Il est vrai que lorsqu'on construit du logement social, que l'on fait des efforts de développement sur certains quartiers, on se retrouve avec des populations qui sont en difficulté sociale, que l'on a envie d'accompagner pour l'alphabétisation, pour l'apprentissage, tant des enfants d'ailleurs que très souvent des parents. Aujourd'hui, on est confrontés à ce manque de moyens parce qu'on ne peut pas contractualiser n'importe quand. Je crois que, par exemple pour la ville de Balma, ce ne sera pas avant 2019 ou 2020, ce qui pose un réel problème de cohésion sociale et d'équité des territoires. J'ai eu l'occasion de le dire, la Métropole en l'occurrence n'est pas en cause, je sais que la Vice-présidente fait le nécessaire pour trouver des moyens, éventuellement de nous donner la possibilité de faire ce travail social qui est in-

dispensable, que nous souhaiterions faire, mais que nous n'avons pas malheureusement les moyens de faire. Donc moi j'envie beaucoup les communes qui sont éligibles actuellement à ce dispositif parce que c'est un réel handicap de ne pas y être, notamment pour la ville de Balma, et très certainement pour d'autres communes.

DEL-17-0950 - Organisation des assises métropolitaines de la Politique de la Ville : adoption d'une convention avec l'Université de Toulouse Jean Jaurès
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]

7 Eau et Assainissement

M. TRAUTMANN présente les points inscrits à l'ordre du jour.

C'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, qui est passé en Commission consultative des services publics locaux, et qui donne un certain nombre d'éléments qui reviennent tous les ans, sur l'évolution du prix et de la qualité. La qualité est excellente, et le prix vous le connaissez, nous avons eu des délibérations à ce sujet au mois de juin. Les prix pour l'ensemble des communes sont connus. Je veux bien, avec Aviv ZONABEND, répondre aux éventuelles questions qui pourraient être posées.

M. MAURICE

Ce rapport effectivement est très important et intéressant, notamment pour notre collectivité qui va avoir dans les prochains mois, ou prochaines années, des décisions importantes à prendre autour de la gestion de ce service public, de l'eau potable, de l'assainissement. J'aurais souhaité faire quelques remarques sur des éléments qui me semblent importants dans ce rapport. Tout d'abord, sur la partie « qualité du service », rappeler, on le sait, mais je crois que c'est important de l'avoir en tête, qu'on a une vraie question autour du renouvellement de nos réseaux, avec un taux de renouvellement qui est bas, de 0,42 %, au vu des ratios nationaux qui sont de l'ordre plutôt de 0,8 %. Qu'est-ce qu'il est envisagé de préconiser à l'avenir à travers le schéma directeur d'eau potable ? Au-delà de cela, rappeler quand même qu'on a de grosses questions sur les réseaux actuels, quand on voit les nombreuses ruptures de canalisations qu'on a connues cette année. Nous avons écrit à ce sujet à plusieurs reprises, vous avez un peu répondu et botté en touche en disant : "Ça n'est qu'un problème de température qui change brutalement." On a du mal à croire cela, et on avait demandé à obtenir des rapports beaucoup plus précis du délégataire, qu'on n'a jamais obtenus. Nous maintenons notre inquiétude sur ces réseaux qui vont devenir un enjeu important à l'avenir, pour la qualité de notre service. Relever aussi qu'on voit que la question des branchements en plomb devient prégnante, que petit à petit effectivement, le nombre de branchements en plomb à traiter augmente énormément, ce qui va aussi être, de notre point de vue, un enjeu pour l'avenir. Sur la question du prix, j'aurais souhaité relever quelques éléments, à savoir d'abord qu'il me paraît important, c'est assez éclairant je trouve aussi dans le débat que l'on aura dans les prochains mois, de relever que le prix de l'eau sur notre territoire est le moins cher dans les communes qui sont aujourd'hui en régie. C'est un fait, c'est un élément. C'est un constat qu'il me semble important de relever, quand on agglomère les éléments de ce rapport on le voit et je crois que c'est un élément important. Relever aussi que dans le tarif de l'eau, il y a quand même une progression de la part prélevée par l'Agence de l'eau et je veux mettre en regard cet élément avec une enquête récente de l'UFC Que Choisir qui pousse un « cri d'alarme » sur la question de la politique de l'eau en général, justement pour le remettre dans une perspective globale. À savoir qu'aujourd'hui, on a un vrai enjeu de préservation de la ressource, mais aussi de qualité de la gestion de la ressource. Au final, ce que démontre cette enquête, outre l'archaïsme de la politique de l'eau en France, avec un gros problème sur la prévention que les Agences de l'eau ne traitent pas suffisamment, c'est un questionnement sur la politique agricole qui est quand même la principale responsable de la dégradation de la qualité

de l'eau. Cette enquête rappelle également qu'au final c'est le consommateur qui le paye, dans la tarification de l'eau. C'est là où revient notre responsabilité. On voit effectivement que progressivement, la part prélevée par l'Agence de l'eau augmente parce qu'au final, c'est le consommateur, l'utilisateur de l'eau, qui va payer toute la politique qui n'est pas menée en remontant la chaîne. Donc je crois que ce qui est important c'est montrer qu'on doit avoir une vision globale sur cette question de l'eau, que les débats qu'on va avoir nous interpellent, pas uniquement sur le mode de gestion, mais sur l'enjeu de la politique de l'eau, que la Métropole, par rapport à toutes ses compétences, notamment GEMAPI dont on a parlé, notamment de gestion de l'eau, aura une responsabilité propre et nous aurons l'occasion tout à l'heure à travers le vœu, de revenir sur cet enjeu-là global.

M. TOMASI

Je vais aller dans le même sens que l'intervention d'Antoine MAURICE, mais avec quelques autres éléments. Au-delà du prix, également sur la qualité, je voudrais une fois de plus, je l'ai déjà fait dans cette salle, me féliciter de la qualité de la prestation de notre régie sur le territoire qu'elle couvre. Alors même que, dans des rapports qu'on a eus récemment, on émet des doutes sur cette capacité. Certes, on ne couvre pas la totalité de la métropole, mais la qualité est là et le prix est là, on a une régie qui est d'excellente qualité. Premier point important qu'il ne faudra pas oublier dans le cadre de nos débats à venir. Ensuite, sur l'aspect prix, ça a déjà été soulevé par Claude TOUCHEFEU précédemment, vous l'avez vous-même remarqué, dans la partie délégation on n'arrive pas à avoir une visibilité claire de ce qui est réellement dû à notre contrat, dans les charges globales indiquées par Veolia, en particulier dans le bilan, et on a du mal à croire, on a beaucoup de mal à croire au côté si peu rentable du contrat eau pour Veolia, ce qui ne nous expliquerait pas pourquoi ils tiennent à repostuler.

M. ZONABEND

Je vais répondre pour partie, Pierre TRAUTMANN répondra sur le prix éventuellement. A Monsieur MAURICE sur le renouvellement des réseaux, il faut savoir quand même que c'est l'avenant numéro 13 qui est passé de 0,55 à 0,40, ce n'est pas un avenant que nous avons signé. Quant à la moyenne nationale, elle n'est pas à 0,8, Monsieur MAURICE, elle est à 0,55 ou 0,60 et le maire-président s'est engagé à porter ce taux à 0,8 ; c'est un fort investissement qu'on fera à partir de l'année 2020. Quant à la qualité de l'eau, je suis un peu interpellé là-dessus parce que lors du Conseil précédent, nous avons parlé de régie, de DSP pendant 2 heures 30, et l'opposition n'a jamais abordé le problème de la qualité de l'eau mais ne nous a parlé que du prix ! Quant à ce qui est de la remarque sur UFC Que Choisir, je répondrai globalement au moment du vœu sur les communautés bleues.

M. TRAUTMANN

Je confirme ce que dit Monsieur ZONABEND. Avant le renouvellement, avant 2010, le taux de renouvellement était de 0,8 sur la ville de Toulouse. C'est l'avenant 13 qui l'a descendu à 0,4. Pourquoi a-t-il été descendu à 0,4 ? Vous le lisez dans le texte de cet avenant : "*Compte tenu du bon état des canalisations sur le territoire de la ville de Toulouse, nous diminuons le niveau d'intervention.*" Nous autorisons le délégataire à diminuer le niveau d'intervention, pourquoi ? Tout simplement pour pouvoir arriver à la baisse de 25 % du prix de l'eau. J'ai toujours dit que c'était une bonne négociation qui avait été conduite, sauf sur ce point. C'est-à-dire qu'on aurait dû laisser le taux de renouvellement tel qu'il était dans le contrat, on n'aurait pas dû le baisser. Mais nous avons, rassurez-vous Monsieur MAURICE, le taux de rendement le plus élevé de France. C'est-à-dire que 91 % - 91,4 % sur le territoire de la ville de Toulouse - de l'eau qui est produite va à l'utilisateur. Voici sur le premier point de l'intervention de Monsieur MAURICE. Vous avez ensuite parlé des branchements en plomb qui seraient toujours présents. Ce n'est pas le branchement en plomb qui est condamnable, c'est le taux de présence de plomb dans l'eau qui a une limite fixée. Ce taux est respecté partout, sur tout le territoire de la ville de Toulouse depuis longtemps. Néanmoins, le délégataire a accepté, à notre demande, d'enlever tous les branchements

ments en plomb d'ici la fin de son contrat. Ensuite, Monsieur MAURICE et Monsieur TOMASI disent : "Le prix est moins cher en régie." Sur les 36 communes hors Toulouse, effectivement le prix est moins cher en régie. En revanche, il y a une chose que vous oubliez, une chose extrêmement importante et qu'on a vue la dernière fois, à la séance du 29 juin. On a vu que l'endettement en 2020 serait égal à 3,4 fois le chiffre d'affaires. Quand vous avez une société dont l'endettement est égal à 3,4 fois le chiffre d'affaires, quand vous avez un service qui est comme ça, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que vous devez augmenter massivement le prix de ce service de manière à pouvoir survivre, sinon vous arrivez à la faillite de ce service et c'est ce qui est en train d'arriver. On va jusqu'en 2020, mais après ? Ce qui a été indiqué, c'est qu'il faudrait augmenter ce prix pour l'ensemble des 36 communes, de 1,40 euro et le Président, à ce moment-là, a dit : "Mais je mutualise cela avec la forte baisse qu'il peut y avoir sur la ville de Toulouse puisque sur la ville de Toulouse on nous rendra un contrat sans aucune dette avec des installations renouvelées", ce qui permettrait de baisser très fortement le prix sur la ville de Toulouse. Si Toulouse restait seule, on aurait un prix à 2,75 euros, qui serait le prix le plus bas de toutes les grandes villes de France. Monsieur le Président vous a proposé, c'est ce que nous avons voté, de mutualiser, ce qui permettrait d'arriver à 3,50 euros, autour de 3,50 euros, ce qui permet à la plupart des 36 communes et à Toulouse de baisser le prix de l'eau à partir de 2020. La régie actuellement, c'est effectivement un prix bas, mais il est artificiellement bas. Il faut rajouter à peu près 1 euro à 1,40 euro pour être dans une situation rectifiée à l'égard de la situation financière de ce service. Ensuite, Monsieur MAURICE intervient à propos de l'article UFC Que Choisir. Je suis, pour ma part, totalement d'accord avec lui. Effectivement, ça arrive souvent, on prend l'argent là où on peut le collecter, là où il est le plus facile à collecter, le plus indolore à collecter, c'est par le biais de l'Agence et c'est reporté sur les usagers de l'eau. C'est le plus facile, mais c'est effectivement, quand on regarde la situation, un peu déséquilibré, même si ici nous sommes tous d'accord pour apporter une aide et soutenir le monde rural. Nous sommes tous d'accord pour le soutenir d'une manière ou d'une autre, avec les convergences qu'on essaie de faire, les coopérations qu'on essaie de faire, nous allons dans ce sens. Mais là, UFC Que Choisir dit que c'est peut-être un peu trop "caricatural", c'est eux qui le disent. Ensuite, vous parlez de la qualité, Monsieur TOMASI, comme Monsieur ZONABEND vous l'a dit, nous pouvons nous féliciter d'avoir, sur le territoire des 37 communes, un niveau de qualité excellent, sur Toulouse 99,94 % des analyses sont conformes, 99,78 % sur les autres communes, ce qui est parfait. Ensuite, Monsieur TOMASI, vous vous inquiétez sur le côté si peu rentable de la délégation de Veolia, je suppose que vous parlez de la délégation de l'eau, puisqu'il y a deux contrats, l'eau et l'assainissement. Ne vous en étonnez pas, au moment où vous avez fait l'avenant 13, vous avez dû appliquer la jurisprudence Olivet, et vous avez dû calculer cette rentabilité. Donc c'est vous-même qui avez calculé une rentabilité égale à 0,5 % du chiffre d'affaires. Quand on a refait les calculs en 2015, parce qu'on a dû refaire les mêmes calculs, on a retrouvé les mêmes chiffres de 0,5 % pour l'eau, et de 5,5 % pour l'assainissement, ce qui fait une rentabilité moyenne de 3 %. Pourquoi c'est plus faible sur l'eau ? C'est la conséquence de l'avenant 13. L'avenant 13, à l'époque il a dû y avoir une négociation, je ne sais pas, en disant : "D'accord pour l'eau mais ne touchez pas à l'assainissement." Ce qui fait que globalement il y a un rendement de 3 %, une rentabilité de 3 % du chiffre d'affaires pour le délégataire. C'est effectivement plutôt faible mais félicitons-nous en, ce n'est pas non plus totalement négligeable.

DEL-17-0830 - Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]

8 Déchets urbains

M. MOUDENC

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux déchets ?

Mme BLEUSE

On avait prévu d'intervenir de manière succincte, Monsieur MOUDENC et chers collègues. C'est vrai que l'on a regardé avec beaucoup d'attention ce rapport annuel concernant les déchets. Juste un ou deux petits focus, ce qu'on veut vous dire c'est qu'effectivement il y a eu des progrès, on le note dans ce rapport, par exemple page 24, pour ceux qui voudraient suivre. Ce qu'on note aussi, c'est que les objectifs du Plan de prévention des déchets n'ont pas été atteints. C'est une bonne chose de dire qu'on est sur le bon chemin, mais on est encore loin des objectifs qu'on s'est assignés, effectivement. Ce que je veux rappeler aussi, Monsieur MOUDENC, c'est que vous aimez comparer notre métropole ou notre ville à ce qui se passe ailleurs, et sur ce sujet-là, on n'est pas très bons quand même, en termes d'ordures ménagères résiduelles, on est par exemple très largement au-dessus de Bordeaux Métropole. Ce qu'on voulait vous dire, c'est que la proposition que les élus écologistes, que nous vous faisons depuis longtemps, vous devriez commencer à la mettre en œuvre. Sur Bordeaux, ils sont en train, cet automne même, de mettre en place des expérimentations sur un nombre limité de foyers, d'une tarification incitative. Vous savez que c'est quelque chose auquel nous sommes particulièrement attachés, et nous considérons que ce serait une bonne chose pour arriver à atteindre nos objectifs, que de nous positionner sur une tarification incitative. D'ailleurs, les tarifications, en ce qui concerne les besoins de base, pourraient être incitatives sur beaucoup d'autres choses. On vient de parler de l'eau, on aurait pu vous dire qu'on est aussi d'accord pour une tarification incitative sur l'eau. Incitative à ne pas trop consommer, c'est-à-dire les premiers mètres cubes vitaux pas très chers, et ceux pour remplir sa piscine beaucoup plus chers, et ainsi de suite sur les biens de première nécessité, dont l'eau, dont l'énergie. Voilà, j'ai terminé, c'était une proposition que nous tenions à tout prix à faire à l'occasion de la présentation de ce rapport. Vous voyez qu'on est là encore, Monsieur le président, dans des propositions constructives.

M. PERE

Je souhaite indiquer quand même que même si on n'a pas atteint les objectifs, effectivement, on en est pas très loin, et qu'on se satisfait quand même du fait que le nombre de kilos produits par habitant sur la métropole toulousaine diminue en 2016, puisqu'on passe à 351 kilos, contre 354 l'année précédente. Donc c'est quand même une maîtrise de la production des déchets. Je voulais insister aussi, d'abord sur la qualité du rapport tel qu'il est présenté, par les personnels de la Direction Déchets et Moyens Techniques, remercier Christian FAURE et Pierre SUDRE entre autres, pour le travail qu'ils font pour préparer ce document, que j'espère vous lirez tous. Insister aussi sur un deuxième point, qui est la politique volontaire qui a été mise en place pour augmenter la récupération des verres, du verre, puisqu'on a densifié en rajoutant 400 points de récupération. Parce que là non plus on n'est pas bons, puisque sur la métropole toulousaine, une bouteille en verre sur deux est jetée dans la poubelle grise, alors que la moyenne nationale est en-dessous. Or, quand on jette une bouteille en verre, ensuite on la brûle, donc non seulement ça coûte cher, parce qu'on paye l'incinération au poids, mais en plus on détruit de la matière qui est, paraît-il, récupérable, recyclable à l'infini. À l'infini, j'ai peut-être un doute, mais recyclable pendant très longtemps, c'est sûr. Donc il faut mener une politique volontariste pour empêcher les gens de jeter ces bouteilles en verre. On serait passé paraît-il, d'après les derniers chiffres, à 60 % de bouteilles récupérées dans les récup' verre. Il faut insister aussi sur la mise en place de la redevance spéciale, qui va permettre de collecter 3 millions d'euros supplémentaires en assujettissant des administrations et des entreprises qui ne sont pas assujetties à la TEOM, cette redevance spéciale qui vise à diminuer la production, et redire à l'ensemble des maires qui sont ici présents que, notamment, même

s'il y a un compostage dans les jardins publics, le compostage dans les jardins privés, c'est ce qu'il y a de plus facile à faire, que la DMT se tient à leur disposition pour lancer des opérations de distribution de composteurs, de plus en plus, parce que c'est comme ça qu'on diminuera de manière efficace la production de déchets, et c'est bien notre objectif que de continuer à baisser, et d'aller, Madame BLEUSE, de tendre vers les objectifs tels qu'ils nous ont été fixés.

DEL-17-0802 - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]

9 Voeux

M. MOUDENC

Nous arrivons maintenant aux vœux déposés par les groupes, en sachant que Pierre LACAZE m'a indiqué en fin de matinée qu'il retirait le vœu déposé par le groupe des élu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens «contre les économies imposées par l'État aux collectivités et la remise en cause de leur libre administration », et qu'il est d'accord pour qu'il y ait un travail intergroupe d'ici le prochain Conseil pour traiter tous les sujets qui sont abordés dans ce vœu, l'encadrement des dépenses de fonctionnement, le ratio d'endettement, toutes ces questions dont on a parlé largement ce matin, pour essayer d'avoir un texte qui reflète notre position vis-à-vis des propositions gouvernementales, que nous n'approuvons pas, ou que nous n'approuvons pas totalement, sur ces sujets qui sont si importants. Donc, nous examinons directement, si vous le voulez bien, les vœux proposés par nos collègues du groupe écologiste. D'abord le vœu sur les communautés bleues, Monsieur MAURICE.

M. MAURICE

Je présente ce vœu au nom du groupe écologiste et aussi du groupe Métropole Citoyenne, qui s'est associé à ce vœu, relatif au mouvement des communautés bleues. C'est un mouvement né au Canada, qui a souhaité s'inscrire dans l'enjeu de la protection de l'eau en tant que bien commun, parce que ressource essentielle à la vie, voire à la survie, à laquelle chacun doit avoir accès. Ce mouvement avait permis de faire évoluer la législation, notamment de faire reconnaître, via une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies, ce droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement. En 2012 aussi, dans un contexte de précarisation, une résolution au Parlement européen a été adoptée, qui affirmait que l'eau est un bien commun de l'humanité, que dès lors, elle ne devrait pas être une source de profit illégitime, et que l'accès à l'eau devait être un droit fondamental et universel.

Ce projet encourage des collectivités à inscrire leur action dans un cadre de référence sur trois points. Le premier, la reconnaissance de l'eau et des services sanitaires, donc de l'assainissement, comme droit de la personne. Le deuxième, de promouvoir des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées qui soient financés, détenus et exploités par la puissance publique. Le troisième, d'éliminer progressivement le recours à l'eau embouteillée, dans les administrations et établissements publics, ou lors d'événements publics.

Il nous semble que par rapport à la situation générale, je rappelais tout à l'heure l'enquête d'UFC Que Choisir qui montre que la pollution de l'eau est grave aujourd'hui, avec une eau rare, polluée, et une politique de l'eau très inégalitaire ; par rapport à nos compétences, qui sont multiples en matière de gestion de l'eau, que ce soit la nouvelle compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ou encore sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement, il est important que notre collectivité marque sa volonté de s'engager dans ce cadre global pour reconnaître l'eau comme bien commun, et pour aborder ces questions, à notre échelle, dans les années à venir, pour préserver l'eau et garantir son accès équitable et universel.

C'est pourquoi nous proposons, à travers ce vœu, que « *considérant que l'eau est essentielle à la vie humaine et doit être régie selon des principes qui assurent une utilisation raisonnable, un partage équitable et un traitement responsable afin de préserver la ressource pour la nature et les générations futures, le Conseil de la métropole réuni ce jour affirme son adhésion au cadre de référence susmentionné et sa volonté de voir Toulouse Métropole rejoindre le mouvement des communautés bleues* ». Je vous remercie.

M. MOUDENC

Merci. Y a-t-il des expressions des groupes sur cette démarche ?

M. ZONABEND

Oui Monsieur le président, merci de me donner l'occasion de répondre. Le projet Communautés bleues est une initiative conjointe entre le projet Planète bleue, le syndicat canadien de la fonction publique, le SCFP et le Conseil des Canadiens, une organisation citoyenne canadienne. Une communauté bleue est une collectivité qui adopte un cadre pour la reconnaissance de l'eau comme un bien commun, par le biais des trois actions qui nous ont été rappelées. Reconnaître le droit à l'eau et à l'assainissement. Interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors d'événements municipaux. Nous y réfléchissons, nous avançons là-dessus aussi. Il a déjà été mis en place d'ailleurs au siège de la métropole des fontaines à eau, à peu près à tous les étages. Promouvoir des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, financés, détenus et exploités par la puissance publique. Nous sommes là aussi leaders sur la réflexion, sur la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées. Je l'avais déjà dit lors d'un conseil, les 7-8-9 juin, nous avons fait une conférence sur la chimie de l'eau à l'université de Taras Chevtchenko et nous avons réuni les deux universités, le laboratoire de l'eau de Paul Sabatier et l'université de Taras Chevtchenko à Kiev, la mairie de Kiev et celle de Toulouse, ainsi que l'ambassade de France, pour une réflexion sur la chimie de l'eau. Le 27 octobre, nous avons continué d'avancer, nous avons organisé une table ronde sur l'eau, sur les boues d'épuration et sur les nanoparticules médicamenteuses à la Georgia Tech université d'Atlanta, comme quoi Toulouse est bien à la tête de la recherche sur la qualité de l'eau. En 2016, vous auriez pu le dire Monsieur MAURICE, il n'y a que trois villes extérieures au Canada qui ont adopté le titre de communauté bleue. Vous nous parlez de Paris, il y a aussi Berne en Suisse, Cambuquira au Brésil, cela fait trois villes dans le monde qui ont adhéré à cette communauté. Toulouse Métropole, néanmoins, reconnaît le droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, comme en témoignent les actions quotidiennes de ses services techniques pour garantir à chacun une alimentation en eau de qualité, et assurer une collecte ainsi qu'un traitement performant des eaux usées. Les résultats affichés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de l'année 2016, que nous vous avons présenté il y a dix minutes avec Pierre TRAUTMANN, demeurent de véritables indicateurs de performance et témoignent, eux aussi, de notre engagement en la matière. S'agissant de la préservation de la ressource en eau, objet d'une très grande attention, notamment durant la période de faible pluviométrie que nous traversons, il convient en premier lieu de préciser quelques chiffres qui reprennent le dernier courrier adressé à Madame TOUCHEFEU et à Monsieur MAURICE, sur ce sujet, par le président. Vous avez ces données écrites mais je vais quand même faire un petit rappel sur le paragraphe 6 de votre vœu, sur l'UFC Que Choisir, qui a récemment rendu publique une enquête alarmante sur la pollution de l'eau. Ce titre d'UFC Que Choisir précisait qu'il y avait 2,8 millions de consommateurs qui buvaient une eau polluée, voire très polluée, en France. Mais Monsieur MAURICE, il y avait également une carte de France avec, sur la ville de Toulouse, partout des petits drapeaux verts, comme quoi la gestion de l'eau, de la qualité de l'eau était excellente ici. C'est une gestion de l'eau faite par Veolia. Autour de la métropole, tous les petits drapeaux étaient aussi verts, sauf peut-être sur Cugnaux et Villeneuve-Tolosane où le drapeau était orange parce qu'une fois, pendant deux jours et demi, et une fois pendant trois jours, il y avait eu un surdosage de chlorite. La chlorite, pour les chimistes, c'est une perte du chlore, de la purifi-

cation de l'eau par le chlore. Il faut savoir quand même que sur Villeneuve-Tolosane et Cugnaux, ce n'est pas nous qui gérons l'eau, elle est achetée au syndicat SAGe, l'ex-Saudrune, et nous avons, par deux fois d'ailleurs, interpellé le syndicat sur ces augmentations de taux de chlorite. Sachant que l'augmentation de taux n'est pas un risque pour la santé, c'est juste un guide, pas une pollution coercitive pour arrêter ou pour ne plus distribuer d'eau potable. L'alimentation en eau de notre collectivité provient, vous le savez, à 97 % de la Garonne et de l'Ariège. La différence entre le prélèvement d'eau brute pour la production d'eau potable et la restitution d'eau traitée issue des stations d'épuration, en moyenne, en période d'étiage de la Garonne, se situe à 0,5 mètre cube par seconde. Cette consommation ne représente qu'1 % de débit d'objectif d'étiage le plus critique, à savoir celui positionné sur la station de mesure de Verdun-sur-Garonne. Nous devons être soucieux, rigoureux et responsables face à la question de la ressource en eau et Toulouse Métropole s'engage dans ce défi, et continuera de déployer des actions exemplaires et ambitieuses. Parmi les démarches principales, peuvent être ciblés le choix de hausser le niveau de renouvellement des réseaux d'eau potable, Pierre TRAUTMANN vient de le rappeler il y a quelques instants, avec un investissement annuel considérable dès 2020, à 0,8 % ; le déploiement à l'échelle de la métropole d'un système intelligent de détection de fuite, ou bien encore le lancement d'études de modulation de la pression.

Par ailleurs, Toulouse Métropole participe et contribue activement au comité technique départemental eau, présidé par le secrétaire général de la préfecture, qui établit un diagnostic de la situation de la ressource en eau. Des perspectives existent avec l'ensemble des partenaires institutionnels, vous le savez, la DREA, la DDT, le Conseil Départemental 31, Toulouse Métropole, Agence de l'eau Adour-Garonne. Du monde agricole aussi : la Chambre d'agriculture, la FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Coordination rurale, Confédération paysanne, etc. Et du milieu associatif avec : Nature Midi-Pyrénées, France Nature Environnement et autres. Au comité de concertation eau de Haute-Garonne, présidé par le préfet de la Haute-Garonne, chargé du suivi de la situation hydrologique et de l'utilisation raisonnée de la ressource en eau, et en particulier lors des situations d'étiages sévères, au mois de juin, Toulouse Métropole a relayé sur son site Internet les éco-gestes relatifs à l'économie d'eau, et alerté les Directions qui ont mis en œuvre des mesures d'économie, dont l'arrêt du lavage des véhicules de service. Concernant l'auto-exemplarité de la collectivité sur la consommation d'eau non embouteillée, je vous ai déjà répondu mais nous rejoignons cet objectif qui s'inscrit parfaitement au sein des politiques publiques de Toulouse Métropole en matière de réduction des déchets et de valorisation de la qualité de l'eau du robinet. Enfin, Toulouse Métropole s'est engagée, depuis le Conseil du 29 juin 2017, dans une analyse comparative des modes de gestion futurs pour l'exploitation de ses services d'eau et d'assainissement. Cette méthodologie pragmatique pour l'intérêt des usagers de la métropole, décidée durant ce même conseil, d'ailleurs à une très large majorité, sans me tromper je crois dire qu'il y avait 87 voix pour, pour 46 voix contre, et pas d'abstention, est donc contradictoire avec le troisième objectif fixé par ce mouvement qui impose une typologie de mode de gestion. C'est pourquoi, compte tenu d'une part de l'engagement déjà prégnant de notre collectivité en matière de gestion de la ressource, de qualité de l'eau, de politique volontariste sur la limitation de l'eau embouteillée ; d'autre part de l'incompatibilité de ce mouvement avec la démarche pragmatique, comparative, décidée, nous proposons de ne pas retenir cette proposition d'adhésion, donc de voter contre.

M. MAURICE

Je ne voulais pas allonger le débat, nous avons eu un long exposé qui a noyé quand même beaucoup les choses pour arriver, à la fin, à dire en fait que donc, vous ne reconnaissez pas l'eau comme un bien commun de l'humanité qui ne devrait pas être une source de profit illégitime, comme le préconise la résolution du Parlement européen, qui n'est pas je crois un parlement européen d'un dogmatisme absolu à ma connaissance. Donc c'est bien clair, au moins, que cette majorité ne se reconnaît pas dans ces principes-là, et le vote le confirmera.

M. MOUDENC

Très bien, donc je déclenche les votes pour le vœu. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu n'est pas adopté.

Nous passons au vœu des écologistes pour la réalisation des aménagements ferroviaires du nord de Toulouse. Monsieur GODEC.

M. GODEC

Ce vœu a été au départ rédigé par le groupe écologiste, mais auquel s'est associé le groupe Métropole Citoyenne, donc un vœu au nom de deux groupes, qui devra pour le coup faire l'unanimité puisque ce vœu a vocation à rappeler le caractère d'urgence des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse. Comme vous le savez, le gouvernement a décidé le lancement d'Assises de la mobilité, qui se concluront en 2018 par une grande loi sur les aménagements d'infrastructures de transport. Le 17 octobre, la ministre Elisabeth Borne a confié à la Commission sur les infrastructures, la mission d'examiner l'ensemble des projets qui sont inscrits pour investissement, et de les prioriser. Évidemment, parmi ces projets il y a le grand projet ferroviaire du sud-ouest, GPSO, qui contient en réalité plusieurs projets ferroviaires. Il y a la ligne nouvelle Bordeaux-Dax, et la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse. Il y a les aménagements ferroviaires de la ligne existante au sud de Bordeaux. Et un troisième projet, les aménagements ferroviaires de la ligne existante au nord de Toulouse, qu'on appelle aussi AFNT. Parmi ces projets, il y a un consensus qui semble exister sur la nécessité d'aménager les 19 kilomètres de voie ferroviaire entre Saint-Jory et Toulouse, de telle façon qu'il y ait un doublement de la capacité ferroviaire, et qu'on puisse à la fois avoir du cadencement au quart d'heure entre Castelnau-d'Estrétefonds et Toulouse, avec des haltes ferroviaires régulières, dont la création d'une halte ferroviaire nécessaire à Lespinasse, afin d'avoir un service public de transport efficace sur le nord toulousain. Ce projet permet aussi d'avoir une augmentation du fret ferroviaire, et une augmentation de la capacité nécessaire à la gare Matabiau, donc en lien avec des projets qui nous sont chers comme l'augmentation de la capacité de cette gare. Ce projet de l'AFNT, c'est une enveloppe de 600 millions d'euros, donc on est loin des enveloppes de 9 milliards qui sont évoquées d'une manière générale sur le projet GPSO. Il nous semble important, pour le développement de notre territoire et pour les transports du quotidien, que ce projet soit maintenu et que l'investissement de l'État soit garanti, évidemment dans la loi qui verra le jour en 2018.

C'est pourquoi nous vous proposons que le Conseil interpelle Monsieur DURON, qui préside la Commission des infrastructures, pour lui signaler le caractère d'urgence de ce tronçon et confirmer l'investissement prioritaire de l'État sur ce tronçon AFNT.

M. LATTES

Je vais reproduire ici la position qui a été prise lors de la Conférence des présidents de groupe, à savoir que nous sommes d'accord sur le fond par rapport à ce que vous dites, mais nous souhaitons garder une globalisation de notre action par rapport, non pas aux trois projets, mais aux quatre, puisque Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse sont deux projets distincts. Ce qui veut dire que nous sommes prêts à voter ce vœu si vous acceptez un certain nombre d'amendements qui permettent de globaliser notre lecture, et d'éviter ainsi d'isoler un morceau de ce qui constitue un projet global. Les amendements que je vous propose consistent à dire d'abord que GPSO se compose de quatre projets, mais ce n'est pas le plus important. De sortir le mot "distinct" parce que pour nous, c'est quelque chose qui est global. De supprimer, dans le paragraphe du milieu, la phrase qui dit : "*Parmi ces projets existe un consensus en faveur de la réalisation*", parce que pour nous tout doit rester lié. Et puis sur la fin du vœu, nous vous proposons d'inscrire une phrase plus globale, à savoir : "*Les quatre projets*", on les énumère, "*peuvent être considérés comme à même de concilier l'ambition d'améliorer les transports du quotidien, le développement du fret ferroviaire et l'amélioration des temps de trajets entre les agglomérations sur la ligne Paris-Toulouse.*" Enfin, le dernier paragraphe pourrait être remplacé par la

phrase qui indique que : "*Le Conseil de la Métropole renouvelle son souhait de voir le GPSO réalisé dans sa globalité.*" Voilà nos propositions.

M. MOUDENC

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Oui, Monsieur GODEC.

M. GODEC

Merci pour votre réponse, Monsieur LATTES, mais nous n'accepterons pas de faire voter le vœu avec ces amendements, puisqu'ils dénaturent la logique de ce vœu, qui est de dire justement que ce projet-là particulièrement et ces 600 millions d'euros investis sur ces 19 kilomètres, eux, ne font pas débat et sont nécessaires, voire indispensables pour le développement du territoire, le développement urbain, les transports du quotidien, et sont en phase avec la demande du territoire et les propos du gouvernement sur les priorisations qui sont à mettre en œuvre dans le cadre des assises de la mobilité. Donc, au sein de ces 10 milliards d'euros d'investissement, c'est ça la vocation du vœu, il y a 600 millions d'euros qui sont absolument incontournables. On aura de toute façon l'occasion d'y revenir au cours de l'année 2018. Quelle que soit la décision du gouvernement sur le devenir de l'ensemble du projet GPSO, il faudra que le territoire se positionne sur ces 600 millions d'euros. Le risque qu'il y aurait à vouloir maintenir d'une manière globale ces quatre projets sur l'année 2017 et sur l'année 2018, et encore peut-être sur une autre décennie, c'est que ce projet AFNT ne voie jamais le jour, et qu'il soit plombé justement par cet investissement trop important de 10 milliards d'euros. Voilà pourquoi ce vœu nous semblait pouvoir recueillir l'unanimité, mais si vous maintenez les amendements, nous retirerons le vœu évidemment pour qu'il ne soit pas voté contrairement aux prises de positions de nos groupes.

Les amendements sont maintenus, le vœu est donc retiré.

La séance est levée à 18h.